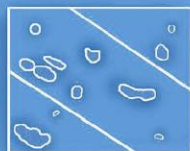


Interreg III B

Sud-ouest européen

Programme d'Initiative Communautaire

RAPPORT ANNUEL D'EXÉCUTION 2005



CCI N° 2000 RG 16 O PC 006



www.interreg-sudoe.org



FEDER

TABLE DES MATIÈRES

1) INTRODUCTION	4
2) MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES QUI AFFECTENT L'EXÉCUTION DE L'INTERVENTION	7
3) ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR PRIORITÉS ET PAR MESURES	8
3.1) MÉTHODE D'INSTRUCTION, DE SÉLECTION ET DE SUIVI DES PROJETS	8
3.2) EXÉCUTION PAR PRIORITÉS ET PAR MESURES	12
3.2.1) Les priorités 1 à 4	12
3.2.2) Bilan général des appels à projets - les 76 projets approuvés du programme INTERREG III B SUDOE au 31 décembre 2005.....	16
3.2.2.1) <i>Rappel des appels à projets et des comités de programmation organisés entre 2002 et 2005</i>	16
3.2.2.2) <i>Répartition des projets présentés et projets approuvés selon les priorités et mesures du programme opérationnel</i>	16
3.2.2.3) <i>Éléments sur la composition transnationale des partenariats</i>	19
3.2.2.4) <i>Nationalité des chefs de file des projets</i>	20
3.2.2.5) <i>Les institutions impliquées dans les projets</i>	20
3.2.2.6) <i>La localisation des institutions impliquées</i>	22
3.2.2.7) <i>La composition des partenariats</i>	24
3.2.2.8) <i>Les catégories de partenaires impliqués dans les projets approuvés</i>	25
3.3) QUANTIFICATION ET ANALYSE DES INDICATEURS DU PROGRAMME PAR PRIORITÉS ET PAR MESURES	27
3.3.1) La priorité 1 : structuration polycentrique de l'espace et renforcement de pôles de compétences.....	32
3.3.1.1) <i>La mesure 1.1 : renforcer et consolider le système urbain du SUDOE</i>	32
3.3.1.2) <i>La mesure 1.2 : dynamiser les zones rurales et développer les complémentarités territoriales pour l'aménagement durable du SUDOE</i>	37
3.3.1.3) <i>La mesure 1.3 : valoriser le potentiel de développement et d'innovation du SUDOE</i>	42
3.3.2) La priorité 2: <i>gestion du patrimoine culturel et naturel et promotion de l'environnement</i>	48
3.3.2.1) <i>La mesure 2.1 : préserver et améliorer la valeur patrimoniale des espaces et des ressources naturelles, dont les ressources en eau: actions relatives à la protection de l'environnement, dérivées de catastrophes naturelles et/ou technologiques, à la fois dans leur aspect de nettoyage comme de prévention</i>	49
3.3.2.2) <i>La mesure 2.2 : dynamiser la valorisation créative du patrimoine culturel</i>	54
3.3.2.3) <i>La mesure 2.3: favoriser une nouvelle approche de la gestion patrimoniale et environnementale par les acteurs</i>	59
3.3.3) La priorité 3 : développement de systèmes de communication efficaces et durables et amélioration de l'accès à la société de l'information.....	64

3.3.3.1) <i>La mesure 3.1 : optimiser les réseaux et les systèmes de transport du SUDOE et développer l'intermodalité</i>	65
3.3.3.2) <i>La mesure 3.2 : améliorer l'accès à la société de l'information</i>	69
3.3.4) La priorité 4 : développement d'un cadre de coopération pérenne par les acteurs du SUDOE à travers la mise en place de démarches territoriales communes	74
3.3.4.1) <i>La mesure 4.1 : promouvoir des méthodes, des structures et des outils territoriaux communs et renforcer l'identité du SUDOE</i>	74
3.3.5) La priorité 5 : assistance technique	79
3.3.6) Les indicateurs globaux.....	82
4). EXECUTION FINANCIÈRE	85
4.1). PLAN FINANCIER DU PROGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2005.	85
4.2). DEGRÉ D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME	86
4.2.1) FEDER compromis par le programme pour les projets approuvés par rapport au FEDER programmé.....	86
4.2.2) Degré d'exécution budgétaire du programme. Annuité 2005 et donnée cumulée pour la période 2000-2005.....	87
4.2.3) Relation entre les prévisions financières et les paiements sollicités à la Commission européenne pour l'année 2005.	94
4.2.4) Accomplissement de la règle N+2 pour l'année 2005	95
4.2.5) Avance financière de la priorité 5 : assistance technique	97
4.2.6) Paiements effectués par l'autorité de paiement selon leur nombre et leur typologie (année 2005 et cumulé pour la période 2001-2005).....	98
4.2.7) Paiements cumulés effectués par l'autorité de paiement depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2005 au niveau des projets, selon leur typologie et ordonnés par mesures et priorités	100
4.2.8) Paiements effectués par l'autorité de paiement au cours de l'année 2005 au niveau des projets, selon leur typologie et ordonnés par mesures et priorités	104
4.2.9) Solde du compte unique du programme au 31 décembre 2005	108
5) DISPOSITIONS ADOPTÉES POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME	109
5.1) ACTIVITÉS DE SUIVI	109
5.1.1) FONDOS 2000	109
5.1.2.) Autres formes de suivi du programme	111
5.2) ACTIVITÉS D'ÉVALUATION : ACTUALISATION DE L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE	112
5.3) ACTIVITÉS DE CONTRÔLE : GROUPE DE CONTRÔLE FINANCIER	114
5.4) PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LA GESTION DE L'INTERVENTION.....	116
5.5) ASSISTANCE TECHNIQUE ET GESTION OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME.....	118
5.5.1) Cinquième comité de suivi.....	118
5.5.2) Sixième comité de programmation.....	119
5.5.3) Consultations au comité de programmation.....	119

5.5.4) Assistance à d'autres événements.....	121
5.5.4.1) <i>OPEN DAYS 2005</i>	121
5.5.4.2) <i>Séminaires INTERACT</i>	121
5.5.4.3) <i>Réunions organisées par les projets approuvés</i>	123
5.6) MESURES ADOPTÉES POUR GARANTIR LA PUBLICITÉ DE L'INTERVENTION	125
5.6.1) L'identité visuelle du programme INTERREG III B SUDOE.....	125
5.6.1.2) <i>L'image visuelle INTERREG III B SUDOE</i>	125
5.6.2) Journée d'information sur la gestion de projets transnationaux.....	127
5.6.3) La publication « les projets approuvés »	129
5.6.4) Le site Internet www.interreg-sudoe.org et l'Extranet	130
5.6.5) Éléments de réflexion sur les actions de communication et diffusion.....	132
6) MESURES MISES EN OEUVRE POUR GARANTIR LA COMPATIBILITÉ AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES.....	134

1) INTRODUCTION

Le Programme d'Initiative Communautaire et le complément de programmation

Le 1^{er} décembre 2000, les autorités compétentes d'Espagne, de France, du Portugal et du Royaume-Uni ont présenté à la Commission européenne un Programme d'Initiative Communautaire (P.I.C.), appelé INTERREG III B "Sud-ouest européen". En conformité avec les conditions recueillies au chapitre III des Orientations de la Commission européenne adoptées le 28 avril 2000 (Communication JOCE C 143 du 23 mai 2000), ce P.I.C. a été déclaré recevable. En particulier, et selon le point 25 des Orientations citées ci-dessus, une description des axes prioritaires et un plan de financement indicatif ont été présentés. Ce plan spécifiait l'assignation financière prévue à charge du FEDER pour chaque priorité et pour chaque année, ainsi que le montant total du financement public estimé à charge des États membres participants.

Le programme recouvre la totalité des territoires du Portugal et d'Espagne, les zones NUTS II françaises d'Aquitaine, d'Auvergne, du Languedoc-Roussillon, du Limousin, de Midi-Pyrénées et de Poitou-Charentes ainsi que Gibraltar pour le Royaume-Uni, figurant à l'annexe 3 des Orientations citées auparavant.

Ce Programme d'Initiative Communautaire a été approuvé par la **décision de la Commission C (2001) 2769 du 20 novembre 2001**.

Le coût éligible initial du programme est de 109.899.890 euros, desquels 66.159.734 euros représentent la contribution financière du FEDER pour toute la période. Les contreparties nationales s'élèvent approximativement à 43.740.156 euros.

Au cours de l'année 2004, les États participants ont affecté des Fonds supplémentaires au budget initial du programme conformément à l'indexation prévue dans le Règlement (CE) n°1260/1999 article 7 paragraphe 7. Ainsi, le coût éligible du programme à partir de 2004 s'élève à 111.705.142 euros, la contribution financière du FEDER atteint 67.248.575 euros alors que les contreparties nationales représentent 44.456.567 euros.

Le comité de suivi a été constitué à Santander le 14 février 2002 et a approuvé son règlement Interne. Le complément de programmation y a été confirmé dans l'attente des observations a posteriori des services de la Commission européenne.

Le 24 avril 2002, l'Autorité de gestion a notifié aux États membres les observations formulées par les services de la Commission et celles-ci ont été incorporées au document final du Complément de Programmation, approuvé définitivement et formellement par communication écrite datée du 12 juin 2002.

Cette même année 2002, le premier appel à projets a été lancé et 49 projets ont été approuvés. Un nouvel appel à projets a été publié en 2003. Ce dernier était toutefois à caractère extraordinaire dans l'objectif de palier aux effets du naufrage du Prestige. Un projet a été approuvé.

En 2003, conformément à ce établi dans le Règlement Général (CE) n° 1260/1999, l'autorité de gestion, en collaboration avec la Commission européenne et les États membres, a initié le dispositif pour procéder à la réalisation de l'évaluation intermédiaire. Pour cela, un groupe technique d'évaluation a été constitué. Il était formé de tous les acteurs du programme (États membres, Commission européenne, autorités de gestion et de paiement, secrétariat commun) qui ont étudié l'ensemble des offres reçues. L'évaluation intermédiaire a été

réalisée par un évaluateur externe indépendant. Elle a été présentée au comité de suivi du programme et approuvée la même année. Cette étude a été incorporée comme annexe au rapport annuel d'exécution de l'année 2003.

En 2004, le second appel à projets a été lancé. Au cours des années 2004 et 2005, 27 projets présentés lors de cet appel à projets ont été approuvés. Ces projets se sont ajoutés aux 49 projets en cours de développement, ce qui dote finalement le Programme de 76 projets approuvés.

Au cours de l'année 2005, conformément à ce établi dans le règlement communautaire, l'autorité de gestion, en collaboration avec la Commission européenne et les États membres, a initié le dispositif pour procéder à l'actualisation de l'évaluation intermédiaire. Pour cela, la même procédure de travail suivie pour l'élaboration de l'évaluation intermédiaire a été adoptée. Ainsi, un groupe technique d'évaluation a été constitué et a ensuite étudié l'ensemble des offres reçues. L'actualisation de l'évaluation intermédiaire a été réalisée également par un évaluateur externe indépendant. Elle a été présentée au comité de suivi du programme et approuvée par procédure de consultation écrite réalisée en décembre 2005.

En 2005, le groupe de contrôle financier du programme, constitué au cours de l'année 2004, a continué son travail. Il a procédé à l'approbation de ses normes de mode opératoire et à l'étude et approbation des cahiers des prescriptions techniques et administratives nécessaires pour la mise en œuvre du contrôle financier, conformément au ce établi au chapitre IV du Règlement (CE) n° 438/2001. À la suite de ce travail, la passation de contrat pour la sélection des auditeurs externes a été réalisée fin 2005.

Le rapport d'exécution de l'année 2005

Le présent Rapport d'exécution des opérations financées en 2005 à charge du programme INTERREG III B SUDOE a été élaboré conformément à l'article 37, paragraphe 1 du Règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil du 21 juin, qui établit que l'autorité de gestion devra envoyer à la Commission un rapport annuel d'exécution des interventions pluriannuelles cofinancées par les Fonds. Ce rapport recouvre exactement la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2005.

Le **chapitre 2** présente un bilan des conditions générales relatif à l'exécution de l'intervention et fait mention des données importantes et nouvelles par rapport à celles décrites dans le P.I.C.

La situation de chaque priorité et mesure suite à l'approbation des projets est décrite dans le **chapitre 3**. Tout d'abord, une explication méthodologique sur la procédure d'instruction et de sélection des projets de la priorité 2 du second appel à projets est présentée. Ensuite, un bilan de ce dernier est dressé. Constitué à partir des informations essentielles sur les projets présentés et les projets approuvés, il fait état des principaux enseignements à tirer sur le degré de sollicitation des priorités et mesures, sur la composition du partenariat des projets, sur la représentation par pays des chefs de file et des partenaires, et enfin, sur les budgets des projets. Suite à cette présentation, un état des lieux sur les 76 projets approuvés du programme au 31 décembre 2005 est réalisé en reprenant les critères énumérés ci-dessus. La dernière partie de ce chapitre sur la situation des priorités et des mesures est articulée autour des nouveaux indicateurs figurant dans le complément de programmation. Les résultats reflétés dans les divers tableaux ont été réalisés à partir des 76 projets en exécution tout au long de 2005. Grâce aux activités de ces mêmes projets, des résultats quantifiés des réalisations ont pu être élaborés. Ils figurent également dans ce même chapitre.

Le **chapitre 4** apporte des données relatives à l'exécution financière du programme : sont présentées les informations relatives au plan financier du programme au 31 décembre 2005 ; le degré d'exécution financière du programme, à l'aide de tableaux concernant les dépenses certifiées pour l'année 2005 par priorités et mesures, et cumulées depuis 2000 ; la relation entre les prévisions financières et les dépenses déclarées à la Commission européenne pour l'année 2005 ; l'accomplissement de la règle n+2 pour l'année 2005 ; la relation de paiements traités par la l'autorité de paiement (demande d'avances, de remboursement et de solde final traitées) ; et enfin, le bilan financier du programme avec le solde du compte unique du programme au 31 décembre 2005.

Dans le **chapitre 5**, sont reprises les dispositions adoptées pour garantir la qualité et l'efficacité du programme, en mentionnant en premier lieu les activités de suivi, de contrôle et d'évaluation (état de l'application FONDOS 2000, actualisation de l'évaluation intermédiaire, accomplissement des règles établies dans manuel de gestion et contrôle du programme, ...). Il est également fait référence aux éléments qui ont fait l'objet de procédures écrites auprès des divers comités. Les problèmes rencontrés dans la gestion du programme sont ensuite décrits tout comme les actions développées à charge de l'assistance technique du programme durant l'année 2005 (assistance aux journées d'information, travaux des comités de suivi et programmation, célébration des réunions). Sont enfin exposées les mesures mises en œuvre pour assurer la publicité de l'intervention (image visuelle du programme, journée d'information sur la gestion de projets transnationaux, réalisation de la publication sur les projets approuvés, site Internet et Extranet).

Enfin, le **chapitre 6** fait état des dispositions adoptées pour garantir une exécution compatible avec le reste des politiques communautaires.

2) MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES QUI AFFECTENT L'EXÉCUTION DE L'INTERVENTION

Sur ce point, aucun changement significatif dans l'exécution de l'intervention n'est à relever pour l'année 2005 en ce qui concerne l'existence de variations dans les tendances socio-économiques, changements des politiques nationales, régionales ou sectorielles en relation à la situation de départ décrite dans le texte du Programme de l'Initiative Communautaire.

3) ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME PAR PRIORITÉS ET PAR MESURES

3.1) MÉTHODE D'INSTRUCTION, DE SÉLECTION ET DE SUIVI DES PROJETS

En raison de l'afflux de candidatures reçues lors de l'appel à projets lancé le 1er juin 2004, les organes de gestion du programme ont décidé de mettre en place une stratégie en tenant compte des recours disponibles et du temps matériel nécessaire à une appréciation minutieuse des candidatures. Ainsi, l'approbation des projets de la priorité 2, laquelle représentait 44,8% des candidatures présentées, a été reportée au 2 mars 2005.

Tableau 1: Instruction, sélection et suivi des projets

ACTIVITÉS	DESCRIPTION
Instruction technique	<p>Comme pour les autres priorités du programme, les correspondants nationaux ont pu travailler durant cette phase de l'instruction en cohésion avec le secrétariat commun grâce à l'Extranet du programme.</p> <p>Deux éléments essentiels pour permettre de jauger préalablement les candidatures présentées étaient donc en ligne :</p> <p>La fiche d'instruction</p> <p>Composée de deux parties, elle présente tout d'abord les détails administratifs de la candidature¹, puis fait état de la recevabilité et de l'éligibilité des projets. Cette dernière partie plus technique est complétée à la fois par le secrétariat commun et par les correspondants nationaux ;</p> <p>Aussi, cela a permis de déclarer 1 projet irrecevable parmi les 74 projets présentés à la priorité 2, puisque le dossier et le formulaire de candidature étaient incomplets.</p> <p>Le rapport d'instruction</p> <p>Celui-ci permet d'agencer l'instruction des candidatures sur deux niveaux:</p> <p>Un <u>premier niveau</u> où il est fait état des éléments de base qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>l'identification du projet</u> et son encadrement dans le programme ainsi que les informations administratives principales, et ;- l'exécution d'une « <u>fiche résumée</u> » reprenant les données fondamentales de la candidature : <i>partenariat, objectifs généraux, mise en œuvre du projet et activités de coopération, calendrier, résultats attendus et plan de financement.</i>

¹ (Intitulé du projet ; sigle du projet ; priorité et mesure du programme opérationnel ; date et N° d'enregistrement du dossier ; les pièces manquantes lors du dépôt du dossier ainsi que leur état; date d'envoi de l'accusé de réception du dossier et la langue dans laquelle il a été produit)

ACTIVITÉS	DESCRIPTION
	<p>Un <i>second niveau</i> ayant trait à un examen détaillé de chaque projet en tenant compte de la réglementation en vigueur ainsi que des objectifs du programme. Ceci donne lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'une « <i>analyse technique</i> » considérant d'une part les conditions d'éligibilité (similaire au même point de la fiche d'instruction), et par ailleurs, les critères de sélection vis-à-vis de la mesure dans laquelle s'encadre le projet, puis à ; - l'étude des « <i>aspects du projet</i> » soulignant aussi bien les points forts et faibles des domaines suivants : <i>contenu technique du projet, partenariat et modalités de gestion prévues, aspects financiers ainsi que la valeur ajoutée pour l'espace SUDOE.</i> <p>Ainsi, ces quatre points permettent au secrétariat commun de motiver et d'émettre un « <i>avis technique</i> » : <i>favorable, non favorable, non éligible</i> sur chacune des candidatures proposées.</p>
<p>Sélection de projets</p>	<p>Le comité de programmation s'est donc réuni le 2 mars 2005 à Lisbonne pour délibérer sur les projets de la priorité 2.</p> <p>En ce qui concerne les projets de la priorité 2, l'avis proposé par le secrétariat transnational : <i>recommandé pour acceptation, non recommandé pour acceptation</i> a été transmis aux membres du comité de programmation. Ces derniers ont corroboré la décision d'approuver les 7 projets <i>recommandés pour acceptation</i>. En outre, le comité de programmation a confirmé l'inéligibilité de 5 autres projets.</p> <p>Aussi, faut-il préciser que l'enveloppe FEDER disponible était inférieure à la somme des montants sollicités par les chefs de file des 7 projets. Par conséquent, le comité de programmation a proposé de réduire les budgets de ces projets.</p>
<p>Notification des décisions aux chefs de file</p>	<p>Comme pour les priorités 1, 3 et 4, les résultats de la délibération du comité de programmation ont été rendus publics le 4 mars 2005 sur le site Internet du programme. Ainsi, les chefs de file des projets ont pu prendre connaissance de l'issue de leur candidature d'une manière quasi-immédiate.</p> <p>Le 9 mars 2005, l'autorité de gestion a notifié aux chefs de file des projets sélectionnés l'approbation avec modification de leur candidature en joignant à cette lettre un tableau avec le montant FEDER adopté pour chacun des partenaires et pour l'ensemble du projet. En raison de cette réduction budgétaire, chaque chef de file se devait de confirmer l'acceptation des nouveaux montants ainsi que les changements jugés en conséquence opportuns jusqu'au 31 mars 2005.</p> <p>Le 31 mars 2005, les candidatures rejetées ou non éligibles ont été officiellement informées.</p>

ACTIVITÉS	DESCRIPTION
<p align="center">Octroi des aides FEDER</p>	<p>Étant donné qu'aucun des projets n'a rejeté la diminution de l'aide FEDER proposée par le comité de programmation, la majorité des accords d'octroi de l'aide FEDER entre l'autorité de gestion et les chefs de file ont été rédigés et signés au cours de 2005.</p>
<p align="center">Suivi des projets approuvés</p>	<p>L'intégralité des Fonds disponibles pour les priorités 1 à 4 ayant été programmée à l'issue de la dernière réunion du comité de programmation, le processus d'instruction et de sélection des projets, ainsi que les tâches correspondantes assurées par le secrétariat commun se sont achevées le 2 mars 2005.</p> <p>En termes de suivi des projets, l'année 2005 a donc été consacrée pour l'essentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à la mise en œuvre de la procédure administrative aboutissant à la signature des accords d'octroi de l'aide FEDER entre les chefs de file des projets approuvés dans le cadre du second appel à projets et l'Autorité de gestion ; - au suivi de l'exécution des 49 projets approuvés lors du premier appel à projets et de ceux du second appel à projets qui ont démarré au cours de l'année 2005. <p>La signature des accords d'octroi suppose au préalable que tous les documents annexés et considérés comme en faisant partie intégrante, soient vérifiés et en possession de l'autorité de gestion. Concrètement, il s'agit des documents suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> - lettre de notification de l'aide ; - formulaire de candidature consolidé ; - lettres d'engagement ; - convention de collaboration signée et cachetée par tous les partenaires. <p>Dans cette procédure, le secrétariat commun a pour mission de prendre contact avec les chefs de file de manière à réunir l'intégralité de ces pièces dans les meilleurs délais et de veiller à ce qu'elles soient dûment renseignées et conformes. Ainsi, sur les 27 projets approuvés lors du second appel à projets, 25 d'entre eux avaient signé leur accord d'octroi au 31 décembre 2005.</p> <p>En ce qui concerne le suivi de l'exécution physique des projets et conformément à ce qui est défini dans le dispositif de suivi et de gestion conjointe du programme INTERREG III B SUDOE, le secrétariat commun a notamment pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - centraliser l'information sur l'avancement physique et financier du programme et les transmettre à tous les correspondants nationaux ; - assurer l'instruction finale des demandes de paiements certifiées par les correspondants nationaux et proposer les paiements aux bénéficiaires chefs de projet à travers l'autorité de gestion ; <p>prêter assistance aux chefs de file, ou en ultime ressort aux partenaires de projets sur une quelconque question qui pourrait être posée.</p>

ACTIVITÉS	DESCRIPTION
<p style="text-align: center;">Suivi des projets approuvés</p>	<p>Afin de faciliter l'échange d'informations entre les organes de gestion du programme sur l'état d'avancement de chaque projet, un nouvel outil de travail interne a été élaboré retraçant les principaux événements qui jalonnent la mise en œuvre d'un projet.</p> <p>Il s'agit de la « <i>Fiche de suivi</i> » (annexe 3.1) des projets organisée de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rappel des informations essentielles de l'accord d'octroi (composition du partenariat, budget approuvé, calendrier d'exécution, signature de l'accord initial et éventuelles modifications approuvées, objectifs généraux du projet) ; • Suivi de l'exécution physique du projet sous forme d'un tableau comparatif entre ce qui est prévu dans le formulaire de candidature et ce qui est effectivement réalisé (activités, résultats et indicateurs); • Suivi de l'exécution financière du projet (demandes de paiement remboursées et modalités de reversement du FEDER perçu entre partenaires) ; • Communication interne entre le secrétariat commun et le chef de file ; • Énumération des actions et outils de communication mis en œuvre par le projet pour la diffusion des résultats. <p>Élaborées tout au long de l'année 2005 et régulièrement mises à jour, l'ensemble des fiches de suivi sont mises à disposition des correspondants nationaux début 2006 via l'Extranet du programme.</p> <p>Afin d'accompagner les chefs de file et les partenaires qui ont intégré le programme à l'issue du second appel à projets dans la gestion administrative et financière de leur projet, les outils élaborés à cet effet lors du premier appel à projets ont été mis à jour et développés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le « <i>Guide de gestion des projets transnationaux</i> » est spécifiquement destiné aux chefs de file (annexe 3.2); - le « <i>Manuel d'instructions des demandes de certification des dépenses et des demandes de remboursement FEDER</i> » s'adresse quant à lui, à tous les partenaires (annexe 3.3). <p>Diffusés à l'occasion de la journée d'information organisée en juin 2005, ces outils sont téléchargeables depuis le site Internet du programme pour tous les projets approuvés.</p> <p>Enfin, l'une des principales activités qui a mobilisé le secrétariat commun concerne l'instruction des demandes de paiement FEDER reçues en grand nombre tout au long de l'année 2005 qui facilite l'information relative à l'exécution physique et financière des projets.</p>

3.2) EXÉCUTION PAR PRIORITÉS ET PAR MESURES

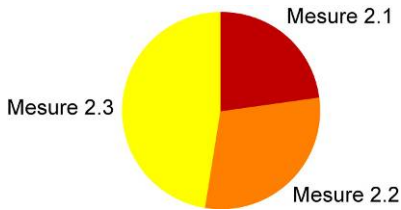
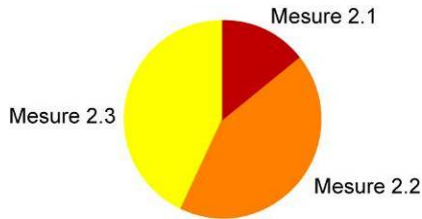
3.2.1) Les priorités 1 à 4

Au cours du premier trimestre 2005, un sixième comité de programmation s'est tenu à Lisbonne pour procéder à l'examen des projets présentés dans le cadre du second appel à projets du Programme (ouvert en 2004). Comme indiqué dans le rapport annuel 2004, face au nombre important de projets présentés dans la priorité 2 (relative à l'environnement, au patrimoine naturel et culturel du SUDOE - 44,8 % des candidatures), il avait été décidé de procéder à un comité de programmation ultérieur.

Le tableau ci-dessous reprend les données essentielles des projets de la priorité 2 soumis au comité de programmation de 2005.

Cette analyse est suivie d'une présentation de l'ensemble des 76 projets approuvés dans le cadre du Programme, au 31 décembre 2005.

Tableau 2: Bilan des projets présentés - projets approuvés, priorité 2, second appel à projets

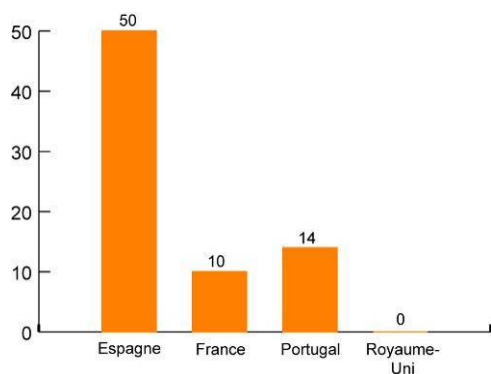
PROJETS PRÉSENTÉS 2nd APPEL À PROJETS PRIORITÉ 2	PROJETS APPROUVÉS 2nd APPEL À PROJETS PRIORITÉ 2																														
<p>L'appel à projets a été ouvert du 1^{er} juin au 31 juillet 2004. Sur l'ensemble des 165 candidatures de projets enregistrées au Secrétariat Commun, 74 ont été enregistrées pour la priorité 2. Ces projets se distribuaient de la façon suivante :</p> <p><u>Thèmes de coopération</u></p> <p style="text-align: center;">Répartition des projets présentés par mesures</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Nombre de projets présentés</th> <th style="text-align: center;">% sur le total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mesure 2.1</td> <td style="text-align: center;">17</td> <td style="text-align: center;">23,0</td> </tr> <tr> <td>Mesure 2.2</td> <td style="text-align: center;">22</td> <td style="text-align: center;">29,7</td> </tr> <tr> <td>Mesure 2.3</td> <td style="text-align: center;">35</td> <td style="text-align: center;">47,3</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">74</td> <td style="text-align: center;">100,0</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Projets présentés</p> 		Nombre de projets présentés	% sur le total	Mesure 2.1	17	23,0	Mesure 2.2	22	29,7	Mesure 2.3	35	47,3	TOTAL	74	100,0	<p>Le comité de programmation s'est réuni le 2 mars 2005 à Lisbonne afin de se prononcer sur les candidatures de projets présentées dans la priorité 2.</p> <p>Au total, 7 projets ont été approuvés par le comité de programmation (annexe 3.4).</p> <p><u>Thèmes de coopération</u></p> <p style="text-align: center;">Répartition des projets approuvés par mesures</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">Projets approuvés</th> <th style="text-align: center;">% par rapport aux projets présentés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mesure 2.1</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,9</td> </tr> <tr> <td>Mesure 2.2</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">13,6</td> </tr> <tr> <td>Mesure 2.3</td> <td style="text-align: center;">3</td> <td style="text-align: center;">8,6</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">9,5</td> </tr> </tbody> </table> <p style="text-align: center;">Projets approuvés</p> 		Projets approuvés	% par rapport aux projets présentés	Mesure 2.1	1	5,9	Mesure 2.2	3	13,6	Mesure 2.3	3	8,6	TOTAL	7	9,5
	Nombre de projets présentés	% sur le total																													
Mesure 2.1	17	23,0																													
Mesure 2.2	22	29,7																													
Mesure 2.3	35	47,3																													
TOTAL	74	100,0																													
	Projets approuvés	% par rapport aux projets présentés																													
Mesure 2.1	1	5,9																													
Mesure 2.2	3	13,6																													
Mesure 2.3	3	8,6																													
TOTAL	7	9,5																													

La mesure 2.3 sur la gestion patrimoniale et environnementale par les acteurs est celle qui a reçu le plus de candidatures avec 35 projets (47,3 % des projets présentés dans la Priorité 2). La mesure 2.2 sur la valorisation créative du patrimoine culturel a quant à elle enregistré 22 projets. Enfin, 17 candidatures de projets ont été présentées dans la mesure 2.1 sur la préservation et l'amélioration de la valeur patrimoniale des espaces et des ressources naturels.

Partenariat

Répartition des chefs de file par pays – projets présentés

	Nombre	%
Espagne	50	67,6
France	10	13,5
Portugal	14	18,9
Royaume-Uni	-	-
TOTAL	74	100,0



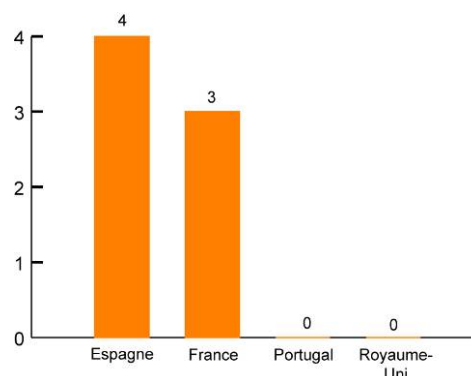
Les projets de la priorité 2 ont été présentés majoritairement par des chefs de file espagnols (67,5 %). Les projets présentés par des chefs de file portugais et français atteignaient quasiment la même proportion avec respectivement 18,9 % et 13,5 % des candidatures. Le Royaume-Uni n'a présenté aucun projet en tant que chef de file.

Sur les 7 projets approuvés de la priorité 2, la mesure 2.2 est celle qui a connu le taux d'approbation le plus élevé mais aussi supérieur à celui de la priorité puisque 13,6 % des projets présentés dans la mesure 2.2 ont été approuvés contre 9,5 % des projets présentés dans la Priorité 2. Elle est ensuite suivie par la mesure 2.3 avec 8,6 % des projets approuvés et enfin par la mesure 2.1 avec 5,9 % des projets approuvés.

Partenariat

Répartition des chefs de file par pays – projets approuvés

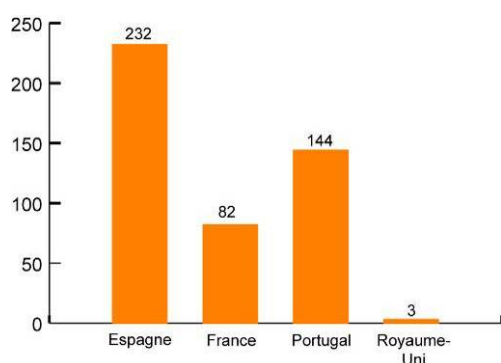
	Nombre	%
Espagne	4	57,1
France	3	42,9
Portugal	-	-
Royaume-Uni	-	-
TOTAL	7	100,0



Sur les 7 projets approuvés, 4 d'entre eux sont menés par des chefs de file espagnols et 3 d'entre eux par des chefs de file français.

Répartition des participants par pays (y compris chefs de file) – projets présentés

	Nombre	%
Espagne	232	50,3
France	82	17,8
Portugal	144	31,2
Royaume-Uni	3	0,7
TOTAL	461	100,0



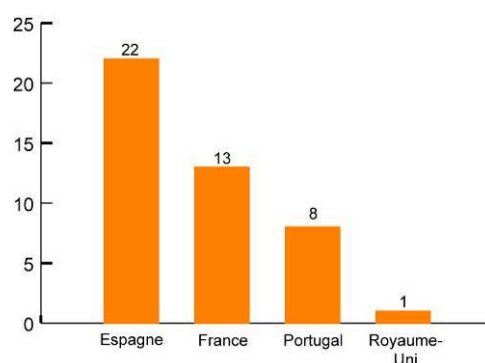
Sur un total de 461 partenaires impliqués dans les 74 candidatures de projets de la priorité 2, 50,3 % d'entre eux étaient des partenaires espagnols. Les partenaires portugais représentaient 31,2 % des participants alors que les français 17,8 %. Les partenaires du Royaume-Uni étaient au nombre de 3.

Transnationalité des projets présentés

	Nombre	%
ES-FR-PT	44	59,5
ES-PT	25	33,8
ES-FR	1	1,4
ES-PT-RU	2	2,7
ES-FR-RU	1	1,4
FR-PT	1	1,4
TOTAL	74	100,0

Répartition des participants par pays (y compris chef de file) – projets approuvés

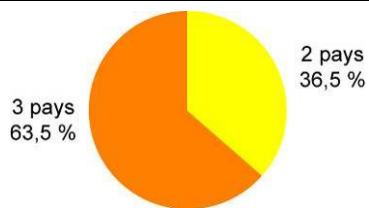
	Nombre	%
Espagne	22	50,0
France	13	29,5
Portugal	8	18,2
Royaume-Uni	1	2,3
TOTAL	44	100,0



44 partenaires composent les 7 projets approuvés. La moitié d'entre eux sont espagnols, 13 sont français, 8 sont portugais et 1 partenaire est du Royaume-Uni.

Transnationalité des projets approuvés

	Nombre	%
ES-FR-PT	6	85,7
ES-FR-RU	1	14,3
TOTAL	7	100,0



La majorité des candidatures de projets était présentée par des partenariats composés d'institutions appartenant à 3 pays de l'espace SUDOE. Les projets bilatéraux représentaient 36,5 % des candidatures de projets

En d'autres termes :

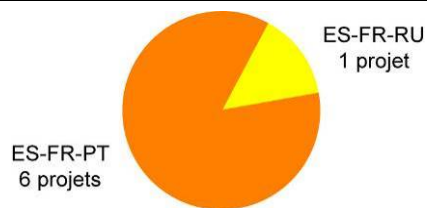
Partenaires espagnols dans 100 % des projets ;
 Partenaires français dans 96 % des projets ;
 Partenaires portugais dans 96 % des projets ;
 Partenaires du Royaume-Uni dans 11 % des projets.

Données financières des projets présentés :

Coût moyen de projet de la Priorité 2:
 Mesure 2.1: 1.562.479,87€
 Mesure 2.2: 1.442.546,75€
 Mesure 2.3: 1.407.517,01€

Taux moyen de cofinancement : 68,93%

FEDER disponible : 3.976.484,86€



Les 7 projets approuvés sont composés de partenaires appartenant à 3 pays de l'espace SUDOE. Il convient toutefois de signaler qu'un de ces 7 projets est composé d'institutions appartenant aux 4 États membres du SUDOE si l'on considère la participation de partenaires associés.

En d'autres termes :

Partenaires espagnols dans 100 % des projets ;
 Partenaires français dans 100 % des projets ;
 Partenaires portugais dans 86 % des projets ;
 Partenaires du Royaume-Uni dans 14 % des projets.

Données financières des projets approuvés :

Coût moyen de projet de la Priorité 2:
 Mesure 2.1: 1.016.514,70€
 Mesure 2.2: 948.022,57€
 Mesure 2.3: 947.623,08€

Taux moyen de cofinancement: 59,32%

Enveloppe FEDER épuisée: 3.976.484,86€

3.2.2) Bilan général des appels à projets - les 76 projets approuvés du programme INTERREG III B SUDOE au 31 décembre 2005

Au 31 décembre 2005, le programme INTERREG III B SUDOE avait programmé 76 projets résultant des différents appels à projets et comités de programmation qui se sont tenus entre l'année 2002 et 2005. Comme indiqué auparavant, à l'issue du comité de programmation de Lisbonne de mars 2005 la totalité de l'enveloppe FEDER disponible pour les priorités 1 à 4 a été engagée.

Afin de mieux appréhender l'analyse des indicateurs que ces projets ont permis d'atteindre pour l'espace SUDOE, il convient au préalable d'élaborer une synthèse à partir des informations élémentaires et statistiques des candidatures et des projets approuvés.

Un bref rappel des appels à projets et des comités de programmation tenus sera d'abord dressé. Il sera ensuite suivi d'une analyse sur la répartition des projets selon les priorités et mesures du programme opérationnel. Dès lors, de plus amples détails seront apportés sur les données générales des projets, en fonction de la transnationalité des partenariats, de la nationalité des chefs de file et du nombre de partenaires impliqués dans les projets. Un dernier point sera consacré aux institutions impliquées dans les projets avec un intérêt particulier sur leur localisation au sein des régions de l'espace SUDOE ainsi que sur la nature de leurs catégories selon les bénéficiaires potentiels définis dans le complément de programmation.

3.2.2.1) Rappel des appels à projets et des comités de programmation organisés entre 2002 et 2005

Le premier appel à projets a eu lieu en 2002 et était divisé en 2 phases au cours desquelles se sont respectivement présentés 73 et 80 projets, soit un total de 153 candidatures. Un comité de programmation a été célébré en décembre 2002 pour les projets de la première phase et 19 projets y ont été approuvés. En mai 2003, un autre comité a eu lieu pour les projets de la 2nde phase et 30 projets ont été sélectionnés. En définitive, 49 projets du premier appel à projets ont été approuvés².

Un appel à projets extraordinaire a été publié en novembre 2003 dans le but de venir en aide aux régions affectées du Golfe de Gascogne par le naufrage du Prestige. Deux candidatures de projet ont été présentées. Le comité de programmation de décembre 2003 a déclaré un des deux projets inéligible car il ne respectait pas le principe de transnationalité du fait d'être porté par des partenaires d'un seul pays. L'autre projet a été approuvé.

Le second appel à projets a été réalisé en 2004. 165 projets se sont présentés et 27 ont été approuvés lors des comités de décembre 2004 et de mars 2005.

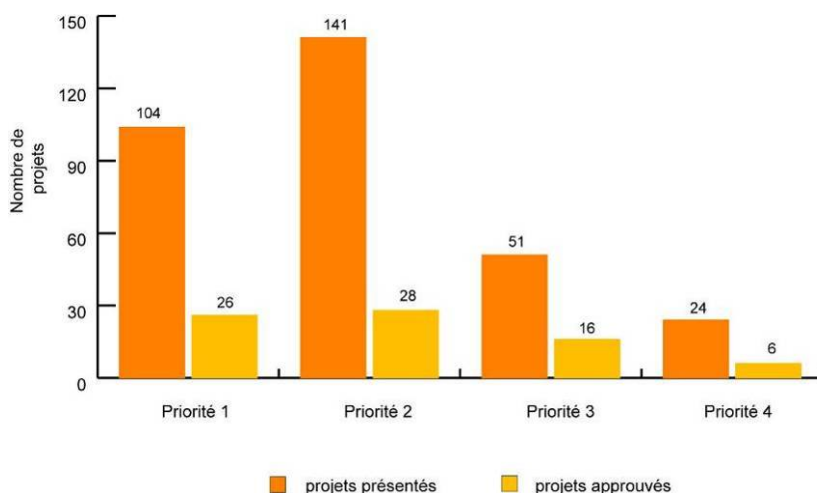
Pour l'ensemble des trois appels à projets, 320 candidatures ont été reçues desquelles 317 ont été examinées par les comités de programmation. Au cours de l'instruction, 3 candidatures de projet du premier appel à projets ont décidé de se retirer. Sur les 317 candidatures examinées, 76 d'entre elles ont reçu une aide FEDER. Ainsi, le taux de sélection des projets pour l'ensemble des trois appels à projets s'élève à 24 %.

3.2.2.2) Répartition des projets présentés et projets approuvés selon les priorités et mesures du programme opérationnel

La répartition des candidatures de projet et des projets approuvés selon les priorités et mesures du Programme opérationnel est reflétée dans les deux illustrations suivantes.

² En 2004, un projet approuvé dans le cadre du premier appel à projets a été déprogrammé.

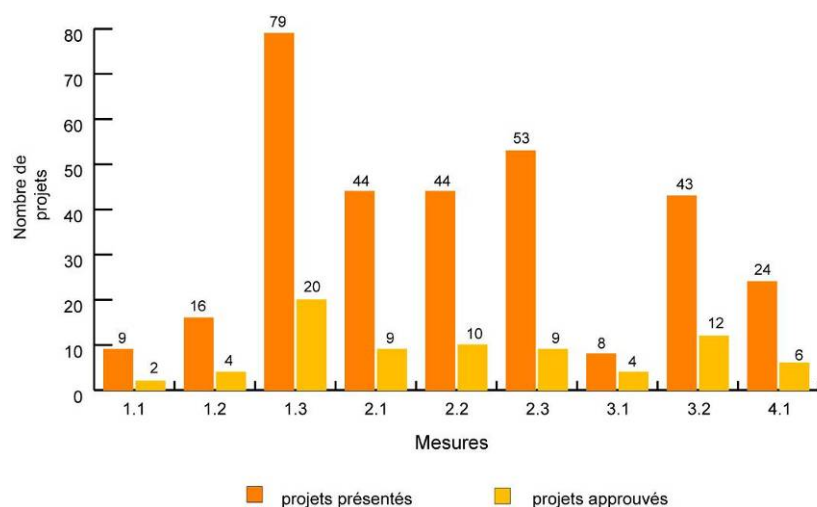
Graphique 1: Nombre de projets présentés et approuvés par priorités, ensemble des appels à projets



La priorité 2, centrée sur les thèmes environnementaux et sur la préservation des patrimoines naturels et culturels, a été la priorité la plus sollicitée avec 141 candidatures de projets, soit 44 % de l'ensemble des dossiers enregistrés. La Priorité 1 relative à la structuration polycentrique de l'espace et au renforcement de pôles de compétences a recueilli 104 candidatures de projets, soit 32,5 % des demandes. La priorité 3 portant sur le développement des systèmes de communication et la société de l'information a été sollicitée par 51 candidatures représentant 16 % de l'ensemble des dossiers. Enfin, les 24 projets enregistrés dans la Priorité 4 sur l'affirmation de l'identité du SUDOE représentent 8 % des candidatures.

La répartition des projets approuvés obéit à la même classification. En effet, le plus grand nombre de projets approuvés se trouve dans la priorité 2 avec 28 projets (37 % des projets). Se classent ensuite la priorité 1 avec 26 projets (34 %), la priorité 3 avec 16 projets (21 %) et enfin la priorité 4 avec 6 projets (8 %).

Graphique 2: Nombre de projets présentés et approuvés par mesures, ensemble des appels à projets



En ce qui concerne la répartition de candidatures de projets par mesures, les demandes enregistrées peuvent être regroupées en trois grandes catégories.

Tout d'abord, la mesure 1.3 relative au développement et à l'innovation du SUDOE se détache avec 79 candidatures, soit un quart des dossiers enregistrés.

Ensuite, 4 mesures ont enregistré des demandes selon des proportions identiques. Il s'agit des mesures 2.3, 2.1, 2.2 et 3.2. La mesure 2.3 relative à la gestion patrimoniale et environnementale par les acteurs a recueilli 17 % des candidatures avec 53 projets. Les mesures 2.1 (préservation des espaces et ressources naturels) et 2.2 (valorisation créative du patrimoine culturel) ont reçu le même nombre de projets, soit 44 candidatures chacune, ce qui correspond à 14 % des candidatures pour chaque mesure. La mesure 3.2 sur l'amélioration de l'accès à la société de l'information a quant à elle reçu 43 candidatures de projets, ce qui représente 13 % des dossiers.

Enfin, les 4 autres mesures restantes ont enregistré un nombre de candidatures moindre. Il s'agit tout d'abord de la mesure 4.1 sur l'affirmation de l'identité du SUDOE avec 24 candidatures, soit 8 % des demandes. La mesure 1.2 sur la dynamisation des zones rurales a recueilli 16 candidatures, soit 5 % des dossiers. Se classe ensuite la mesure 1.1 centrée sur le renforcement et la consolidation du système urbain du SUDOE a reçu 9 candidatures de projets, soit 3 % des demandes globales. Enfin, la mesure 3.1 sur l'optimisation des réseaux et systèmes de transport du SUDOE a enregistré 8 candidatures, soit 3 % des demandes.

Cette classification se retrouve dans la répartition des projets approuvés. Les 20 projets approuvés de la mesure 1.3 représentent un peu plus du quart (26 %) des projets. Se classent ensuite les 12 projets de la mesure 3.2 (16 %) et les 10 projets de la mesure 2.2 (13 %). Les mesures 2.1 et 2.3 comptent le même nombre de projets, soit 9 projets chacune ce qui correspond à 12 % des projets pour chaque mesure. Enfin, avec 6 projets approuvés, la mesure 4.1 présente 8 % des projets. Les mesures 1.2 et 3.1 sont également dotées chacune de 4 projets, soit 5 % des projets pour chaque mesure. Enfin, la mesure 1.1 compte 2 projets approuvés, ce qui correspond à 3 % des projets approuvés.

Ces statistiques permettent de dégager deux conclusions essentielles :

Tout d'abord, que ce soit au niveau des priorités ou au niveau des mesures, les ordres de proportion entre les projets présentés et les projets approuvés ont toujours été respectés.

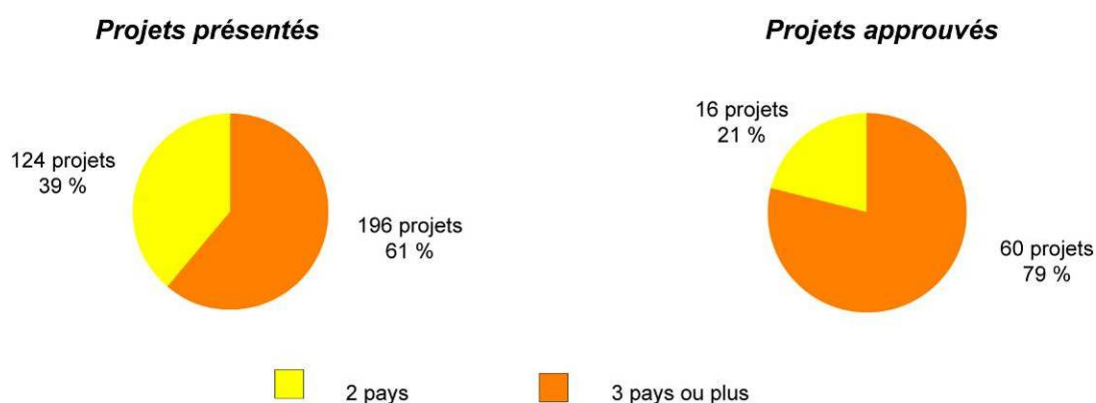
Ensuite, si l'on retient les données relatives aux mesures sollicitées, il apparaît nettement que les mesures qui ont reçu le plus grand nombre de candidatures de projets sont celles qui sont en relation à l'innovation, à l'environnement et au développement durable, aux TIC. Ces champs d'action dans lesquels se sont présenté le plus grand nombre de candidatures et dans lesquels une grande majorité des projets approuvés développent leurs actions de coopération au sein de l'espace SUDOE sont les thématiques de coopération retenues pour la période de programmation 2007-2013. Les acteurs du SUDOE acquièrent donc déjà des expériences dans ces domaines d'intervention mais surtout des résultats pour l'espace SUDOE qui seront plus approfondis dans les points de la partie 3.3.

3.2.2.3) Éléments sur la composition transnationale des partenariats

La composition du partenariat des projets démontre un niveau de coopération transnationale remarquable. Dans les candidatures de projet, 61 % d'entre eux étaient composés de partenaires de 3 pays ou plus, alors que les projets bilatéraux atteignaient 39 % des candidatures.

Une fois réalisée la sélection, ces données ont évolué de manière positive puisque 79 % des projets ont un partenariat de 3 pays au minimum et le pourcentage de projets bilatéraux a été réduit à 21 %.

Graphique 3: Transnationalité des projets présentés et approuvés, ensemble des appels à projets



Si l'on complète ces statistiques en détaillant les pourcentages de partenaires par nationalité dans les projets présentés et approuvés, les résultats suivants apparaissent :

Projets présentés :

- Partenaires espagnols dans 98 % des projets ;
- Partenaires français dans 68 % des projets ;
- Partenaires portugais dans 93 % des projets ;
- Partenaires du Royaume-Uni dans 2 % des projets.

Projets approuvés :

- Partenaires espagnols dans 99 % des projets ;
- Partenaires français dans 89 % des projets ;
- Partenaires portugais dans 88 % des projets ;
- Partenaires du Royaume-Uni dans 7 % des projets.

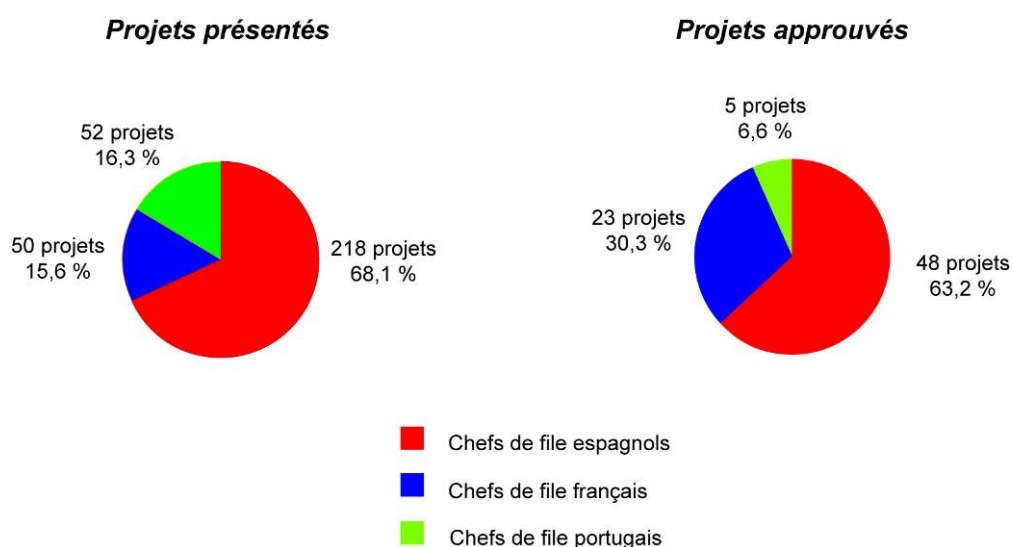
Par ailleurs, ces pourcentages résultent de l'analyse de la composition des partenariats au niveau des partenaires uniquement, c'est-à-dire des institutions qui sont les bénéficiaires directs du programme. Si l'on étend cette analyse aux partenaires associés présents dans un grand nombre de candidatures et de projets approuvés, cette transnationalité pour quelques projets serait accrue puisque des partenaires localisés dans des pays tiers de ceux de l'espace SUDOE ont intégré les partenariats. Pour la majorité d'entre eux, ils étaient localisés sur le continent européen (Belgique, Slovaquie, Grèce, Pays-Bas, Hongrie, Irlande, Royaume-Uni, Suisse, France) mais aussi en Amérique du Sud (Brésil, Mexique, Colombie et Chili), et en Afrique du Nord (Maroc).

3.2.2.4) Nationalité des chefs de file des projets

Sur les 320 projets présentés lors des trois appels à projets, la majorité des candidatures étaient portées par des chefs de file espagnols avec 68,1 % des candidatures (218 projets). Les projets portés par les chefs de file portugais ou français atteignaient une proportion identique, avec respectivement 16,3 % et 15,6 % des candidatures (52 projets présentés par des chefs de file portugais et 50 projets présentés par des chefs de file français). Aucun projet n'a été présenté par un chef de file du Royaume-Uni.

Concernant les projets approuvés, sont majoritaires ceux menés par les chefs de file espagnols avec 63,2 % des projets. Les projets menés par les chefs de file français arrivent ensuite avec 30,3 % des projets et sont suivis par les projets gérés par les chefs de file portugais avec 6,6 % des projets³.

Graphique 4: Nationalité des chefs de file des projets présentés et approuvés, ensemble des appels à projets



3.2.2.5) Les institutions impliquées dans les projets

Sur les 1386 Institutions de l'ensemble du Sud-ouest qui ont manifesté leur intérêt pour développer des actions de coopération transnationale, 55 % d'entre elles étaient espagnoles. Les Institutions portugaises représentaient plus du quart des Institutions (26,3%) alors que les françaises représentaient 18,7 %. Finalement, 2 Institutions du Royaume-Uni ont été impliquées dans les candidatures de projet.

Ces 1386 Institutions impliquées dans les 320 candidatures de projet ont représenté un total de 2044 participations. Néanmoins, il est intéressant de souligner qu'un certain nombre d'institutions se sont impliquées à plusieurs reprises dans les projets présentés. Sur les 307 institutions qui ont participé deux fois ou plus dans les projets présentés, 161 d'entre elles étaient espagnoles, 89 portugaises, 56 françaises et une seule du Royaume-Uni.

³ Il convient de signaler que le projet URGENTE, présenté et approuvé lors du 1^{er} appel à projets, a été dans un premier temps mené par un chef de file portugais et qu'il est à présent géré par un chef de file français.

Tableau 3: Nombre d'institutions impliquées par pays et leur nombre de participation dans les projets présentés

	Nombre total d'Institutions	%	Participent une seule fois	Participent deux fois ou plus
Espagne	761	54,9	600	161
France	259	18,7	203	56
Portugal	364	26,3	275	89
Royaume-Uni	2	0,1	1	1
TOTAL	1386	100,0	1079	307

En ce qui concerne la nationalité des Institutions impliquées dans les 76 projets approuvés, presque la moitié d'entre elles sont espagnoles (49,5 %). Ensuite, plus d'un quart des Institutions sont françaises (26,3%) et les portugaises atteignent aussi cette proportion (23,9 %). Quant au Royaume-Uni, une seule Institution est impliquée mais elle participe dans plusieurs projets (il s'agit du Gouvernement de Gibraltar).

Ainsi, 372 Institution ont reçu un cofinancement pour leurs actions de coopération transnationale et additionnent 474 participations. Sur l'ensemble des 3 appels à projets, 55 institutions sont impliquées à plusieurs reprises dans les projets approuvés. C'est le cas pour 26 institutions espagnoles, 18 institutions françaises, 10 institutions portugaises et 1 institution du Royaume-Uni. Cette situation est principalement due au fait que plusieurs projets approuvés lors du 1^{er} appel à projets ont développé une seconde phase d'activités qui a été présentée et approuvée lors du 2nd appel à projets.

Tableau 4: Nombre d'institutions impliquées par pays et leur nombre de participation dans les projets approuvés

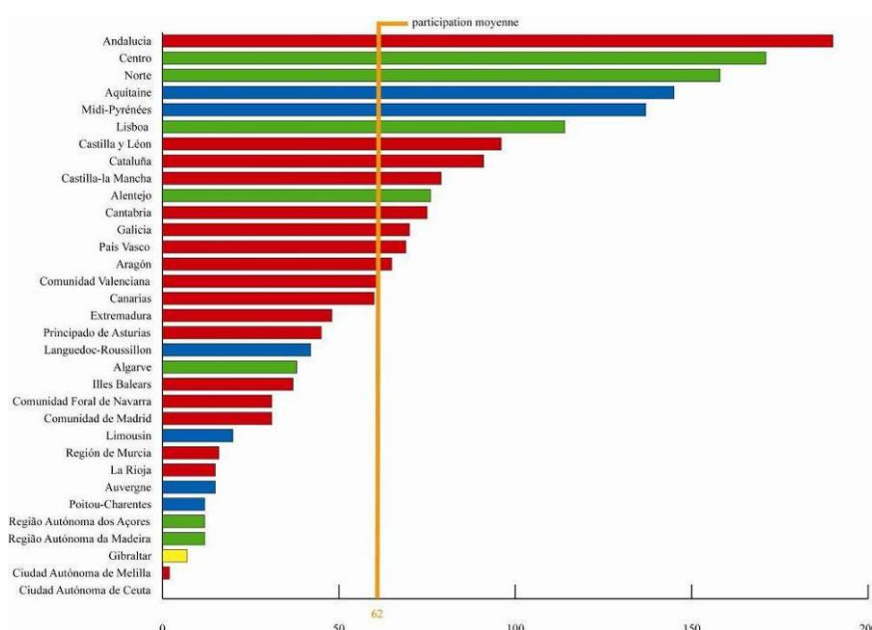
	Nombre total d'Institutions	%	Participent une seule fois	Participent deux fois ou plus
Espagne	184	49,5	158	26
France	98	26,3	80	18
Portugal	89	23,9	79	10
Royaume-Uni	1	0,3	0	1
TOTAL	372	100,0	317	55

3.2.2.6) La localisation des institutions impliquées

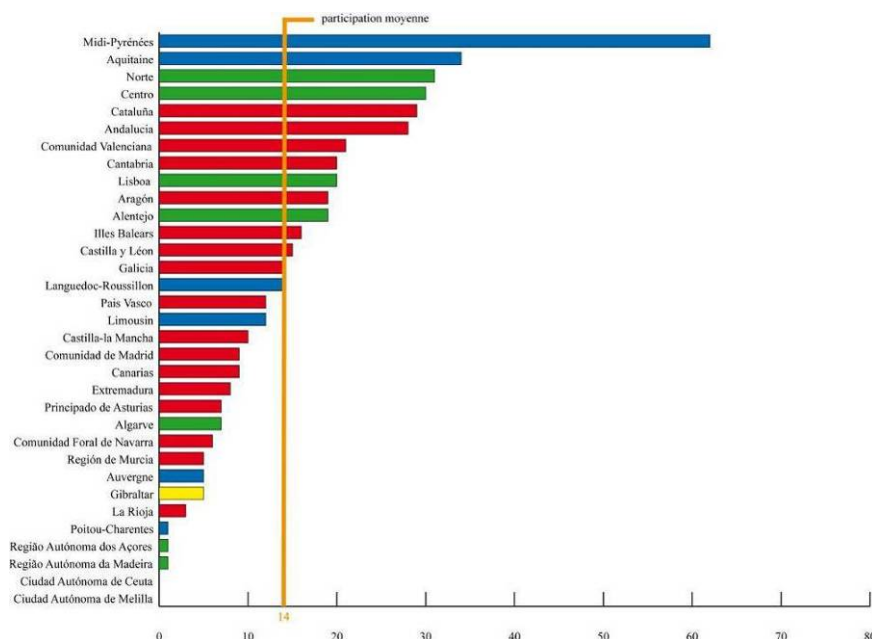
L'espace Sud-ouest européen compte 33 régions et villes autonomes. Toutes ont eu au moins un partenaire impliqué dans les candidatures de projet, sauf la ville autonome de Ceuta.

Sur l'ensemble des appels à projets, la participation moyenne d'institutions au niveau des régions et villes autonomes s'élevait à 62 participations. Concernant les projets approuvés, la participation moyenne des régions et villes autonomes s'élève à 14 participations. Toutes les régions comptent des partenaires impliqués dans les projets approuvés, sauf les villes autonomes de Ceuta et Melilla. Toutes ces informations sont reflétées dans les graphiques et cartes suivants.

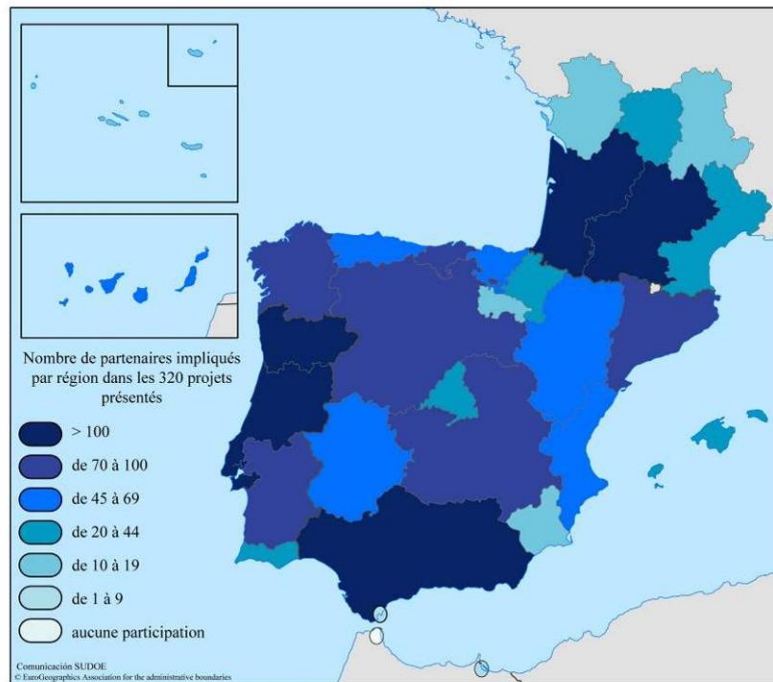
Graphique 5: Participation des institutions dans les projets présentés par régions



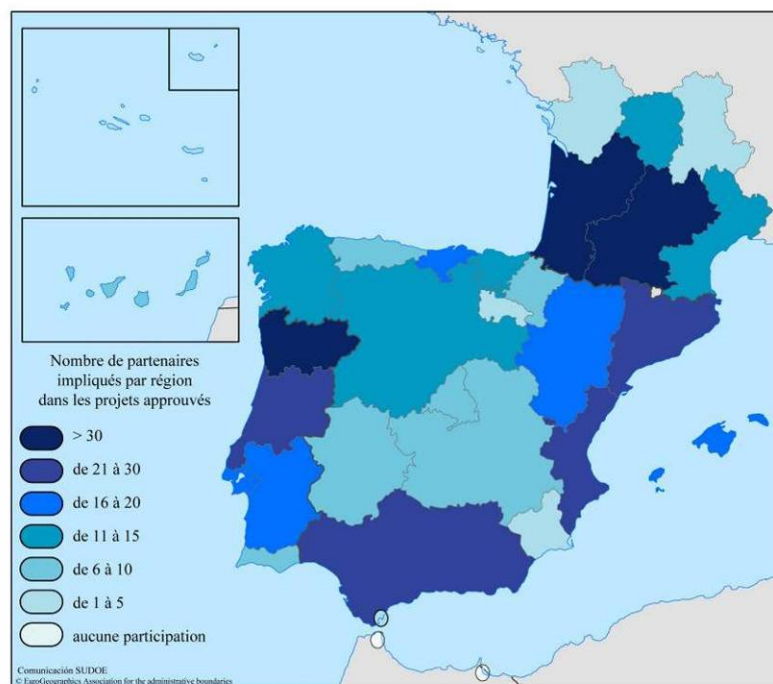
Graphique 6: Participation des institutions dans les projets approuvés par régions



Carte 1: Nombre de partenaires impliqués dans les projets présentés, ensemble des appels à projets

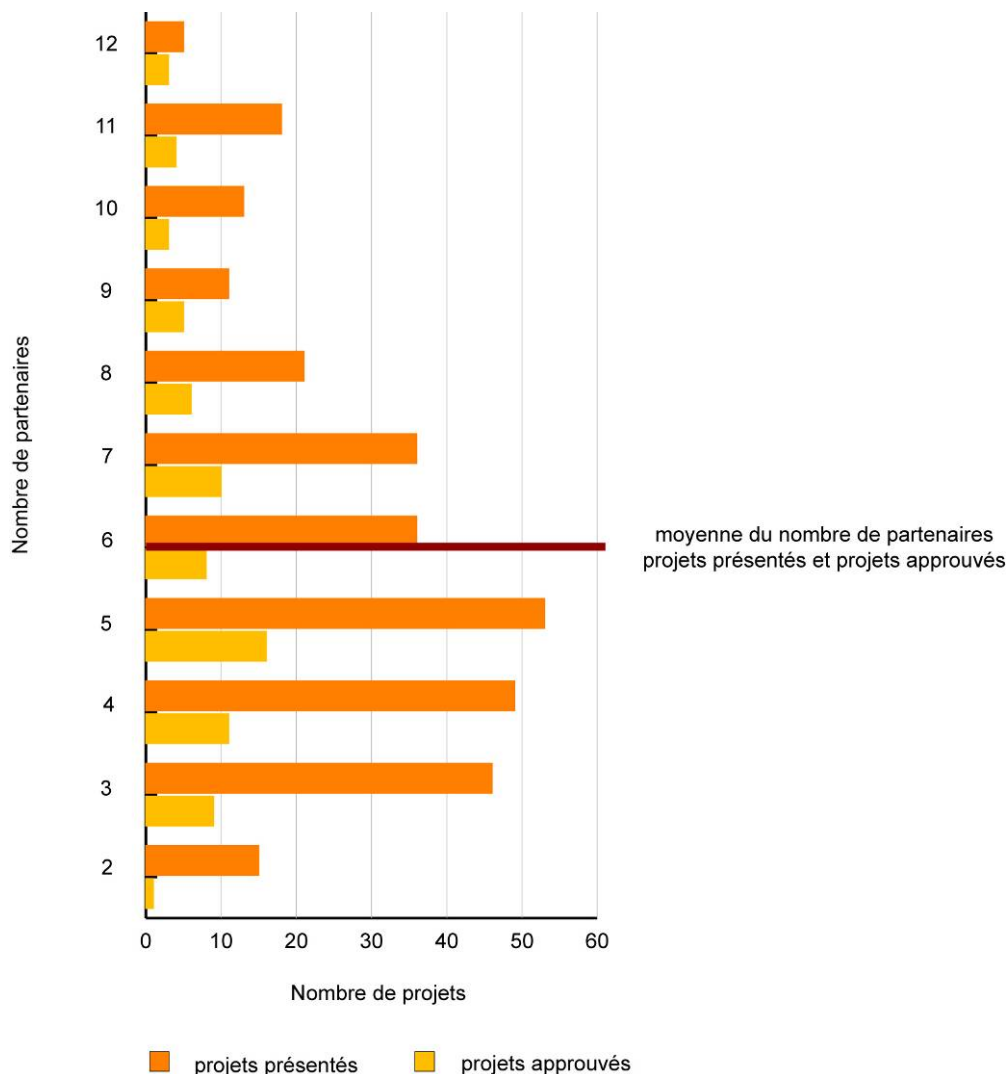


Carte 2: Nombre de partenaires impliqués dans les projets approuvés, ensemble des appels à projets



3.2.2.7) La composition des partenariats

Graphique 7: Nombre de partenaires composant les projets présentés et approuvés, ensemble des appels à projets



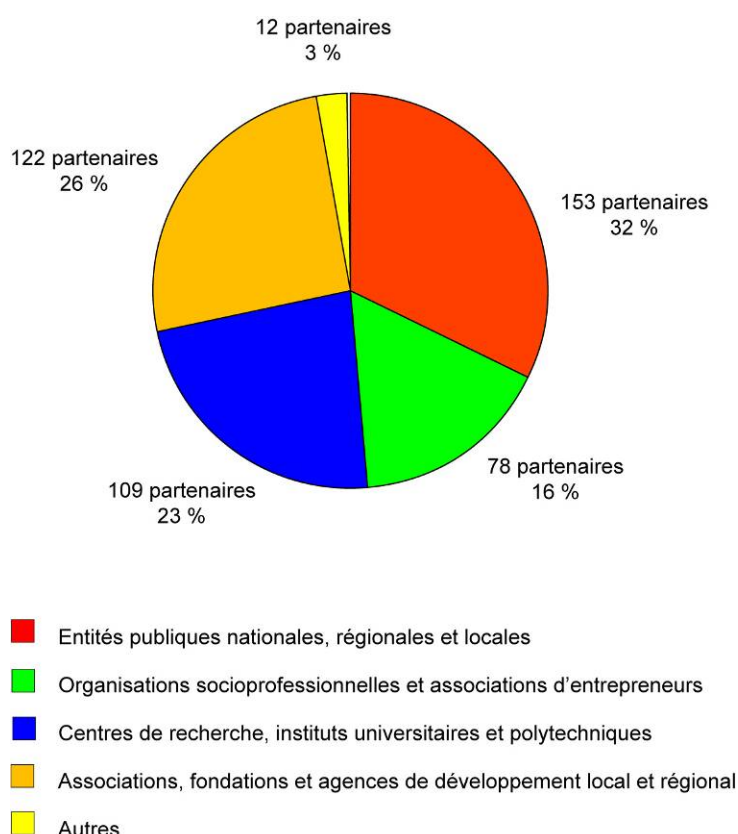
Le nombre moyen de partenaires (chef de file inclus) par projets présentés ou approuvés s'élève à 6 partenaires. Néanmoins, les partenariats composés de 5 participants sont les plus représentés puisque 53 projets avec 5 partenaires ont été présentés et 16 d'entre eux ont été approuvés.

Il convient également d'ajouter que 17 projets présentés ne figurent pas dans le graphique ci-dessus car leur partenariat s'élevait à un nombre supérieur à 12, compris entre 13 et 39 partenaires.

3.2.2.8) Les catégories de partenaires impliqués dans les projets approuvés

Les données sur les catégories des partenaires impliqués dans les projets approuvés permettent de mesurer quels sont les acteurs qui prennent part aux projets et aux actions développées sur le territoire du SUDOE. Les statistiques présentées ci-après comptabilisent le nombre total de partenaires impliqués dans les projets. Par conséquent, les institutions qui participent dans plusieurs projets sont comptées pour chacune de leur implication.

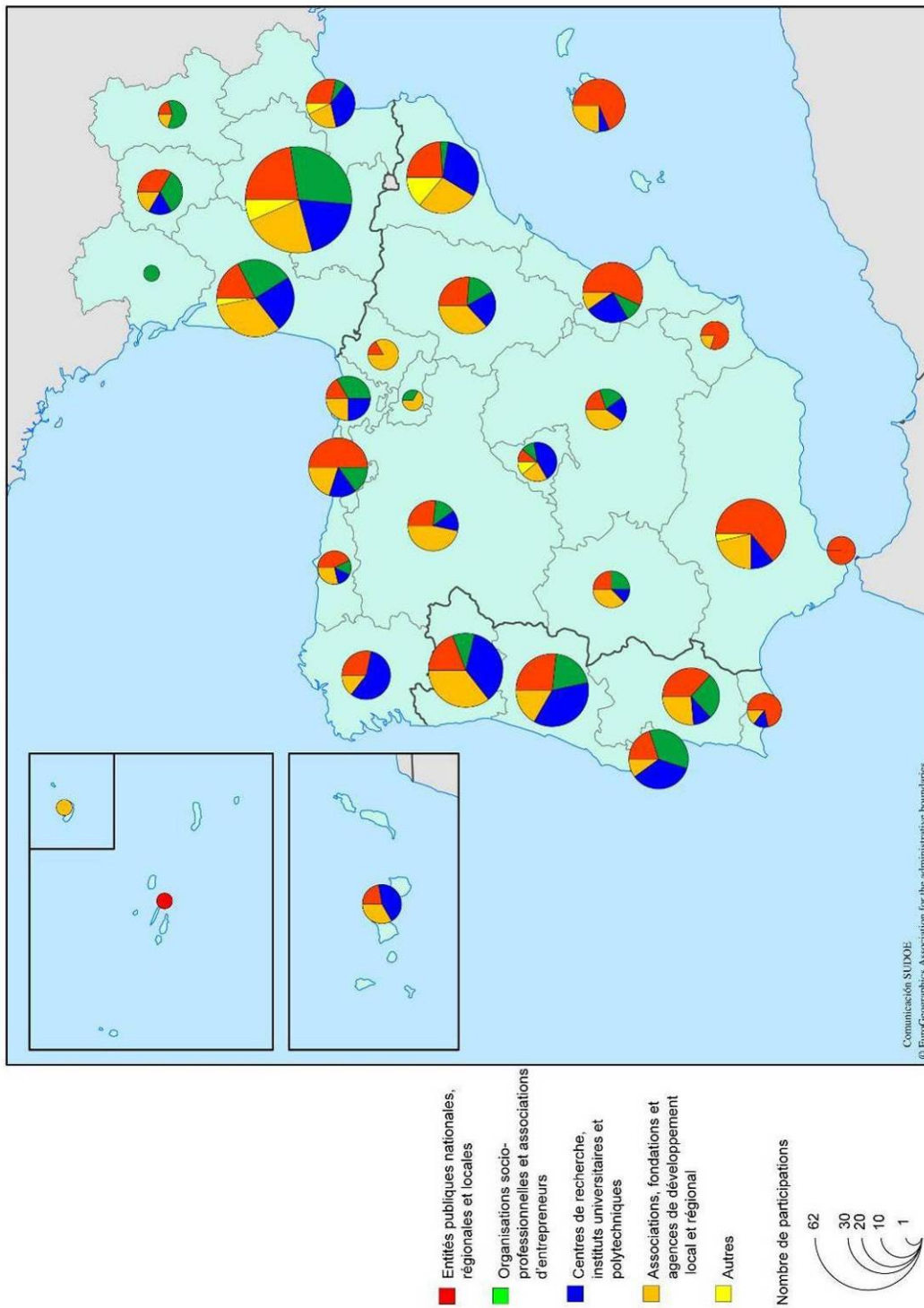
Graphique 8: Nombre de partenaires impliqués dans les projets approuvés selon leur catégorie d'appartenance



La classification des partenaires a été uniquement réalisée pour ceux qui sont impliqués dans les projets approuvés. Sur les 474 partenaires répertoriés, 32 % d'entre eux sont des administrations de l'État, des gouvernements régionaux, des départements, des mairies, des intercommunalités, etc. (catégorie A). La seconde catégorie la plus représentée est celle des associations, fondations et différentes agences de développement avec plus du quart des partenaires impliqués. Ensuite, les Universités et Instituts de recherche représentent 23 % des partenaires. Les chambres de commerce et autres organismes professionnels représentent 16 %. Finalement, 3 % des partenaires figurent dans la catégorie « autres » et correspondent aux théâtres et festivals.

La carte suivante complète ces statistiques en proposant cette classification des partenaires impliqués dans les projets approuvés et classés selon leur catégorie d'appartenance au niveau des régions de l'espace SUDOE.

Carte 3: Nombre d'institutions impliquées par régions dans les projets approuvés selon leur catégorie



3.3) QUANTIFICATION ET ANALYSE DES INDICATEURS DU PROGRAMME PAR PRIORITÉS ET PAR MESURES

Dans le rapport final de l'évaluation intermédiaire réalisé en 2003, l'évaluateur avait mentionné parmi ses recommandations, la nécessité de réviser les indicateurs du complément de programmation pour une meilleure cohérence des définitions employées d'une part, et pour la quantification des objectifs d'autre part. Il indiquait par ailleurs que cette révision faciliterait le suivi des activités réalisées.

Cette recommandation a été à nouveau formulée dans le cadre de l'actualisation de l'évaluation intermédiaire réalisée en 2005, ainsi que dans les observations communiquées postérieurement par la Commission européenne au programme.

De la même manière, le secrétariat commun a fait face à certaines difficultés dans la quantification des progrès réalisés par les projets au moment de l'élaboration du rapport annuel d'exécution 2004.

Pour l'ensemble de ces raisons, un travail de révision et de modification des indicateurs du complément de programme a été réalisé. Cette révision a été approuvée par le comité de suivi par consultation écrite en mai 2006.

La méthode utilisée pour l'élaboration de la modification d'indicateurs, a été la suivante :

- Dans un premier temps, les indicateurs rassemblés tant dans le programme opérationnel comme dans le complément de programmation ont été analysés,
- De la même manière, les indicateurs utilisés jusqu'à présent par les projets approuvés eux-mêmes ont été étudiés, tout comme les objectifs prévus par ceux-ci dans les formulaires de candidature approuvés, ainsi que les informations déclarées par les chefs de file de projet dans leur rapport intermédiaire d'avancement du projet transnational (annexe 2.4, partie intégrante de la demande de paiement intermédiaire du FEDER),
- Les recommandations de la Commission européenne tout comme celles de l'évaluation intermédiaire et de son actualisation ont été prises en compte
- Les documents méthodologiques de la Commission européenne existant en la matière (le document de travail N° 3 pour la période de programmation 2000-2006 "Indicateurs de suivi et l'évaluation : orientations méthodologiques") ainsi que d'autres documents sur les indicateurs comme le rapport effectué par le programme INTERACT en octobre 2005 « Étude sur les indicateurs pour le suivi transnational et interrégional des Programmes de coopération » ont servi de textes de référence dans l'élaboration de la révision,
- En prenant comme base de départ l'analyse des documents précédents, le secrétariat commun a effectué une proposition de modification d'indicateurs du complément de programmation. Cette proposition a conservé les indicateurs du complément de programmation considéré pertinents, et a incorporé ceux utilisés par les projets. Ces derniers contribuent à une meilleure évaluation de l'avancement du programme. Cette proposition a été soumise à consultation écrite au comité de suivi et approuvée par ce dernier,
- Afin de connaître le degré d'exécution réelle jusqu'à décembre 2005 des indicateurs modifiés, les chefs de file des 76 projets approuvés ont été consultés. Il leur a été demandé de faire parvenir au secrétariat commun une estimation des objectifs atteints au 31 décembre 2005 en révisant les résultats obtenus en fonction de la nouvelle proposition d'indicateurs.

- Finalement, la quantification obtenue a été compilée pour l'ensemble des projets et une analyse des conclusions correspondantes a été réalisée.

La modification effectuée du complément de programmation a permis d'une part d'élaborer un système d'indicateur étroitement lié aux objectifs spécifiques du programme, et d'autre part de faciliter l'organisation d'un système de collecte de l'information qualitative des actions des projets. Cela permet actuellement de mesurer de façon cohérente et réaliste la progression du programme en termes physiques. Également, les indicateurs à caractère horizontal ont été introduits parmi les nouveaux indicateurs. Ils permettent de comparer la contribution des projets du SUDOE aux priorités horizontales, en particulier en ce qui concerne l'égalité des chances et la société de l'information.

Une typologie d'indicateurs similaire à celle existante avant la modification a été maintenue :

- les indicateurs de ressources⁴, permettant de mesurer l'état d'exécution du budget assigné à chaque niveau de l'intervention ;
- les indicateurs de résultat, relatifs aux effets directs et à caractère immédiat produits par l'intervention ;
- les indicateurs d'impact, permettant d'apprécier les conséquences du programme au-delà des effets immédiats sur les bénéficiaires directs, à moyen ou long terme ;
- Les indicateurs de réalisation ont été ajoutés : ils permettent de mesurer les activités développées par les interventions.

Comme résultat de la modification, le nombre d'indicateurs actuellement disponibles par mesure et par typologie se présente de la façon suivante :

Mesure 1.1 : renforcer et consolider le système urbain du SUDOE

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEURS DE RÉALISATION	6
INDICATEURS DE RÉSULTAT	7
INDICATEURS D'IMPACT	5

⁴ Concernant les indicateurs de ressources, ces derniers ont été obtenus en tenant compte de l'exécution financière par rapport au montant de dépenses éligibles programmées, et non par rapport aux dépenses éligibles compromises (**annexe 3.5**).

Mesure 1.2 : dynamiser les zones rurales et développer les complémentaires territoriales pour l'aménagement durable du SUDOE

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEURS DE RÉALISATION	9
INDICATEURS DE RÉSULTAT	10
INDICATEURS D'IMPACT	7

Mesure 1.3 : valoriser le potentiel de développement et d'innovation du SUDOE

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEUR DE RÉALISATION	8
INDICATEUR DE RÉSULTAT	11
INDICATEURS D'IMPACT	6

Mesure 2.1 : préserver et améliorer la valeur patrimoniale des espaces et des ressources naturelles, dont les ressources en eau : actions relatives à la protection de l'environnement, notamment résultant de catastrophes naturelles et/ou technologiques, à la fois dans leur aspect de nettoyage comme de prévention

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEURS DE RÉALISATION	12
INDICATEURS DE RÉSULTAT	14
INDICATEURS D'IMPACT	8

Mesure 2.2 : dynamiser la valorisation créative du patrimoine culturel

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEURS DE RÉALISATION	13
INDICATEURS DE RÉSULTAT	11
INDICATEURS D'IMPACT	5

Mesure 2.3 : favoriser une nouvelle approche de la gestion patrimoniale et environnementale par les acteurs

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEURS DE RÉALISATION	10
INDICATEURS DE RÉSULTAT	14
INDICATEURS D'IMPACT	4

Mesure 3.1 : optimiser les réseaux et les systèmes de transport du SUDOE et développer l'intermodalité

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEURS DE RÉALISATION	6
INDICATEURS DE RÉSULTAT	10
INDICATEURS D'IMPACT	7

Mesure 3.2 : améliorer l'accès à la société de l'information

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEURS DE RÉALISATION	12
INDICATEURS DE RÉSULTAT	15
INDICATEURS D'IMPACT	10

Mesure 4.1 : promouvoir des méthodes, des structures et des outils territoriaux communs dans l'optique de l'affirmation du SUDOE

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEURS DE RÉALISATION	10
INDICATEURS DE RÉSULTAT	9
INDICATEURS D'IMPACT	6

Mesures 5.1 et 5.2 assistance technique

INDICATEUR DE RESSOURCES	1
INDICATEURS DE RÉALISATION	3
INDICATEURS DE RÉSULTAT	5
INDICATEURS D'IMPACT	2

3.3.1) La priorité 1 : structuration polycentrique de l'espace et renforcement de pôles de compétences

La priorité 1 a pour but de renforcer la cohésion territoriale de l'Espace Sud-ouest européen afin de l'inscrire dans un modèle polycentrique compétitif. Au travers des actions mises en œuvre, les projets approuvés dans cette priorité devront apporter des réponses concrètes aux principaux objectifs stratégiques identifiés, à savoir :

- Faciliter l'émergence de centres de dimension européenne et mondiale ;
- Identifier, renforcer et valoriser les pôles de compétences de l'espace du SUDOE ;
- Favoriser les alliances et la constitution de réseaux de villes ;
- Développer les synergies ville-campagne.

Pour la période 2000-2006, le budget alloué à la priorité 1 représente 29,27 % du coût total de l'ensemble du programme, ce qui correspond, en volumes financiers, à un coût total programmé de 32.697.907 € pour une participation du FEDER de 19.684.805 €.

A l'issue du processus de sélection, 26 projets ont été approuvés dans la priorité 1 qui au 31 décembre 2005 affichaient un taux d'exécution budgétaire de 36,56% (calculé sur la base du total cumulé de dépenses validées). Comparé à la situation au 31 décembre 2004, ce taux a doublé ce qui montre bien que les projets sont en plein développement et confirme la tendance annoncée dans le rapport d'activité 2004.

Enfin, et avant d'aborder les résultats obtenus par ces 26 projets, rappelons que la priorité 1 s'articule autour de trois mesures qui, en terme de poids budgétaire, sont relativement déséquilibrées. Avec un peu plus de 4 millions d'€ programmés, la mesure 1.1 est la plus faiblement dotée du programme (3,9 % du coût total). A l'inverse, la mesure 1.3 est celle qui présente le budget le plus élevé (16,19%) correspondant à 18 millions d'€. Comparée avec la répartition par mesure des 26 projets approuvés, cette logique est maintenue : seuls deux projets ont été approuvés dans la mesure 1.1, alors que la mesure 1.3 est celle qui compte, de loin, le plus grand nombre de projets sélectionnés (suivie par la mesure 3.2 avec douze projets approuvés).

3.3.1.1) La mesure 1.1 : renforcer et consolider le système urbain du SUDOE

Cette mesure vise à préciser le rôle et renforcer la position européenne du SUDOE par une plus forte articulation de ses villes, tout comme par le développement d'un maillage entre métropole régionale, réseaux de villes et zones rurales à l'intérieur des régions. Elle vise également à renforcer l'identification et la valorisation des spécificités régionales, afin de constituer des ensembles de dimension européenne.

Tableau 5: Liste des projets approuvés - mesure 1.1

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
Mesure 1.1			1.469.518,34 €	731.366,17 €	49,77%
SO/1.1/F1	URBDISP	Analyse comparative des politiques, des outils et des pratiques sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme en Midi-Pyrénées et en Catalogne	544.336,34 €	272.168,17 €	50,00%
SO/1.1/F4	EURMET	Expansion urbaine des métropoles	925.182,00 €	459.198,00 €	49,63%

Cette mesure vise à préciser le rôle et renforcer la position européenne du SUDOE par une plus forte articulation de ses villes, tout comme par le développement d'un maillage entre métropole régionale, réseaux de villes et zones rurales à l'intérieur des régions. Elle prétend également renforcer l'identification et la valorisation des spécificités régionales, afin de constituer des ensembles de dimension européenne.

Seuls **2 projets ont été approuvés** dans cette mesure et ce, à l'occasion du 1^{er} appel à projets, ce qui correspond à un nombre nettement inférieur à ce qui était attendu au moment de l'élaboration du programme. Tous deux s'inscrivent parfaitement dans la thématique générale abordée. Le projet **EURMET** a la particularité de poursuivre des travaux réalisés dans le cadre du programme INTERREG II C « Sud-ouest européen ». Sur la base de la comparaison des méthodes de délimitation et de caractérisation des aires métropolitaines du SUDOE alors établie, il a pour objectif de poursuivre cette démarche en la généralisant à une dizaine de villes de l'espace et en utilisant comme outil les images haute résolution offertes par le satellite SPOT 5. Le projet **URBDISP** porte lui aussi sur le thème de l'étalement urbain mais d'un point de vue plus conceptuel qui vise à mieux comprendre ce phénomène en comparant les pratiques existantes dans ce domaine en Catalogne et en Midi-Pyrénées.

Par rapport au calendrier d'exécution physique de ces projets, tous deux avaient terminé la réalisation de leurs activités au 31 décembre 2005 mais ne sont toujours pas clôturés d'un point de vue administratif et financier.

Tableau 6: Quantification de l'indicateur de ressource - mesure 1.1

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	20,94%

Avant de commenter l'indicateur de ressources quantifié dans le tableau ci-dessus, il convient au préalable d'apporter une précision quant à son mode de calcul.

Rappelons que le degré d'exécution budgétaire de chaque mesure est la résultante du rapport entre le coût total programmé de la mesure et le total cumulé des dépenses validées au 31 décembre 2005 pour l'ensemble des projets approuvés dans cette mesure.

Pour la mesure 1.1, celui-ci s'élève à **20,94 %** ce qui peut paraître faible compte tenu du fait que les deux projets ont terminé leurs activités. Cependant, le calcul du taux de consommation de la mesure ramené au coût total effectivement engagé pour les deux projets approuvés abouti à un résultat nettement supérieur correspondant à **62,13 %** et se rapprochant davantage de la réalité.

Ce décalage est une conséquence de la reprogrammation financière approuvée par le Comité de suivi en juin 2005. En effet, même si les volumes financiers ont subi de faibles variations à l'échelle des priorités, les réaffectations budgétaires par mesure ont été très sensibles pour certaines d'entre elles et tout particulièrement pour celles de la priorité 1. Ainsi, dans le cas particulier de la mesure 1.1, le coût total engagé pour les deux projets approuvés (1.469.518,34 €) représente seulement le tiers du coût total programmé (4.360.000 €).

Pour conclure et sur la base de la précision qui vient d'être apportée, le niveau de consommation budgétaire atteint par les projets approuvés dans la mesure 1.1 est très satisfaisant.

Tableau 7: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.1

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	6	7
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	10	8
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	15	14
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	25	18
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	2	2
Nombre d'outils d'aménagement du territoire créés.	2	1

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	1.000	848
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	600	660
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	200	69
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	2	3
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	50%
Nombre de personnes ressources impliquées dans les réseaux de compétence (universitaires, chercheurs, experts).	40	31
Nombre d'aires métropolitaines / de villes étudiées et mises en réseau.	15	12

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	2	3
Nombre de personnes impliquées en dehors du territoire couvert par le partenariat.	150	129
Nombre de villes qui intégreront, à court terme, les réseaux créés.	10	0
Km ² d'aires métropolitaines étudiées.	3.000	35.700
Contribution à une meilleure connaissance de l'aménagement urbain dans le SUDOE (OUI/ NON).	OUI	OUI

Pour ce qui est des indicateurs de réalisation, il convient dans un premier temps de souligner que cette mesure contribue à atteindre l'un des principaux objectifs de la priorité 1 dans la mesure où deux réseaux de villes ont été créés. Le « nombre d'études réalisées » est quasiment atteint ce qui correspond parfaitement aux types d'actions prévues dans cette mesure. Enfin, et même si le résultat obtenu à ce stade du programme est inférieur aux prévisions, un seul outil d'aménagement du territoire a été créé sur les deux prévus. Il s'agit d'une « Méthode d'analyse automatique des évolutions des espaces urbains et plus particulièrement des périphéries des grandes villes » mise au point dans le cadre du projet **EURMET**.

Les deux premiers indicateurs de résultat montrent que les deux projets ont été actifs en termes de communication et de diffusion. Dans ce domaine et en nombre de participants, c'est le projet **URBDISP**, au travers de l'organisation de divers séminaires, qui y contribue de manière significative. Pour l'ensemble des deux projets approuvés, le « nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail », additionné au « nombre de personnes ressources impliquées », représente un peu moins de la moitié de l'objectif fixé. Néanmoins, en considérant que ces projets impliquent essentiellement des personnes spécialisées sur la thématique du développement des grands espaces urbains et que les travaux mis en œuvre ont porté sur douze aires métropolitaines uniquement, le nombre de 100 spécialistes réunis autour de ces projets est honorable.

Avant d'aborder l'analyse des indicateurs d'impact, une observation doit être apportée quant à l'évaluation de la superficie représentée par les aires métropolitaines étudiées. En effet, au moment de la révision d'indicateurs du complément de programmation en 2006 une erreur s'est glissée dans la quantification de l'objectif : au lieu des 3.000 km² indiqués, il faut comparer le chiffre réalisé à 30.000 km².

Le « nombre de personnes impliquées en dehors du territoire couvert par le partenariat » fait référence à des confrères des personnes impliquées et mobilisées par ces deux projets qui se sont montrés intéressés par les études réalisées et l'outil mis en place. Ces personnes sont issues d'autres aires métropolitaines potentiellement candidates pour un transfert d'expérience et de méthode sur leur territoire. Cependant, le fait qu'aucune nouvelle ville n'ait encore intégré les réseaux créés révèle qu'au moment de l'élaboration du présent rapport, suppose qu'ils ne sont pas encore passés à l'action. Il conviendra un moment de la clôture du programme d'examiner si la situation a évolué.

En matière de priorités horizontales, la situation par rapport à l'avancement actuel des deux projets approuvés dans la mesure 1.1 est la suivante :

- 1) Politique environnementale : les activités mises en œuvre par les deux projets approuvés sont centrés sur un volet particulier de cette politique horizontale qui est le développement durable des villes. Ce thème est abordé avec des approches totalement distinctes pour chaque projet mais tous deux prétendent contribuer à une meilleure maîtrise de l'expansion urbaine.
- 2) Politique d'égalité des chances : en ce qui concerne les trois indicateurs suivants : « participants aux échanges d'expériences », « personnes ressources impliquées dans les réseaux créés » et « emplois maintenus », la parité hommes/femmes est quasiment équilibrée avec un léger avantage pour la représentation masculine (54 hommes impliqués pour 49 femmes).
- 3) Politique d'emploi : l'un des aspects positifs mis en exergue au niveau des indicateurs d'impact concerne les 3 nouveaux « emplois créés et maintenus », nombre supérieur aux attentes fixées. Ramené au nombre réduit de projets qui ont

permis d'atteindre ce résultat et bien que cela soit peu significatif à l'échelle de l'espace c'est une contribution positive de la mesure 1.1.

- 4) Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : par le type d'activités développées par les deux projets approuvés, seul le projet **EURMET** a eu recours de manière significative à des outils liés aux NTIC autres que la simple utilisation du courrier électronique. Ceci explique le fait que cet indicateur n'ait pas atteint les 100% escomptés.

Spécifiquement dédiés à la **différenciation de différents types d'aires métropolitaines appartenant à trois pays faisant partie de l'espace SUDOE dans le cas du projet EURMET et à une réflexion qui permet d'enrichir la compréhension du phénomène de l'étalement urbain pour le projet URBDISP** nous pouvons affirmer que la mesure 1.1 répond pleinement aux attentes fixées. Cependant, en termes d'impacts et compte tenu du nombre limité de projets finalement approuvés, les répercussions seront peu significatives à l'échelle de l'espace.

3.3.1.2) La mesure 1.2 : dynamiser les zones rurales et développer les complémentarités territoriales pour l'aménagement durable du SUDOE

Tableau 8: Liste des projets approuvés - mesure 1.2

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
Mesure 1.2			5.951.252,20 €	3.404.082,94 €	57,20%
SO/1.2/E1	CIUMED	Polycentrisme à travers les villes moyennes	1.506.707,60 €	977.974,64 €	64,91%
SO/1.2/P4	URGENTE	Urbain - Rural: Générer des engagements nouveaux entre les territoires de l'Europe	1.556.379,60 €	901.836,80 €	57,94%
SO/1.2/E6	REVITAL	Etude et mise en marche d'une stratégie pour la revitalisation de sous-régions fragilisées du Sud-ouest européen en Espagne (Teruel) et en France (la Creuse)	2.066.937,00 €	1.000.970,50 €	48,43%
SO/1.2/F8	PPIER	La Pierre et le Patrimoine, Innovation, Environnement et Recherche	821.228,00 €	523.301,00 €	63,72%

Cette mesure est destinée, d'une part, à valoriser les potentialités des espaces ruraux, notamment ceux qui sont qualifiés de fragiles et, d'autre part, à préciser le rôle des métropoles, des villes moyennes ou petites et de leur tissu économique dans le maillage urbain et l'organisation territoriale des zones de faible densité.

Quatre projets y ont été approuvés, deux à l'issue de chacune des phases du 1^{er} appel à projet. Leurs intitulés, rappelés dans le tableau ci-dessus, nous permet d'affirmer qu'ils sont en phase avec un bon nombre de domaines d'intervention identifiés au niveau du programme pour cette mesure : polycentrisme à l'échelle des villes moyennes, mise en place d'engagements qui favorisent les relations ville-campagne, revitalisation de zones fragilisées de l'espace et promotion des complémentarités de compétences dans le domaine de la formation sur des savoir-faire spécifiques. En ce qui concerne le projet **URGENTE** et contrairement à ce qu'indique le code qui lui a été affecté, il convient de préciser que, suite à des difficultés rencontrées par le chef de file initial situé au Portugal, celui-ci a été remplacé par l'un des partenaires français impliqué dès le départ.

En terme de calendrier d'exécution, deux projets ont achevé la mise en œuvre de leurs activités au cours de l'exercice 2005. Les deux autres devront, en principe, finaliser leur exécution dans le courant du premier semestre 2006.

Tableau 9: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.2

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	28,15%

Tout comme pour la mesure 1.1, il convient de nuancer l'appréciation de l'indicateur de ressources indiqué dans le tableau ci-dessus.

Ramené au coût total programmé de la mesure 1.2 (10.255.337 €), le total cumulé de dépenses validées par les projets approuvés au terme de l'année 2005 (2.886.441,27 €), aboutit à un degré d'exécution budgétaire s'élevant à **28,15%**. Néanmoins, l'évaluation de ce taux en prenant comme base de calcul le coût total effectivement engagé par les quatre projets approuvés (5.951.252,20 €), ramène le taux de consommation financière à **48,50%**.

La progression significative enregistrée par l'indicateur de ressources de la mesure 1.2 depuis la fin décembre 2004 (multiplié par deux), montre que le retard pris par le programme à son démarrage est en train d'être progressivement compensé.

Tableau 10: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.2

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	35	31
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	40	37
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	35	38
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	20	17
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	6	5
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	15	11
Nombre d'actions de formation organisées.	20	17
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	10	5
Nombre d'outils d'aménagement du territoire créés.	6	4
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	5.000	4.829
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	80.000	64.680
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	120	118
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	5	8
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	75%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	50	43
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	500	292
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	15	14
Nombre d'initiatives pour le développement de produits et la valorisation du patrimoine historique.	20	7
Nombre de bourgs ruraux fragiles et de centres urbains mis en réseau.	80	34
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	10	14
Augmentation du taux de croissance de la population des petites villes et des villes moyennes du SUDOE.	8%	5%
Amélioration du temps d'accès aux villes moyennes.	10%	-
Nombre de nouvelles activités et de services développés dans les villes moyennes du SUDOE.	50	4
Nombre de nouvelles personnes installées dans les zones rurales impliquées.	20	22
Contribution au maintien ou à la création de services dans les zones rurales concernées (OUI/NON).	OUI	OUI
Augmentation des jeunes inscrits aux modules de formation améliorés.	5%	3%

Les deux premiers indicateurs de réalisation révèlent le dynamisme des projets approuvés dans cette mesure en matière de réalisation d'activités et d'outils de communication. Avec un total de 19 « actions de communication organisées », sur les 31 pour l'ensemble de la mesure, les projets **URGENTE** et **REVITAL** ont été les plus actifs dans ce domaine. Les indicateurs suivants montrent quant à eux l'adéquation des projets approuvés par rapport à l'un des principaux effets attendus. Cinq réseaux de coopération ont en effet été constitués à ce jour. Le réseau créé dans le cadre du projet **URGENTE** est spécifiquement consacré aux relations entre milieu urbain et milieu rural et centré sur le thème de l'éducation environnementale. Le projet **REVITAL** a fait émerger deux réseaux de nature académique, qui concernent à la fois le milieu rural et l'environnement. Abordant le thème très spécifique de la valorisation des métiers de la pierre, le projet **PPIER** a abouti à la constitution d'un réseau de centres de formation qui ont réussi à mettre en commun et à transférer les savoir-faire particuliers de chacun des partenaires impliqués. Les « projets et actions pilotes » mis en place ainsi que les « outils d'aménagement du territoire créés » sont en bonne voie pour atteindre l'objectif quantifié. Ces réalisations concrètes laissent à supposer que les partenariats transnationaux constitués ont bien fonctionné et ont été productifs. Enfin, le seul indicateur de réalisation qui est nettement inférieur aux prévisions concerne le « nombre de petites infrastructures aidées ou créées ». D'autant que les 4 réalisations de ce type, mises en place à ce jour, sont le fruit d'un seul projet. Il s'agit du projet **URGENTE** qui a aménagé des locaux ayant chacun une finalité particulière : centre d'information, bureau de gestion et coordination, ferme d'insertion et pépinière agricole. Par rapport à ce projet, il convient également d'ajouter qu'il a la particularité d'aborder le thème de l'insertion sociale.

Dans les indicateurs de résultat, l'accent mis par les projets approuvés sur les activités et outils de communication se confirme. Le nombre important de « participants aux échanges d'expériences » et « d'emplois créés liés au développement des projets » doivent figurer parmi les facteurs qui ont permis aux partenariats constitués de bien fonctionner. Sur les 80 « bourgs ruraux fragiles et centres urbains » escomptés en matière de mise en réseau dans le cadre des projets réalisés, à ce jour un peu moins de la moitié ont directement été impliqués dans les réseaux créés (34 exactement). Cependant, un examen détaillé de ce faible résultat à l'échelle des projets, montre que seuls deux d'entre eux ont constitué des réseaux d'entités territoriales, à savoir les projets **URGENTE** et **CIUMED**. Rappelons que les réseaux créés par le projet **REVITAL** sont de nature académique et que le projet **PPIER** a consolidé de relations de coopération étroites entre centres de formation. Enfin le dernier indicateur à signaler concerne le « nombre d'initiatives pour le développement de produits et la valorisation du patrimoine historique » qui n'est pas encore atteint.

Dans leur ensemble, les indicateurs d'impact obtenus à cette échéance sont assez positifs. Il convient tout d'abord de souligner le nombre élevé « d'emplois créés et maintenus » : 14, comparés aux 10 prévus. Concernant cet indicateur et de manière générale pour l'ensemble du programme, il sera intéressant au moment du bilan final de vérifier si ces emplois sont toujours maintenus. La même observation peut être faite pour le « nombre de nouvelles personnes installées dans les zones rurales impliquées » qui s'élève à 22. Précisons à ce sujet qu'il s'agit essentiellement de personnes qui ont créé leur activité dans le secteur agricole au travers des actions mises en œuvre par le projet **URGENTE**. Parmi les quatre projets approuvés dans cette mesure, trois ont déclaré avoir « contribué au maintien et à la création de services dans les zones rurales concernées ». En revanche, « le nombre de nouvelles activités et de services développés dans les villes moyennes » est loin d'être atteint. Enfin, le dernier indicateur d'impact identifié figurant dans le tableau montre que certains projets, et plus particulièrement **PPIER** dont la formation professionnelle est l'axe majeur d'intervention, ont favorisé la « participation des jeunes aux modules de formation améliorés » même si le taux d'augmentation est assez peu significatif.

Pour la mesure 1.2, le bilan qui peut être fait à ce stade quant à l'intégration des priorités horizontales dans la réalisation des activités programmées par les quatre projets approuvés est la suivante :

- 1) Politique environnementale : les projets **REVITAL** et **URGENTE** sont en concordance avec cette politique horizontale au travers du développement d'activités pour la plupart liées à une meilleure gestion et protection de l'environnement. La pierre étant une matière première brute, le projet **PPIER**, qui intervient également au niveau de la valorisation du patrimoine, fait également partie des projets qui intègrent cette dimension.
- 2) Politique d'égalité des chances : à l'exception des 8 des emplois créés liés au développement des projets, indicateur pour lequel six sont occupés par des femmes et deux par des hommes, les « participants impliqués dans les échanges d'expériences et les réunions de travail » et « les personnes formées » sont en majorité des hommes (255 sur les 410 personnes comptabilisées pour ces deux indicateurs sur l'ensemble des quatre projets approuvés). Ce déséquilibre en matière d'égalité des chances hommes/femmes et plus particulièrement marqué pour les projets **URGENTE** et **PPIER**. Ceci s'explique par la nature de leur domaine d'intervention, le milieu rural et agricole pour le premier et les métiers de la pierre pour le second. En ce qui concerne le secteur rural, cela montre que la tendance observée depuis plusieurs années n'est pas encore compensée.
- 3) Politique d'emploi : comme cela a été signalé dans le cadre de l'analyse des deux indicateurs qui évaluent la contribution des projets en matière de création d'emplois, le bilan pour cette mesure est particulièrement positif dans la mesure où les objectifs initiaux ont été dépassés dès la fin de l'année 2005.
- 4) Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : trois des projets approuvés dans cette mesure ont apporté leur contribution au développement de la société de l'information dans l'espace SUDOE. Il s'agit notamment, d'un diaporama interactif réalisé dans le cadre du projet **PPIER** et utilisé lors des expositions organisées.

D'un point de vue général, la relation entre le degré d'exécution financier enregistré pour cette mesure à l'échéance du 31 décembre 2005 et la quantification des indicateurs obtenus à cette même date est satisfaisante. **Parmi les objectifs spécifiques identifiés pour cette mesure, le projet URGENTE contribue pleinement à la promotion de nouvelles pratiques associant rural et urbain dans une logique de complémentarité et de solidarité. L'objectif d'instaurer des coopérations entre différents territoires, notamment dans les domaines économique et social est quant à lui rempli pour l'ensemble de la mesure.**

3.3.1.3) La mesure 1.3 : valoriser le potentiel de développement et d'innovation du SUDOE

Tableau 11: Liste des projets approuvés – mesure 1.3

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
Mesure 1.3			24.914.163,53 €	15.511.343,49 €	62,26%
SO/1.3/E1	EETSE	EADS et les stratégies territoriales dans le Sud-ouest européen	610.748,00 €	342.563,00 €	56,09%
SO/1.3/E3	ISNOVA	Articulation des petites infrastructures d'appui à l'innovation: définition d'un projet pilote pour l'articulation de mécanismes pour promouvoir la coopération interrégionale en matière d'innovation dans le SUDOE, visant à l'établissement de bases pour la	1.093.419,06 €	727.179,90 €	66,51%
SO/1.3/F2	SUP' DE MODE	Constitution d'un partenariat des institutions d'enseignements et de formations aux métiers de la mode du Sud-ouest de l'Europe	2.326.079,00 €	1.163.039,50 €	50,00%
SO/1.3/E6	AGROINTEC	Promotion d'entreprises d'innovation et de technologie agroalimentaire et création d'un réseau de connaissance technologique agroalimentaire dans le Sud-ouest d'Europe	2.301.218,50 €	1.476.704,50 €	64,17%
SO/1.3/F7	REPARTIR	Réseau de Prospective et d'Animation visant à Renforcer les Pôles Technologiques d'Innovation et de recherche et organiser leur complémentarité dans le SUDOE	566.000,00 €	333.000,00 €	58,83%
SO/1.3/E13	EURORREG	Les micro entreprises PME-PMI et les régions frontalières face à la coopération et les nouvelles technologies	1.102.452,00 €	592.621,00 €	53,75%
SO/1.3/E15	SURTEC	L'Innovation Technologique comme élément de cohésion et de renforcement du Sud-ouest européen: promotion de la coopération entre agents et développement d'une stratégie d'ensemble de R&D et transfert de technologie	1.458.276,50 €	1.088.770,40 €	74,66%
SO/1.3/P21	VIDROSO	Les chemins de l'excellence du verre dans le Sud-ouest européen	1.018.000,00 €	756.000,00 €	74,26%
SO/1.3/F23	RITTT	Réseau innovation et transfert de technologies transnational	362.460,00 €	207.923,00 €	57,36%
SO/1.3/E35	INNO & COOP	Innover en coopérant : la recherche et l'innovation sources du développement compétitif européen	915.521,60 €	606.876,20 €	66,29%
SO/1.3/E36	INTPLASTIC	Initiative pour l'amélioration du potentiel de développement et innovation des entreprises du secteur de transformés plastiques espagnol, portugais et du Sud de la France moyennant l'usage des TIC	2.254.974,61 €	1.319.002,08 €	58,49%
SO2/1.3/E39	TECNOEMPRENDE	Création des entreprises de base technologique du Sud-ouest européen	1.395.344,37 €	920.434,26 €	65,96%
SO2/1.3/E41	EMPRENDE + INNOVA	Réseau transnational de l'espace SUDOE pour l'identification, la valorisation et la définition du profil d'entrepreneur	1.569.359,78 €	1.064.754,48 €	67,85%
SO2/1.3/E55	R+D+I PARA PYMES	Initiatives nouvelles dans la recherche, le développement et l'innovation pour les petites et moyennes entreprises	1.401.273,23 €	844.830,14 €	60,29%

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
SO2/1.3/E56	MEBLARO	L'ergonomie, les nouvelles technologies, la qualité et la gestion de la connaissance comme moteurs de l'innovation dans l'industrie traditionnelle du meuble	375.068,51 €	228.513,34 €	60,93%
SO2/1.3/E59	INDICO	Innovation, dynamisation et compétitivité dans le secteur de la chaussure	1.125.152,79 €	777.591,80 €	69,11%
SO2/1.3/E62	AVANTEC	Nouvelles voies en matière de gestion de la coopération entre les agents d'innovation du Sud-ouest de l'Europe : progresser depuis la recherche scientifique jusqu'au service technologique spécialisé et adressé aux entreprises et la création d'entreprises	1.203.783,01 €	791.975,04 €	65,79%
SO2/1.3/E72	WATCH IT!	Watch it ! promotion de pôles d'innovation et de transfert technologique dans les régions du SUDOE	1.754.952,02 €	1.008.645,67 €	57,47%
SO2/1.3/F37	REPARTIR+	Réseau de prospective et d'animation visant à renforcer les pôles technologiques, d'innovation et de recherche et organiser leur complémentarité dans le Sud-ouest européen	813.248,20 €	468.458,97 €	57,60%
SO2/1.3/F53	ATI	Attractivité du territoire et innovation : le cas des villes moyennes	1.266.832,35 €	792.460,21 €	62,55%

La création d'activités nouvelles, l'innovation et le développement du capital humain sont les principaux objectifs de cette mesure qui permettront d'inciter un développement économique accru du SUDOE tout en valorisant ses potentiels de développement qui ne sont pas encore suffisamment affirmés face au reste de l'Europe.

Avec un total de **20 projets** approuvés et comme cela a déjà été mentionné, la mesure 1.3 est la mesure du programme qui compte le plus grand nombre de projets et à laquelle a été affecté le montant le plus élevé de crédits. Un peu plus de la moitié de ces projets, à savoir 11, ont été approuvés à l'occasion du 1^{er} appel à projets. Les 9 autres sont plus récents et font partie de la sélection issue du 2nd appel à projets. Par rapport aux dates de finalisation du premier groupe de projets approuvés, 7 ont terminé leurs activités entre fin juin et fin décembre 2005, mais aucun n'a encore été clôturé du point de vue administratif et financier.

Enfin, il convient de faire remarquer que parmi ces vingt projets, quatre d'entre eux n'en constituent réellement que deux dans la mesure où ils se développent en deux étapes sélectionnées successivement à l'issue du 1^{er} et du 2nd appel à projet. Ainsi, le projet **REPARTIR+** s'inscrit dans le prolongement des activités initiées dans le cadre du projet **REPARTIR** et le projet **AVANTEC** prétendent approfondir les résultats obtenus par le projet **SURTEC**.

Compte tenu de nombre élevé de projets approuvés dans la mesure 1.3, il semble opportun dans ce cas particulier de procéder à leur classification en terme de domaines d'intervention :

- neuf sont spécifiquement centrés sur l'innovation et le transfert de technologies ;
- six abordent l'innovation dans des secteurs d'activité bien déterminés : l'agroalimentaire pour **AGROINTEC** ; la transformation du verre pour **VIDRO SO** ; les matériaux plastiques pour **INPLASTIC** ; l'industrie du meuble pour **MEBLARO** et le secteur de la chaussure pour **INDICO**. Comme son acronyme l'indique, le projet

SUP' DE MODE intervient lui aussi dans un secteur bien particulier, celui de la mode, mais au travers de la formation et de l'échange d'expériences ;

- trois observent et élaborent des méthodes d'appui à destination des petites et moyennes entreprises, en les incitant à élargir leurs marchés, à augmenter leur niveau d'intégration technologique et en identifiant le profil de l'entrepreneur ;
- enfin, les projets **EETSE** et **ATI** ont une approche plus territoriale.

Tableau 12: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.3

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	45,10%

En relation de cause à effet avec les observations faites pour les mesures 1.1 et 1.2 au sujet de l'indicateur de ressources, précisons que le coût total effectivement engagé pour les 20 projets approuvés dans la mesure 1.3 est supérieur au coût total programmé. En effet, compte tenu de l'afflux de candidatures reçues pour la mesure 1.3, il a été nécessaire d'augmenter les crédits initialement prévus. Ainsi, et en suivant les mêmes principes de calcul que ceux précédemment exposés, le « degré d'exécution budgétaire » indiqué dans le tableau ci-dessus passe de **45,10%**, par rapport au coût total programmé, à **32,73%**, par rapport au coût total engagé pour les projets approuvés.

La mesure 1.3 est donc la mesure de la priorité 1 qui enregistre le taux de consommation financière le plus bas. Cependant, ce résultat est conforme au développement temporel des projets approuvés. En effet, rappelons que la moitié d'entre eux ont été approuvés lors du second appel à projet et ont par conséquent démarré leurs activités depuis moins d'un an au moment de l'élaboration du présent rapport.

Tableau 13: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.3

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	250	168
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	175	156
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	225	183
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	150	131
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	15	13
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	20	17
Nombre d'actions de formation organisées.	240	36
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	20	14

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	200.000	177.843
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	35.000	45.425
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	1.500	1.123
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	10	12
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	40%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	40	42
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	3.500	842
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	130	98
Nombre d'entreprises bénéficiaires et/ou ayant utilisé les outils conçus dans le cadre des projets.	1.500	603
Nombre d'accords de collaboration et de protocoles mis en oeuvre.	220	28
Nombre de concours d'idées innovantes technologiques organisés.	15	6

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	25	11
Nombre de nouveaux partenaires qui ont incorporé les réseaux de coopération créés ou existants.	120	49
Nombre d'entreprises créées à partir du transfert des produits réalisés.	150	22
Nombre de rencontres avec les Autorités publiques pour améliorer leurs politiques en matière d'innovation technologique et de développement de l'esprit d'entreprise.	40	42
Contribution à l'augmentation des budgets des Autorités publiques en matière de soutien à l'innovation découlant des projets (OUI/NON).	OUI	-
Nombre d'offres technologiques identifiées ou élaborées contribuant à l'amélioration du niveau technologique des entreprises.	180	88

Au niveau des indicateurs de réalisation, et à l'exception du « nombre d'actions de formation organisées » qui est encore loin d'être atteint, tous les autres s'orientent positivement vers les objectifs prévus et témoignent à nouveau du dynamisme des projets à ce stade du programme. Le nombre élevé « d'actions de communication » mises en place montre une fois encore que ce type d'activités constitue une part importante de l'énergie mobilisée par les projets pour informer, sensibiliser, échanger sur les thèmes identifiés, par les décideurs, comme prioritaire pour l'espace SUDOE. L'autre indicateur qui doit être mis en avant concerne le « nombre de diagnostics et d'études réalisées ». Dans le détail, indiquons qu'une vingtaine sont des analyses comparatives ou des études transnationales, 36 des études territoriales ou locales et plus de la moitié des projets a eu recours pour le recueil de données à des enquêtes ou des travaux de terrain. Ce constat correspond bien au sujet qui constitue le cœur de cette mesure, à savoir mieux identifier et connaître les pôles de compétence de l'espace afin de mettre en place des stratégies qui lui permettront de s'inscrire dans une dimension plus large que le Sud-ouest européen. En ce qui concerne les **13 réseaux mis en place** à ce jour, ceux constitués par le projet **REPARTIR+** sont à signaler. Il s'agit de trois réseaux de Recherche & de Développement qui abordent des secteurs technologiques de pointe : « Aéronautique et espace », « Biotechnologies » et « Nanomatériaux ». Ils sont l'émanation directe des travaux entrepris depuis la première phase de ce vaste projet approuvée lors du premier appel à projet et dont les activités se sont achevées dans le courant de l'année 2005. La conclusion qui peut être faite est que dans ce domaine particulier les projets doivent par nature s'inscrire dans le temps de manière à poursuivre les travaux entrepris et favoriser le maintien des relations de coopération entre les acteurs impliqués. Le réseau constitué par le projet **ISNOVA** a quant à lui la particularité d'aborder le thème de l'appui à l'innovation dans des territoires insulaires de l'espace, considérés comme isolés (Iles Baléares, Canaries et Madère). Par ailleurs, ce réseau est centré sur l'activité économique phare de ces territoires qui est le tourisme.

Le tableau des indicateurs de résultats indique que 12 emplois ont été créés par les projets afin de gérer et d'assurer la mise en œuvre des activités programmées. Sur ce thème, il convient de signaler une difficulté fréquemment rencontrée par les organismes chefs de file des projets qui comptent un nombre important de partenaires (au-delà de huit) qui réside dans la sous estimation du temps et des personnes affectées aux tâches de gestion et de coordination. Ainsi, pour les futurs programmes de coopération transnationale, il paraît nécessaire de porter une attention particulière sur la dimension pertinente permettant de mener le plus efficacement possible ce type de projets. Et, à partir des enseignements de la présente période de programmation, identifier et examiner, parmi les projets qui ont le mieux fonctionné, les facteurs de réussite et les modes de fonctionnement les plus adéquats.

Sur des aspects plus concrets, relevons que le « nombre d'entreprises bénéficiaires et/ou ayant utilisé les outils conçus dans le cadre des projets » ont d'ores et déjà atteint un niveau significatif. A ce stade, trois projets ont contribué à atteindre plus de 90% des 603 entreprises recensées pour le moment : **ISNOVA** avec 395 entreprises bénéficiaires, 120 pour **INPLASTIC** et 68 dans le cas de **VIDRO SO**. Sur les entreprises impliquées dans le projet **ISNOVA**, près de 250 sont des utilisatrices potentielles de l'expérience pilote menée par le projet et intitulé « Biotourisme » et 75 ont effectivement bénéficié d'un appui à l'innovation. Dans le cas de **VIDRO SO**, il s'agit essentiellement de chefs d'entreprises et d'artisans dans le secteur de la transformation du verre exerçant dans les territoires couverts par le partenariat. Enfin, les deux derniers indicateurs de résultat figurant dans le tableau correspondant sont relativement faibles. Ainsi pour procéder à une analyse significative de ces-derniers, il convient d'attendre que les projets aient progressé davantage dans leur développement.

La moitié de projets approuvés dans cette mesure ayant démarré au cours de l'année 2005, il est encore tôt pour mesurer les indicateurs d'impact. Néanmoins, « les emplois créés et maintenus » à ce jour ont atteint un nombre significatif qui représente 44% de l'objectif

attendu. L'indicateur le plus délicat à évaluer concerne « la contribution des projets à l'augmentation des budgets des Autorités publiques en matière de soutien à l'innovation ». Parmi les 20 projets approuvés, seuls 2 d'entre eux se sont manifestés positivement sur ce point. Cependant, le « nombre de rencontres organisées avec les Autorités publiques compétentes en matière d'innovation technologique » montre la volonté des projets de voir les choses évoluer positivement et laisse présager de bons résultats.

Globalement, nous pouvons affirmer que dans cette mesure les prioritaires horizontales ont été prises en considération, chacune à des degrés plus ou moins importants en fonction des projets concernés. Les résultats les plus marquants en la matière se déclinent de la manière suivante :

- 1) Politique environnementale : de par la nature des actions soutenues dans cette mesure celle-ci n'est la plus significative du programme en matière de gestion et de préservation de l'environnement. Ainsi, la majorité des projets approuvés sont neutres par rapport à cette priorité horizontale. Les projets les plus significatifs sur ce point sont **AGROINTEC** et **ISNOVA**. Le premier a pour objet la promotion des technologies à destination de l'agriculture, de la pêche et de l'agro-alimentaire qui depuis ces dernières années ont l'obligation de se plier à la réglementation en vigueur dans ce domaine. Le projet **ISNOVA** a mis en place une action pilote intitulée : « Biotourism : réconciliation de l'activité touristique et de la biodiversité des espaces naturels ». Se déployant dans les zones sensibles que sont les espaces insulaires ce projet contribue pleinement à la politique environnementale européenne.
- 2) Politique d'égalité des chances : sur le total de « participants aux échanges d'expériences et réunions de travail » et de « personnes formées dans le domaine » la proportion hommes/femmes est d'environ deux tiers / un tiers, ce qui montre que dans les secteurs de la recherche, de l'innovation et du développement technologique, les hommes sont encore les plus représentés. Néanmoins, les actions de formation mis en place à ce jour par les projets approuvés ont permis de former un total de 268 femmes.
- 3) Politique d'emploi : dans l'indicateur d'impact qui mesure « le nombre d'emplois créés et maintenus », pour le moment seuls ont été pris en considération ceux mentionnés par les projets qui ont enregistré le degré d'exécution le plus avancé à savoir les projets approuvés dans le cadre du premier appel à projet. Au 31 décembre 2005, 11 emplois ont été créés, contribution positive de cette mesure dans ce domaine.
- 4) Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : l'un des indicateurs de résultat permet d'évaluer la contribution de la mesure à cette dernière priorité horizontale. Le taux de 40% signifie que 8 projets approuvés sur les 20 que compte la mesure ont eu recours à des NTIC autres que le simple courrier électronique : plateformes NTIC, espaces virtuels de collaboration, catalogue d'entreprises on-line.

A mode de conclusion pour la mesure 1.3, soulignons à nouveau qu'elle a remporté un franc succès auprès du public cible. Par ailleurs, la classification des projets établie au moment de la présentation des projets que comprend la mesure **montre que ces derniers répondent bien aux principaux objectifs spécifiques fixés dans le programme, avec un accent fortement marqué sur les trois suivants : organiser et optimiser au niveau transnational les transferts de technologies et de savoir faire ; renforcer les pôles d'excellence pour organiser leur complémentarité ; promouvoir les alliances et les coopérations entre acteurs économiques et sociaux de l'espace SUDOE.**

3.3.2) La priorité 2: gestion du patrimoine culturel et naturel et promotion de l'environnement

Cette priorité a pour but la valorisation des ressources naturelles et environnementales et du patrimoine naturel et historique du SUDOE, dans le but de garantir son développement durable. Le patrimoine de l'espace de coopération est multiple (il réunit en même temps les ressources naturelles et la culture) et sa richesse constitue un des ses facteurs d'attrait. Les principaux effets attendus de la priorité sont :

- Renforcement de la capacité d'attraction du SUDOE,
- Amélioration de la structuration et rééquilibre du territoire,
- Développement d'une nouvelle forme de gestion du patrimoine et de l'environnement.

Pour la période 2000-2006, **le budget alloué à la priorité 2 représente 32,90% du coût total de l'ensemble du programme**, ce qui correspond, en volume financier, à un coût total programmé de **36.752.937€** pour une participation du FEDER de 22.125.705€.

Dans le cadre de cette priorité, **28 projets** ont été approuvés (21 lors du 1^{er} appel à projets et 7 lors du 2nd) et au 31 décembre 2005, le taux d'exécution budgétaire cumulé atteignait **52,97 %**. De façon générale, les projets se trouvent en pleine exécution, et leurs actions sont très avancées. Ceci est soutenu par le fait que tout au long de l'année 2005, presque le double de demandes de paiements intermédiaires et de soldes a été enregistré au secrétariat commun par rapport à l'année 2004 (26 face aux 14 de l'annualité 2004).

La priorité 2 s'articule autour de **3 mesures** dont la 2.1, étant la plus dotée, compte avec un budget d'un peu plus de 17.000.000 €. La mesure 2.3 représente presque la moitié des dotations avec approximativement 8.500.000 €. Enfin, la mesure 2.2 présente un budget programmé de 11.000.000 €. Le nombre de projets approuvés dans chaque mesure est plus au moins le même pour les trois, entre 9 et 10 projets.

Les actions développées dans le cadre de cette priorité consistent à établir des échanges d'expériences et de savoir-faire, ainsi qu'à la mise en marche de projets pilotes et à l'intégration en réseau des acteurs pour assurer: la préservation de la qualité environnementale de l'espace, des milieux naturels, la biodiversité des paysages, spécialement des ressources hydriques, la promotion de l'image culturelle du SUDOE et la gestion créative et productive du patrimoine par les acteurs économiques.

Les parties suivantes présentent l'analyse de chacune des trois mesures de cette priorité.

3.3.2.1) La mesure 2.1 : préserver et améliorer la valeur patrimoniale des espaces et des ressources naturelles, dont les ressources en eau: actions relatives à la protection de l'environnement, dérivées de catastrophes naturelles et/ou technologiques, à la fois dans leur aspect de nettoyage comme de prévention

Tableau 14: Liste des projets approuvés - mesure 2.1

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
Mesure 2.1			16.731.225,86 €	9.734.433,45 €	58,18%
SO/2.1/E1	PORTS NETS	Ports propres	3.073.628,00 €	1.223.926,90 €	39,82%
SO/2.1/E2	ARBOSUDOE	Réseau des jardins du Sud-ouest européen	1.529.200,00 €	1.083.090,00 €	70,83%
SO/2.1/E6	TERRISC	Récupération des champs de terrasses et prévention des risques naturels	826.500,00 €	495.900,00 €	60,00%
SO/2.1/F12	AQUA-GEST-SO	Gestion intégrée des rivières de l'Espace Sud-ouest européen	1.450.685,00 €	837.876,40 €	57,76%
SO/2.1/F13	ECOVERGER	Développement économique et environnemental des vergers de haute tige dans le SUDOE	611.305,00 €	391.480,50 €	64,04%
SO/2.1/E14	RURAQUA 21	Promotion et mise en oeuvre de l'Agenda 21 local dans des territoires ruraux présentant des espaces naturels aquatiques de haute valeur	360.662,16 €	270.460,56 €	74,99%
SO/2.1/P20	MW-SUDOE	Inventaire, évaluation et suivi pour la gestion des zones humides	696.064,00 €	508.548,00 €	73,06%
SO/2.1/E27	POST-PRESTIGE	Programme d'intervention Post-Prestige	7.166.667,00 €	4.300.000,00 €	60,00%
SO2/2.1/E39	ENERSILVA	Promotion de l'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques dans le Sud-ouest européen	1.016.514,70 €	623.151,09 €	61,30%

Les projets approuvés dans cette mesure contribuent aux objectifs signalés étant donné qu'ils ont pour but le développement d'actions pour préserver la richesse naturelle de l'espace SUDOE, principalement dans le secteur de l'eau, le secteur forestier, de l'énergie et du traitement de résidus. L'amélioration de la valeur patrimoniale des espaces a été développée, dans de nombreux cas, à travers la promotion de l'environnement en vue du développement touristique et économique. Dans le cadre de la mesure 2.1, **9 projets ont été approuvés**, dont 8 lors du 1^{er} appel à projets et un seul lors du 2nd appel à projets.

Tableau 15: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.1

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	72,23%

En ce qui concerne l'indicateur de ressources, il faut tout d'abord préciser que le degré d'exécution budgétaire de chaque mesure est la résultante du rapport entre le coût total programmé de la mesure et le total cumulé des dépenses validées au 31 décembre 2005 pour l'ensemble des projets approuvés dans cette mesure.

Cet indicateur a atteint **72,23%**, ce qui comparé avec les chiffres de l'année passée (55,61%), laisse apparaître le degré important de l'avancement de l'exécution de la mesure. Il s'agit du pourcentage le plus élevé du programme. L'explication de ce pourcentage si élevé est à rechercher dans les raisons suivantes: d'une part, il convient de signaler que ce chiffre a été fondamentalement atteint grâce à l'exécution et à la clôture du projet **POST PRESTIGE**, dont le financement FEDER s'élevait à 4.300.000 euros. D'autre part, il est également important d'indiquer que parmi les 9 projets approuvés, et à part le projet clôturé du point de vue administratif, 4 autres projets ont complètement achevé l'exécution des actions programmées. Néanmoins, ils ont pris un certain retard dans l'accomplissement de la clôture administrative (**RURAQUA 21, PORTS NETS, ECOVERGER, MW-SUDOE**).

Tableau 16: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 2.1

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	50	42
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	50	51
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	60	50
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	30	26
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	8	7
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	20	15
Nombre d'actions de formation organisées.	20	15
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	10	8
Nombre d'espaces naturels récupérés ou réhabilités.	5	3
Nombre d'actions de nettoyage environnemental.	3	3
Nombre d'actions de protection et de gestion des ressources hydriques.	5	3
Nombre d'actions dans le domaine des énergies renouvelables.	5	3

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	1.500	1.600
Nombre d'exemplaires des documents et outils de communication et de diffusion élaborés.	2.000	2.300
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	180	150
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	15	16
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	0%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	200	131
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	100	110
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	30	21
Nombre d'accords de collaboration et de protocoles mis en oeuvre.	10	12
Tonnes de résidus recueillis et éliminés.	10.000	11.914
Km ² de littoral décontaminés.	125	125,30
Km ² récupérés et réhabilités.	20	11
Nombre de rivières, zones humides ou autres zones sensibles protégées.	5	4
Puissance dégagée par les énergies renouvelables développées dans le cadre les projets (Kw).	500	0

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	20	21
Nombre d'actions de coopération transnationale dans le domaine des stratégies environnementales intégrées.	7	6
Nombre d'initiatives publiques et privées impulsées.	5	3
Nombre de visiteurs des espaces réhabilités.	5.000	5.500
Nombre d'espaces sensibles préservés de la pollution.	20	19
Nombre de pratiques pour la lutte contre les activités contaminantes.	5	4
Nombre de personnes bénéficiaires des actions de protection des ressources hydriques.	5.000	5.500
Nombre de producteurs et d'agents économiques intéressés par les avantages des énergies renouvelables.	500	20

En ce qui concerne les indicateurs de réalisation, si l'on tient compte des 5 projets sur les 9 approuvés dans la mesure qui ont achevé leurs actions programmées les données recensées laissent apparaître que les attentes posées en termes quantitatifs ont été accomplies et que toutes les réalisations ont été exécutées de manière très satisfaisante. En effet, c'est le cas des « actions de communication et diffusion », pour lesquelles les projets en ont effectué un nombre important (42 sur 50), spécialement les projets développant des actions pour l'application de l'Agenda local 21 (**RURAQUA 21**) ou sur la récupération terrasses et la prévention de risques environnementaux (projet **TERRISC**). Le « nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés » se trouve dans le même cas de figure voire même légèrement dépassé (51 sur une prévision de 50). Les projets ont effectué des campagnes très complètes, parmi lesquels ressort le projet **RURAQUA 21**, qui a organisé des séminaires transnationaux, régionaux et locaux, des campagnes d'information et de diffusion et des actions de communication variées auprès des écoliers et des responsables politiques des municipalités. Les « échanges d'expériences et les réunions de travail » ont été très nombreux : une cinquantaine de réunions de partenariats, comités scientifiques, comités techniques, comités de pilotage et de gestion ont été organisés. Cela démontre la réussite du travail en commun des partenariats créés. Le « nombre d'analyses, de diagnostics et d'études » est important (au nombre de 26), par la réalisation d'études locales et de cartes d'habitat humide du projet **MW SUDOE**, des diagnostics sur les ports du projet **PORTS NETS**, ou les fiches thématiques sur les arbres et plantes du SUDOE réalisées par le projet **ARBOSUDOE**. Les « actions de nettoyage de l'environnement » ont été menées par plusieurs projets notamment **PORTS NETS**, qui a entamé des travaux pour l'amélioration de l'environnement des ports et **POST PRESTIGE** qui a lutté contre les dégâts du naufrage du pétrolier Prestige. Parmi les 15 « projets pilotes » mis en œuvre, il faut souligner la création de trois jardins européens suite à la récupération d'espaces naturels qui étaient jusqu'alors abandonnés mis en œuvre par le projet **ARBOSUDOE**, la caractérisation des zones de terrasses dans certaines communes faite par **TERRISC** ou l'installation de containers pour la récupération de matériel spécifique et la création de points propres dans des ports maritimes de la part du projet **PORTS NETS**.

Les chiffres relatifs aux indicateurs de résultat sont directement liés aux résultats des indicateurs de réalisation. Par conséquent, et à titre d'exemple, le « nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et la diffusion » est considérable (1.600), surpassant même le chiffre prévu (il faut souligner les actions développées par le projet **AGUA-GEST-SO** qui a mené des campagnes de promotion dans des foires et expositions ainsi que le projet **RURAQUA 21** qui s'est dévoué à la sensibilisation et l'application de l'Agenda 21 dans les localités engagées au partenariat). Ce chiffre est la pure conséquence des 42 actions de communication exécutées. Il en est de même pour le « nombre d'exemplaires des documents et des outils de diffusion élaborés » qui atteint les 2.300 exemplaires. Cela est la preuve réelle de l'implication et de l'important travail réalisé par les projets en matière de communication. Cette réalisation comporte, sans aucun doute, une contribution très positive à l'image du SUDOE et à sa reconnaissance par les citoyens comme un espace avec une identité propre. Il convient de souligner enfin que ces outils de diffusion et de promotion sont très variés (brochures traditionnelles et triptyques, cartes géographiques ou CD ROM/DVD, mémoires USB, annonces radiophoniques et télévisuelles, etc.) et que tous les projets de la mesure ont contribué à augmenter la quantification de cet indicateur. La conséquence des 50 « échanges d'expériences et les réunions de travail » a créé des synergies qui se reflètent à travers les 150 participants à ces réunions et dans les 131 organismes impliquées dans les projets. En termes de formation, les résultats sont très satisfaisants : 110 personnes ont bénéficié des 15 actions de formation menés par les projets, parmi lesquelles ressortent celles réalisées par les projets **RURAQUA 21**, **AQUA-GEST-SO** et **MW SUDOE**. C'est au projet **POST PRESTIGE** que l'on doit les 125 km² de littoral décontaminé grâce aux 11.914 tonnes de résidus recueillies et éliminées. Finalement, l'un des projets approuvés a pour but de développer les énergies renouvelables, concrètement à travers la biomasse (**ENERSILVA**). Puisque ce projet a été approuvé dans

le cadre du 2nd appel à projets, il n'est pas encore possible d'en apprécier ses résultats au travers des indicateurs comme celui sur la « puissance générée par les énergies renouvelables développées dans le cadre des projets (Kw) », même si d'après les informations fournies par le projet, les travaux engagés sont très positifs.

En ce qui concerne les indicateurs d'impact, le degré d'accomplissement en général est très satisfaisant, au regard des chiffres présentés par certains indicateurs : par exemple, le « nombre de visiteurs aux espaces réhabilités » atteint les 5.500 personnes, dû spécialement à des projets tels que **AQUA-GEST-SO** qui a organisé des visites aux rivières de l'Adour et du Trait et **ARBOSUDOE** qui a organisé des visites et routes touristiques aux jardins récupérés. Également, les 5.500 « bénéficiaires des actions de protection des ressources hydriques » sont ceux localisés dans les 18 petites municipalités touchées par le projet **RURAQUA 21** ou les 500 personnes bénéficiées directement des actions environnementales développées dans les ports du projet **PORTS NETS**. En définitive, tous ces chiffres démontrent que l'impact des actions menées par les projets sur l'espace est très positif.

Par rapport aux politiques horizontales de la Commission européenne, il convient d'effectuer l'analyse suivante :

- 2) Politique environnementale : étant donné qu'il s'agit d'un des principaux objectifs de la priorité 2 en général, et de la mesure 2.1 en particulier, l'accomplissement de la réglementation communautaire en matière d'environnement et la contribution positive à son égard est clairement démontré. En effet, tous les projets de la mesure se sont donné comme priorité, entre autres, la gestion intégrée des ressources hydriques (**RURAQUA 21**, **AQUA-GEST-SO**, **MW SUDOE**), la réduction de la pollution marine et fluviale (**POST PRESTIGE** et **PORTS NETS**), la prévention de risques environnementaux (**TERRISC**), la récupération créative d'espaces naturels (**ECOVERGER** et **ARBOSUDOE**) ou la promotion de l'utilisation de la biomasse forestière à des fins énergétiques (**ENERSILVA**).
- 3) Politique d'égalité des chances : en ce qui concerne la politique d'égalité, tous les projets déclarent respecter le principe de non discrimination et d'égalité de chances dans la mesure du possible. Toutefois, en termes généraux, on ne constate pas qu'ils aient entrepris des initiatives spécifiques pour la promotion de la parité. Les données quantitatives dont on dispose sont partielles. En tout cas, l'analyse des chiffres laisse apparaître que les femmes sont en minorité quant à la participation aux échanges d'expériences et réunions de travail et à la création d'emploi (30% face au 60% d'hommes), tandis que les femmes sont majoritaires en ce qui concerne les actions de formation (60%).
- 4) Politique d'emploi : les projets ont réussi à créer 16 emplois liés au développement des projets, en dépassant légèrement le chiffre initialement prévu. Il en est de même pour les 21 emplois créés et maintenus. Les projets **ARBOSUDOE** et **POST PRESTIGE** ont apporté une contribution spéciale, étant donné le nombre de ressources humaines qu'ils ont mobilisé pour leur exécution.

3.3.2.2) La mesure 2.2 : dynamiser la valorisation créative du patrimoine culturel

Tableau 17: Liste des projets approuvés - mesure 2.2

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
Mesure 2.2			12.494.351,34 €	7.198.328,29 €	57,61%
SO/2.2/F7	MIRA	Développement de la coopération artistique entre professionnels, institutions et acteurs du spectacle vivant de l'espace SUDOE	1.595.303,35 €	745.990,26 €	46,76%
SO/2.2/F12	HUITIEME MERVEILLE	Etude – action entre acteurs culturels euro-méditerranéens et formation dans le Sud-ouest européen	1.175.622,00 €	370.000,00 €	31,47%
SO/2.2/E18	VIA LACTEA	Un projet pilote pour un territoire pilote: réseau pour la gestion créative du patrimoine sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle	468.598,70 €	234.299,35 €	50,00%
SO/2.2/E19	VALUO	Evolution du marché immobilier dans les zones d'intervention publique dans les centres-villes anciens	1.181.039,92 €	798.392,19 €	67,60%
SO/2.2/P20	ALMA	Alliance de métiers d'art	1.980.324,99 €	1.279.105,54 €	64,59%
SO/2.2/F21	PASSERELLES LATINES	Passerelles Latines	2.099.328,00 €	1.340.883,00 €	63,87%
SO/2.2/P22	IAP-XX	Enquête sur l'architecture du XX ^{ème} siècle au Portugal	1.150.066,67 €	845.050,00 €	73,48%
SO2/2.2/E32	ARQ.S.XX	L'architecture du XX ^{ème} siècle en Espagne, Gibraltar et les régions françaises d'Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes	644.240,00 €	322.120,00 €	50,00%
SO2/2.2/F35	¡MIRA!	Développement de la coopération artistique entre professionnels, institutions et acteurs du spectacle vivant de l'espace SUDOE	1.288.069,78 €	708.544,06 €	55,01%
SO2/2.2/F40	VILLES NEUVES DU SUD-OUEST	Espaces et patrimoine: le monde des Villes Neuves Médiévales du Sud-ouest	911.757,93 €	553.943,89 €	60,76%

L'espace SUDOE dispose d'une richesse patrimoniale exploitée de manière inégale. La valorisation de ce patrimoine passe par l'application de mesures d'appui aux actions culturelles et à la bonne gestion des espaces patrimoniaux représentant un intérêt spécial pour le SUDOE, dans le but d'en renforcer son attrait. De cette manière, les **10 projets approuvés dans la mesure 2.2** ont une forte incidence dans la valorisation du patrimoine culturel de l'espace. Trois d'entre eux ont été approuvés suite au 2nd appel à projets tandis que les 7 autres au cours du 1^{er} appel à projets. Il est à noter que deux projets approuvés du premier appel ont présenté la suite de leur projet au 2nd appel, comme seconde phase de développement. Ces projets ont été approuvés. Il s'agit de **MIRA II** qui est la suite de **MIRA I**, et du projet **ARQ.S.XX** qui est la suite de **IAP XX**.

Tableau 18: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.2

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	39,12%

En ce qui concerne l'indicateur de ressources, il faut tout d'abord préciser, comme pour les autres mesures, que le degré d'exécution budgétaire de chaque mesure est la résultante du rapport entre le coût total programmé de la mesure et le total cumulé des dépenses validées au 31 décembre 2005 pour l'ensemble des projets approuvés dans cette mesure.

L'indicateur de ressources pour cette mesure a atteint un degré d'exécution de **39,12%** par rapport au coût total programmé pour cette mesure (et 35,11% par rapport au coût total engagé pour la mesure). Ce chiffre est très modéré, si l'on tient compte des 27,67% d'exécution de l'année 2004. Ceci démontre que le volume de dépenses certifiées a enregistré une faible progression. Il est important de noter que parmi tous ces projets, seulement le projet **MIRA I** a terminé son exécution et qu'il était administrativement clôturé au 31 décembre 2005 et deux autres projets (**PASSARELLES LATIENES** et **HUITIÈME MERVEILLE**) ont achevé les activités prévues mais n'ont pas été clôturés sur le plan administratif. Toutefois, les projets approuvés dans cette mesure sont très dynamiques et leur degré d'exécution avance de façon adéquate et dans les délais prévus, ce qui peut être vérifié ci-dessous à travers les indicateurs de résultat, de réalisation et d'impact.

Tableau 19: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 2.2

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	30	35
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	60	50
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	60	50
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	20	18
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	5	5
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	5	6
Nombre d'actions de formation organisées.	12	15
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	10	9
Nombre de manifestations publiques en faveur de l'émergence culturelle du SUDOE.	150	150
Nombre de représentations publiques en fin de stages et d'ateliers.	150	149
Nombre d'oeuvres du patrimoine culturel recensées/classifiées/documentées.	1.000	1.100
Nombre d'oeuvres communes écrites, éditées, traduites et sous-titrées.	20	19
Nombre de circuits touristiques en relation avec le patrimoine culturel conçus.	10	1
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	3.000	2.500
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	4.000	4.500
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	180	160
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	20	26
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	30%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	50	49
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	120	130
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	20	18
Nombre d'accords de collaboration et de protocoles mis en oeuvre.	5	5
Nombre de bonnes pratiques adoptées.	10	8
Nombre de rencontres et d'échanges professionnels réalisés.	12	11
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	15	15
Émergence d'un marché du spectacle : nombre de spectacles et de tournées émergents suite à la mise en oeuvre des projets.	14	17
Amélioration de la visibilité du SUDOE comme un espace culturel et réaffirmation de sa propre identité.	100%	70%
Nombre de spectateurs et de participants aux manifestations pour l'émergence culturelle du SUDOE.	200.000	205.000
Nombre de visiteurs aux espaces touristiques valorisés.	15.000	12.500

De l'étude des indicateurs de réalisation et de résultat, le grand dynamisme des projets de cette mesure peut être dégagé ainsi que l'importante quantité d'actions réalisées qui aboutissent à une plus grande visibilité du patrimoine culturel de l'espace. Par conséquent, « les actions de communication et diffusion » mises en œuvre et « les documents et les outils de diffusion et de communication » ont été nombreux et très variés, en arrivant à 35 dans le premier cas et à 50 dans le second. Ces actions ont consisté à la réalisation de séminaires transnationaux, à la diffusion de spectacles et de lectures publiques (**MIRA I**), à des très complètes campagnes d'information ainsi qu'à des conférences et forums, de brochures de divulgation et d'autres publications. Il convient de souligner spécialement les actions relatives aux projets destinés à la valorisation et à la préservation du patrimoine architectural de l'espace, tels que **VIA LACTEA**, **VALUO** et **ALMA** ou celles destinées à promouvoir les échanges artistiques et de coopération culturelle. Dans ce dernier cas, des projets comme **MIRA**, **HUITIÈME MERVEILLE** ou **PASARELLES LATINES** fournissent un chiffre très important « d'exemplaires de documents de diffusion », 4.500 au total. D'autre part, un nombre satisfaisant de « projets pilotes » a été mené. A titre d'exemple, ils ont consisté à permettre l'installation de mobilier urbain et signalétique (**VIA LACTEA**), d'élaborer des programmes d'aide à la mobilité d'artistes (**PASSARELLES LATINES**) et également à la mise en œuvre de méthodologie pour la réhabilitation des centres historiques urbains (**VALUO**). Ces coopérations ont abouti à la création de 5 « réseaux stables » parmi lesquels ressort celui créé par le projet **ARQ.S.XX**. Ce dernier a créé des équipes nationales pour la réalisation du travail de terrain consistant à inventorier et étudier les bâtiments historiques dans le but de réaliser postérieurement des études territoriales. Comme conséquence logique de la constitution des réseaux, 5 formalisations d'« accords et protocoles de collaboration transnationale » ont été signés. Il convient également de faire ressortir l'importance des 15 « actions de formation » engagées, et les 130 « personnes formées », résultat qui a légèrement été dépassé par rapport à celui prévu, spécialement grâce aux projets **MIRA** et **HUITIÈME MERVEILLE** dont le principal objectif est celui de l'échange d'artistes et de création d'actions culturelles liées au patrimoine culturel comme les arts vivants, la mise en scène ambulante ou les festivals et le projet **ALMA** qui a organisé des sessions de formation dans les métiers d'art suivants : mosaïques traditionnelles, chaussures, poterie et osiériculture.

L'analyse des indicateurs spécifiques à la mesure fait ressortir le chiffre de 149 « représentations publiques en fin de stages et d'ateliers » qui a donc presque atteint le chiffre prévu. Ces données sont encore le résultat des actions des projets **MIRA** et **HUITIÈME MERVEILLE**. Par ailleurs, « les œuvres de patrimoine culturel qui ont été inventoriées, classées et documentées » atteignent le chiffre de 1.100, dépassant légèrement les résultats prévus. A titre d'exemple, le projet **IAP XX** a réussi de manière très satisfaisante à inventorier et étudier près de 800 œuvres du patrimoine culturel. En effet, il s'agit du principal objectif du projet, qui consiste à la construction d'une base de données pour alimenter un dossier digital d'architecture du XX^{ème} siècle.

Par rapport aux indicateurs d'impact, les 15 « emplois créés et maintenus » constituent un nombre satisfaisant, grâce à la contribution des projets comme **HUITIÈME MERVEILLE**. D'autre part, concernant l'indicateur sur « l'amélioration de la visibilité du SUDOE comme un espace culturel et réaffirmation de sa propre identité », l'impact est considérable. Cette amélioration peut être estimée à 70%, vu que tous les projets se sont clairement investis pour aboutir à réaffirmer l'identité de l'espace, pourcentage qui peut être déduit entre autres du grand « nombre de spectateurs et de participants aux manifestations pour l'émergence culturelle du SUDOE » qui atteint les 205.000 personnes. En effet, ce chiffre a dépassé celui initialement prévu, ce qui démontre son succès. Il en va de même pour le 12.500 « visiteurs aux espaces touristiques valorisés », recensés grâce au projet **VIA LACTEA** en relation avec le chemin de Saint Jacques de Compostelle, ou les espaces créés par **ALMA** pour la préservation et valorisation des arts et métiers traditionnels du patrimoine SUDOE comme les Casas das artes de Sequeros (Espagne), Pézenas et Agde (France). Finalement, il faut

noter les 17 spectacles et tournées issus de la mise en œuvre des projets tels que **MIRA I** et **MIRA II**.

Par rapport à l'analyse des politiques horizontales de la Commission européenne, les conclusions suivantes peuvent être dressées:

- 1) Politique d'environnement : de manière générale, tous les projets affirment travailler d'une manière respectueuse envers l'environnement, et plus spécialement les projets qui développent leurs actions pour la valorisation des paysages urbains et ruraux (**VALUO**), et pour le patrimoine collectif des villes médiévales de l'espace (**VILLES NEUVES**) ou les routes culturelles telles que celle du Chemin de Saint Jacques de Compostelle (**VIA LACTEA**).
- 2) Politique d'égalité des chances : en ce qui concerne la politique d'égalité, tous les projets déclarent accomplir le principe de non discrimination et respecter l'égalité dans la mesure du possible. À titre d'exemple, c'est dans le domaine de la formation dans des disciplines artistiques (projet **MIRA**) ou de promotion de l'artisanat (**ALMA**) que le nombre de femmes est doublé par rapport à celui des hommes.
- 3) Politique d'emploi : les projets ont contribué positivement à la création de 26 emplois liés au développement des projets, en dépassant le chiffre initialement prévu qui été de 20. Il en est de même pour les emplois créés et maintenus qui pour l'instant a atteint celui prévu de 15 personnes.
- 4) Utilisation des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication : trois des dix projets de cette mesure ont fait usage des NTIC, soit en créant des plates-formes de technologies de l'information ou un portail de gestion des contenus, soit en offrant leurs formations à travers les NTIC (projets **IAP XX**, **VILLES NEUVES** et **VALUO**).

En guise de conclusion, **le degré d'exécution technique de la mesure est très satisfaisant, tant par le nombre d'actions menées à bien, comme par les domaines compris par les projets, qui influencent très positivement les objectifs clef de cette mesure** : la valorisation du patrimoine collectif des villes neuves médiévales du SUDOE (**VILLES NEUVES**), l'analyse de l'évolution du marché immobilier dans la zone d'intervention publique dans les centres historiques (**VALUO**), la préservation et la valorisation du patrimoine architectural du XX^{ème} siècle (**ARQ.S.XX** et **IAP XX**), et enfin la promotion d'échanges artistiques, la coopération culturelle, les actions entre des acteurs culturels euro-méditerranéens et la formation dans le SUDOE (**HUITIÈME MERVEILLE, PASSARELLES LATINES, MIRA I** et **MIRA II**).

3.3.2.3) La mesure 2.3: favoriser une nouvelle approche de la gestion patrimoniale et environnementale par les acteurs

Tableau 20: Liste des projets approuvés - mesure 2.3

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
Mesure 2.3			8.042.755,74 €	5.003.962,07 €	62,22%
SO/2.3/E1	VALTESCO	Valorisation des territoires d'Europe du Sud-ouest par les caprins et les ovins	334.223,00 €	226.577,75 €	67,79%
SO/2.3/E3	PORTA NATURA	Nouvelles demandes, nouveaux espaces et nouveaux produits touristiques pour le milieu rural du Sud-ouest européen	2.000.000,00 €	1.324.750,00 €	66,24%
SO/2.3/E10	FESERPAAE	Création d'une fédération Sud européenne des races porcines autochtones extensives	621.470,00 €	409.089,00 €	65,83%
SO/2.3/F11	BIOFEP	Comparaison des modes d'organisation, de production et de commercialisation des productions animales biologiques en France, Espagne et Portugal	426.910,00 €	252.427,50 €	59,13%
SO/2.3/E14	REPPARP	Réseau de développement territorial pour la gestion et la mise en valeur des sites archéologiques d'art préhistorique et des premiers peuples	636.800,00 €	432.150,00 €	67,86%
SO/2.3/F17	TOURISME ET DÉCOUVERTE DE L'ARTISANAT	Tourisme et découverte de l'artisanat	1.180.483,50 €	590.242,00 €	50,00%
SO2/2.3/E19	TERRA OLEA	Marque de qualité touristique de la culture de l'olive	838.842,48 €	550.719,36 €	65,65%
SO2/2.3/E32	GASTRA	La gastronomie traditionnelle comme élément moteur du patrimoine culturel	1.235.787,11 €	752.397,27 €	60,88%
SO2/2.3/F47	LEGUMSOE	Valorisation des légumes secs de qualité du Sud-ouest européen	768.239,65 €	465.609,19 €	60,61%

La valorisation des espaces naturels et des lieux d'intérêt culturel comporte la mobilisation de différents acteurs, institutionnels ou économiques (touristiques, agricoles...), et en ce sens, cette mesure est complémentaire aux deux précédentes. Dans le cadre de cette mesure, **9 projets ont été approuvés**, dont 6 lors du 1^{er} appel à projets et 3 au 2nd. De manière générale et jusqu'à la date de clôture de ce rapport, les projets ont contribué clairement à favoriser l'organisation territoriale des acteurs, ce qui leur a permis de développer des actions pour une meilleure valorisation du patrimoine culturel et naturel de l'espace SUDOE. La valeur ajoutée de ces projets consiste à ce que les acteurs soient capables de partager leurs pratiques et d'échanger leurs expériences.

Tableau 21: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.3

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	32,27%

En ce qui concerne l'indicateur de ressources, il faut tout d'abord préciser, comme dans le cas des mesures précédentes, que le degré d'exécution budgétaire de chaque mesure est la résultante du rapport entre le coût total programmé de la mesure et le total cumulé des dépenses validées au 31 décembre 2005 pour l'ensemble des projets approuvés dans cette mesure.

L'indicateur de ressources a atteint un degré d'exécution de **32,27 %** par rapport au coût total programmé pour cette mesure. Même si ce chiffre paraît encore modéré, il est important de souligner qu'il a doublé entre l'exercice 2004 et l'exercice 2005 (14,94% en 2004). Au 31 décembre 2005, aucun des 9 projets n'était administrativement clôturé, bien que 4 d'entre eux aient achevé l'exécution des actions prévues hormis la clôture formelle du point de vue administratif (**BIOFEP, FESERPAE, TOURISME et ARTISANAT et VALTESCO**).

Tableau 22: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact – mesure 2.3

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	15	20
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	10	15
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	50	48
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	20	16
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	5	6
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	3	3
Nombre d'actions de formation organisées.	15	18
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	10	10
Nombre d'actions ayant des répercussions touristiques réalisées.	25	23
Nombre de produits touristiques élaborés et/ou améliorés.	10	6

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	5.000	5.500
Nombre d'exemplaires de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	10.000	8.000
Nombre de participants aux échanges d'expériences et réunions de travail (hommes/femmes).	150	130
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	5	3
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	11,11%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	75	69
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	200	180
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	20	14
Nombre d'accords de collaboration et de protocoles mis en oeuvre.	5	6
Nombre de bonnes pratiques adoptées.	5	6
Nombre d'entreprises offrant des prestations de services touristiques impliquées.	200	180
Nombre d'actions qui valorisent la qualité des produits naturels et culturels du SUDOE.	10	9
Projets qui valorisent la qualité des produits agricoles locaux et de l'artisanat local.	50%	44,44%
Nombre de rencontres et d'échanges professionnels réalisés.	10	6

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	20	10
Nombre d'initiatives publiques et privées impulsées.	5	4
Nombre d'unités productives impliquées.	40	35
Nombre de visiteurs attirés par les actions touristiques réalisées.	1.000	8.000

De l'analyse des indicateurs de réalisation et de résultat, il peut être dégagé avec satisfaction que dans la majorité des cas, les quantifications prévues sont presque réalisées. En effet, 4 projets des 9 approuvés ont été achevés et 2 autres sont à un stade d'exécution d'activités très avancé.

De l'analyse des indicateurs de réalisation et de résultat, un nombre très important « d'actions de communication et diffusion » a été réalisé (20). Par ailleurs, 15 « outils et documents de diffusion communication » ont été élaborés. Ces deux données ont une répercussion directe sur le « nombre de personnes sensibilisées » (5.500 personnes recensées) et les 8.000 « exemplaires des documents et outils de communication et diffusion élaborés ». Parmi les actions de communication engagées, le projet **REPPARP** a par exemple organisé une exposition muséographique itinérante ainsi que des visites des gisements rupestres localisés en milieu rural.

Également, un grand nombre de « réunions de travail et d'échanges d'expériences » est à relever (48 sur 50 prévus), au cours desquels se sont réunis 130 personnes non seulement les partenaires des projets mais également un nombre considérable d'experts en la matière. Par conséquent, 69 « organismes ont été impliqués dans les projets » principalement composés de communes, regroupement intercommunaux, GAL (groupement d'action local) et conseils généraux. Cette situation a impliqué la signature de 6 « accords et de protocoles de collaboration » et la conception de 14 « méthodes de travail, stratégies, guides pratique et bases de données », ce qui peut être considéré comme un succès. Une méthodologie de travail à souligner est celle créée par le projet **BIOFEP** qui consiste au suivi des fermes de référence et des stratégies pour la valorisation des produits issus de l'agriculture bio, ainsi que le modèle de gestion touristique territorial conçu par **PORTA NATURA**.

La constitution de 6 « réseaux stables entre experts et acteurs qui partagent des pratiques et échangent des expériences » est l'un des moyens stipulé par la mesure 2.3 pour l'accomplissement des objectifs. En guise d'exemples figurent les réseaux créés par le projet **FESERPAE**, qui a constitué une fédération des races porcines autochtones extensives du SUDOE, ou le réseau de formation constitué par le projet **PORTA NATURA** ou encore, le réseau de tourisme culturel lié à la culture de l'olive et de l'huile d'olive promu par le projet **TERRA OLEA**. D'autre part, 18 « actions de formation des acteurs touristiques et agricoles » organisées sont à souligner, comme les cours sur le tourisme lié à l'olive menés par le projet **TERRA OLEA** ou les stages et visites pour la connaissance de la clientèle touristique et la gestion commerciale développés par le projet **TOURISME ET ARTISANAT**. Ces actions de formation ont apporté un nombre très satisfaisant de « personnes formées en la matière » : 180 personnes sur les 200 initialement prévues.

Au niveau des indicateurs d'impact, deux d'entre eux ressortent. D'une part, les 8.000 « visiteurs attirés par les actions touristiques effectuées », parmi lesquels sont comptabilisés les participants aux ateliers internationaux de dégustation d'huile d'olive (projet **TERRA OLEA**). Et d'autre part, les 35 « unités productives impliquées » qui ont été bénéficiaires des actions menées à bien par les projets directement ou indirectement. A titre d'exemples, le projet **LEGUMSOE** a permis d'impliquer des coopératives de variétés locales de légumes secs, des exploitations agricoles et des entreprises de transformation agroalimentaire et le projet **TOURISME ET ARTISANAT** pour sa part, s'est concentré sur les entreprises des métiers d'art et les entreprises de l'alimentaire.

L'analyse des politiques horizontales de la Commission européenne permet de dresser les conclusions suivantes:

- 1) Politique d'environnement : de manière générale, tous les projets affirment avoir travaillé d'une manière respectueuse envers l'environnement. Ceci est confirmé par les actions menées par les projets dans des secteurs aussi importants que ceux de

l'agriculture, l'agriculture biologique (**BIOFEP**), ou du tourisme durable (**PORTA NATURA** et **TOURISME ET ARTISANAT**).

- 2) Politique d'égalité des chances : en ce qui concerne la politique d'égalité, tous les projets déclarent accomplir le principe de non discrimination et de respecter l'égalité dans la mesure du possible. Des projets se sont efforcés de mettre en place des stratégies spécifiques, comme par exemple, le projet **VALTESCO** qui a cherché à faire reconnaître le travail de fabrication des fromages traditionnellement réalisé par les femmes comme activité professionnelle à part entière pour ces dernières.
- 3) Politique d'emploi : dans cet aspect, la mesure a effectué une contribution modérée qui sera probablement améliorée au fur et à mesure de l'exécution des projets qui sont encore en cours. Ainsi 3 emplois ont été créés et sont directement liés au développement des projets, et 10 emplois (sur 20 prévus) ont été créés et maintenus au-delà de la fin des projets.
- 4) Utilisation des Nouvelles technologies de l'Information et de la Communication : dans cet aspect, seulement le projet **PORTA NATURA** déclare avoir fait un vaste usage des NTIC à travers la création et la mise en marche d'un Intranet pour la gestion du projet. Les autres projets se sont limités à l'utilisation des courriers électroniques comme moyen de communication quotidien, et à la création d'un site Internet pour la promotion du projet.

En guise de conclusion, l'analyse des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact, de ces 9 projets approuvés laisse apparaître que ces derniers **couvrent ce qui est propre à la thématique de la mesure et qu'ils ont effectué avec un grand succès une contribution au développement d'outils de promotion économique et d'identification des produits agricoles régionaux, de formation d'acteurs, de création de réseaux et des stratégies intégrées pour le développement du tourisme durable**. Ainsi, ces projets ont eu pour but la transformation fromagère artisanale basée sur le cheptel caprin et ovin de l'espace (**VALTESCO**), la création d'une fédération de races porcines autochtones du SUDOE (**FESERPAE**), la valorisation des légumes secs de qualité (**LEGUMSOE**), l'agriculture écologique dans des zones défavorisées (**BIOFEP**) ou de la culture de l'olive et de l'huile d'olive en créant une marque de qualité touristique de la culture de l'olive (**TERRA OLEA**). Dans le cadre du tourisme, les projets contribuent au développement du tourisme de l'intérieur et du tourisme rural (**PORTA NATURA**) ainsi qu'à renforcer celui-ci à travers l'artisanat et la gastronomie (**TOURISME ET ARTISANAT** et **GASTRA**) ou en créant un réseau visant la valorisation des gisements archéologiques et d'art préhistorique (**REPPARP**).

3.3.3) La priorité 3 : développement de systèmes de communication efficaces et durables et amélioration de l'accès à la société de l'information

La priorité 3 s'intéresse aux systèmes de communication efficaces et durables pour permettre l'intégration territoriale du SUDOE et la compétitivité des entreprises grâce à des actions innovantes comme le préconise le SDEC. Dans ce cadre et afin d'améliorer la circulation que ce soit celle des personnes et des biens ou encore celle liée à l'information, les principales actions à entreprendre devront, en particulier, permettre :

- D'impulser l'articulation entre les réseaux transeuropéens de transports et les connexions régionales ;
- De développer la répartition modale des transports;
- De promouvoir des modes de transports respectueux de l'environnement, et ;
- D'améliorer les infrastructures, notamment dans les territoires de faible densité.

Pour permettre l'accomplissement de ces objectifs, **un budget de 26.162.179€ a été alloué** à cette priorité pour la période 2000-2006. En somme, cette priorité représente **23,42% du budget total du programme**. Par conséquent, elle est dotée d'un FEDER de 15.750.422€.

Au cours des deux appels à projets, **14 projets** ont été sélectionnés et approuvés. Parmi ces derniers, deux projets PIRENEII et ADMITRON ont présenté une nouvelle candidature correspondant à une seconde phase de leurs activités déjà initiées, et au regard de leurs résultats ainsi qu'aux objectifs déterminés pour cette seconde étape du programme, ces dossiers ont été acceptés.

Le taux d'exécution de la priorité reste encore assez faible (**35,31%**), bien qu'il ait doublé d'une année sur l'autre. Cette avancée s'est également fait sentir au niveau des réalisations et des résultats puisque ceux-là ont également connu une montée subite et importante.

Finalement, la priorité 3 se désagrège en **deux mesures** afin de mettre l'accent sur deux questions incontournables concernant l'accessibilité de et à l'espace SUDOE :

- 1- l'optimisation des réseaux et des systèmes de transport de l'espace et le développement de l'intermodalité (mesure 3.1), d'une part ;
- 2- l'amélioration de l'accès à la société de l'information (mesure 3.2), d'autre part.

Ces deux sujets revêtent une importance stratégique pour la Commission européenne. C'est pourquoi, le budget qui leur a été respectivement alloué ne présente qu'une variation de 1,38% du budget total programmé pour le programme. En effet, la mesure 3.1 représente 12,40% du budget total programmé (soit 13.856.370€) alors que la mesure 3.2 en représente 11,02% (soit 12.305.809€)

Pour chacune des mesures considérées, une analyse détaillée s'ensuit :

3.3.3.1) La mesure 3.1 : optimiser les réseaux et les systèmes de transport du SUDOE et développer l'intermodalité

Tableau 23: Liste des projets approuvés - mesure 3.1

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
Mesure 3.1			11.043.616,52 €	6.207.224,68 €	56,21%
SO/3.1/E1	PIRENE II	Besoins d'Interconnexion des régions du Sud-ouest européen. Optimisation des réseaux d'infrastructures sous une approche multimodale	3.946.481,00 €	2.134.685,75 €	54,09%
SO/3.1/E2	IDEA-STCC	Impulsion et développement de zones de transport collectif coordonné dans un domaine supra-régional	2.564.809,54 €	1.473.456,13 €	57,45%
SO2/3.1/E7	PLACA 4S	Préparation de lignes de courte distance (sustainable short sea shipping, ssss)	1.614.376,46 €	1.129.645,04 €	69,97%
SO2/3.1/F5	PIRENE III	Nécessités d'interconnexion des régions du Sud-ouest européen et d'optimisation du réseau d'infrastructures par l'approche multimodale	2.917.949,52 €	1.469.437,76 €	50,36%

La mesure 3.1 a pour finalité de permettre l'articulation des différents modes de transports grâce à la réalisation de plateformes intégrées, mais aussi de favoriser l'accessibilité du territoire à l'aide de la mise en place de réseaux de transports publics dans les régions enclavées et faiblement peuplées. En effet, il s'agit là de conditions indispensables pour une croissance du développement économique dans le SUDOE. C'est pourquoi, l'envergure des actions à mettre en marche justifie l'importance du montant dont la mesure a été dotée. Bien qu'il n'y ait que **quatre projets approuvés** sur celle-ci (à noter que seuls huit porteurs de projets se sont présentés au cours des différents appels à projets), les objectifs fixés par chacun d'eux permettent d'aborder la généralité des questions posées. De fait, ils envisagent de favoriser le développement d'infrastructures liées à l'intermodalité, de promouvoir une gestion appropriée du trafic que ce soit au niveau des marchandises ou des personnes, et de trouver des solutions pour une circulation respectueuse de l'environnement.

Tableau 24: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 3.1

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	26,48%

L'indicateur de ressources pour cette mesure correspond à **26,48%** du coût total programmé pour celle-ci. Or, il faut préciser qu'en fin d'année 2005 ce taux d'exécution ne regarde que deux projets dont les budgets représentent 47% de celui programmé. Si l'indice de référence était le *budget réel* de la mesure, la perspective ne serait pas meilleure ; le pourcentage progresserait de 7 points mais la somme des deux budgets en cause équivaldrait à 59% du budget total de la mesure. Néanmoins, le taux d'exécution a quasiment doublé depuis l'année antérieure où il égalait 14,65%. En réalité, il existe un déphasage à ne pas négliger entre le montant de dépenses certifiées et validées du projet s'achevant à la fin du premier semestre 2005 et celui se finalisant à la fin du second semestre 2005. En considérant les réalisations, résultats et impacts déclarés par ces projets, il peut en être conclu qu'ils consommeront, pour ainsi dire, la totalité de leur budget.

Tableau 25: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 3.1

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	40	37
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	20	20
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	10	9
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	40	40
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	3	3
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	6	0

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	1.000	897
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	20	8
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	25%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	5	7
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	5	7
Nombre d'outils et de bases de données conçues/développées pour optimiser les transports dans le SUDOE.	1	3
Nombre de tracés identifiés.	3	3
Nombre de nouveaux itinéraires routiers transnationaux conçus pour connecter de nouveaux points.	1	1
Nombre de nouvelles plateformes intermodales identifiées.	3	3
Nombre d'études d'impact environnemental réalisées.	3	1

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	10	4
Aires géographiques du SUDOE pour lesquelles les accès ont été améliorés.	35%	0
Nombre de bénéficiaires potentiels des nouveaux itinéraires	40.000	1.800
Utilisation des moyens de transports terrestres ou des accès multimodaux (augmentation du pourcentage du nombre de voyageurs des transports publics).	10%	10%
Augmentation du niveau d'utilisation des systèmes de transport ferroviaires.	5%	5%
Nombre de projets de recherche liés à l'amélioration des systèmes de transports.	10	10
Augmentation des opérations économiques dans les zones cibles des projets.	3%	0

Les indicateurs de réalisations démontrent très nettement que les partenariats ont fait une multitude « d'analyses, de diagnostics ou encore d'études » avant d'entreprendre des actions concrètes. Aussi, ces études permettent d'évaluer l'état factuel exact des questions à résoudre afin de répondre correctement aux besoins avec une perspective non de l'instant ($t - 1$) à t , mais de t vers ($t + 1$). Parmi les exemples qui se sont produits, PIRENE II est le cas le plus étalé dans le temps. En effet, ce projet a fait ses débuts sous le nom de PIRENE dans INTERREG IIC et se pérennise sous le nom de **PIRENE III** ; ainsi l'étude de la plateforme multimodale « EUROCENTRE » entreprise sous le 1^{er} appel à projets d'INTERREG IIIB SUDOE se poursuivra sous le 2nd appel à projets. Toutefois, il faut préciser que certaines études donnent lieu à des opérations non financées par le programme car elles sont de trop grandes dimensions. C'est le cas, par exemple, de l'étude relative à l'amélioration de l'infrastructure pour les échanges avec la péninsule ibérique, et qui prévoit un ouvrage sur l'axe Dax-Pau d'environ 18 M€.

Néanmoins, la totalité des projets pilotes ont été mis en œuvre ; ils portent essentiellement sur la promotion des transports collectifs et le développement de systèmes alternatifs, y compris les systèmes de gestion de transports.

Par ailleurs, cet indicateur, lequel se rapporte autant à des diagnostics, des études préalables, des analyses comparées, des études de faisabilité, transnationales, territoriales, locales qu'à des rapports techniques, d'évaluation ou encore à des fiches thématiques et des procédures de négociation, a également donné lieu à bon nombre d'indicateurs de résultat : « méthodes, stratégies, guides pratiques » (7) qu'à des « outils pour optimiser les transports dans le SUDOE » permettant plus précisément de : gérer la circulation urbaine et le trafic, mettre en place des bases de données ou encore de planifier des voyages et recevoir des informations en temps réels. Mais aussi, il a servi à l'identification de 3 « nouveaux tracés » à l'intérieur des territoires nationaux. De ces derniers, l'un d'entre eux permettrait à 1800 nouvelles personnes de voyager.

Cependant, il faut être prudent sur le « nombre de nouvelles plateformes identifiées », puisque ce résultat correspond aux interconnexions avec le transport ferroviaire de marchandises améliorables.

Quant aux « infrastructures aidées ou créées », il faudra certainement attendre la fin du programme pour être en mesure de les comptabiliser. En effet, celles-ci se trouvent davantage liées aux projets du 2nd appel à projets.

En outre et contrairement à ce qui pourrait être attendu sur ce genre de sujet, un travail important au niveau de la communication a été mené pour examiner et transmettre les initiatives entreprises que ce soit vers l'intérieur ou l'extérieur. Cela se vérifie par l'aboutissement que celles-ci ont eu :

- 897 personnes ont été touchées à travers des actions standard telles que séminaires, conférences et actions de sensibilisations jusqu'à fin 2005 ;
- 7 organismes se sont impliqués dans l'accomplissement des objectifs fixés. De ceux-là, plus de 50% sont publics, 16% sont des entités privées⁵, et seulement 8% des organismes sont à but non lucratif.

En bref, les indicateurs d'impacts des projets de la mesure 3.1 sont difficiles à définir puisque les répercussions possibles des travaux accomplis ne sont pas encore notoires. C'est pourquoi, « l'aire géographique du SUDOE pour lesquelles les accès ont été améliorés » n'a pu être quantifiée. De fait, l'objectif d'améliorer les accessibilités sur l'ensemble du territoire SUDOE a été recherché par tous. De même, en ce qui concerne « le nombre de bénéficiaires potentiels des nouveaux itinéraires », celui-ci n'a pu être, pour l'instant,

⁵ Il faut préciser que ces entités travaillent de pair avec les membres du partenariat, mais elles n'en font pas partie.

quantifié que pour un unique projet : **IDEA-STCC** (1800). De plus, il y a eu une nette progression du nombre de voyageurs dans les transports publics (+ 589.285 voyageurs) et 10 projets innovants liés à l'amélioration des systèmes de transports ont vu le jour.

Les politiques horizontales n'ont pas été écartées puisqu'en ce qui concerne la :

1. Politique environnementale : des études d'impact sur l'environnement aussi bien que sur des alternatives pour un transport écologique ont été menées ;
2. Politique d'égalité des chances : des accès aux transports pour des personnes à mobilité réduites ont été mis en place ;
3. Politique d'emploi : huit emplois ont été créés, dont la moitié sont permanents ;
4. Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : celles-ci n'ont pas connu un grand intérêt pendant la première période du programme puisqu'un seul projet a déclaré en avoir fait usage au-delà du courrier électronique.

En conclusion, il apparaît très nettement que les projets de la mesure 3.1 ont cherché à répondre à travers la mise en place de **groupes d'études aux questions stratégiques de mobilité des personnes ou des marchandises, que ce soit à un niveau régional ou urbain**. En outre, il faut souligner que le nouvel itinéraire transnational conçu pour connecter de nouveaux points se réfère au projet de l'axe 16 des RTE-T, c'est-à-dire l'axe ferroviaire à grande capacité transpyrénéen Sines/Algésiras - Madrid – Paris. De plus, la gestion du trafic a été un thème redondant que ce soit en ce qui concerne les villes (IDEA-STCC) ou les grands axes régionaux traversant les Pyrénées (PIRENE II). Pour cela, il est question d'utiliser des systèmes opérant grâce aux nouvelles technologies de l'information, sujet de la mesure 3.2.

3.3.3.2) La mesure 3.2 : améliorer l'accès à la société de l'information

Tableau 26: Liste des projets approuvés - mesure 3.2

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
Mesure 3.2			14.646.207,17 €	9.543.194,93 €	65,16%
SO/3.2/E7	PORTEDEJO	Développement de la société de l'information en éducation et jeunesse	1.545.600,00 €	1.159.200,00 €	75,00%
SO/3.2/F9	E-TOURISM	Ebusiness relay centres for levering up "Tradition & Tourism"	1.294.100,00 €	808.075,00 €	62,44%
SO/3.2/E11	CYBERAL	Haut débit pour les zones rurales	1.049.530,00 €	696.867,00 €	66,40%
SO/3.2/E12	INFOVIVEROS	Réseau européen d'info-pépinières virtuelles	1.790.459,50 €	1.267.844,61 €	70,81%
SO/3.2/E15	ADMITRON	Administration électronique	1.402.464,52 €	799.372,09 €	57,00%
SO/3.2/E18	GEO-LINK	Système d'Information géographique municipal	421.000,00 €	215.375,00 €	51,16%
SO2/3.2/E24	TIC PYME	Implantation de services avancés d'information et de communication à des collectifs de PME des zones périphériques du Sud-ouest européen	1.481.392,95 €	997.650,44 €	67,35%
SO2/3.2/E34	ADMITRON II	Administration électronique II	1.059.613,65 €	659.903,83 €	62,28%
SO2/3.2/E40	LIMEX	Leveraging infostructure models across exchanges	579.272,34 €	346.692,25 €	59,85%
SO2/3.2/E41	e-ASLA	E-administration framework for small local authorities	1.651.155,31 €	1.120.206,50 €	67,84%
SO2/3.2/P23	CERDIGSEG	Certificat digital et soutien des zones sensibles	1.163.533,52 €	810.419,01 €	69,65%
SO2/3.2/F43	e-ATLASUDOE	Un réseau d'observatoires pour la société de la connaissance	1.208.085,38 €	661.589,20 €	54,76%

La mesure 3.2 répond au besoin de renforcer et diversifier les offres en matière de technologies de l'information et de la communication sur le territoire du SUDOE. Ce vaste domaine permet des interventions très diversifiées telles que :

- des actions pour l'accès aux services avancés d'information et de communication, en particulier dans les domaines de l'éducation ;
- la sensibilisation des utilisateurs notamment au travers de points publics d'accès au multimédia ou encore par la constitution de réseaux d'animation et d'acteurs ;
- des mesures visant au développement de réseaux d'offres de services spécialisés pour aider au renforcement des économies locales, plus particulièrement pour la promotion de produits de qualité ;
- des initiatives de recherche et de développement communes orientées vers la fourniture de services, particulièrement dans les régions de faible densité ;

- le soutien au développement de la mise en réseaux de pépinières d'entreprises et d'actions de promotions communes ;
- le développement de l'e-gouvernement en dotant les administrations publiques des infrastructures pertinentes, assurant ainsi l'authenticité des informations transmises en toute sécurité, et en formant aussi bien les utilisateurs internes qu'externes.

Pour ce faire, **12 projets ont été sélectionnés** sur cette mesure ; la première moitié lors du 1^{er} appel à projets et l'autre moitié à l'occasion du 2nd appel à projets. Par ailleurs, les porteurs de projets ont démontré, sur cette seconde phase du programme, un vif intérêt pour la recherche et le développement de logiciels libres. Ce thème concerne deux projets sur les six qui viennent d'être approuvés.

Tableau 27: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 3.2

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	45,25%

L'indicateur de ressource, soit le taux d'exécution financière des projets approuvés dans ce cadre, affiche l'un des meilleurs résultats du programme. En effet, le pourcentage atteint équivaut à **45,25%** du budget approuvé pour la mesure. D'ailleurs, il faut souligner que cette perspective reste vraie lorsque la référence est la somme des budgets approuvés. En effet, celle-ci a été dotée de 2.340.398,17€ supplémentaires (**annexe 3.5**). Cela tient au fait que des six projets approuvés lors du 1^{er} appel à projets, l'un -*arrivé à son terme en décembre 2004*, et deux autres - *achevés également au premier semestre 2005*- se trouvent sur le point d'être clôturés sur le plan administratif. Les trois autres projets présentent, dans l'ensemble, des taux suggérant des certifications et validations de dépenses avec une certaine constance sur la période. De même, certains partenaires des projets du second appel ont déjà procédé à la certification et validation de leurs dépenses. C'est pourquoi, cette mesure se trouve aussi bien dotée.

Tableau 28: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 3.2

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	45	40
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	40	28
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	70	63
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	100	86
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	20	13
Nombre d'actions de formation organisées.	50	37
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	20	19
Nombre de nouveaux bourgs ruraux dotés de services.	10	10
Nombre de nouvelles applications/software libres étudiés et/ou développés.	45	38
Nombre de solutions software libres intégrées.	20	5
Nombre de nouveaux services publics disponibles on-line ou de produits innovants accessibles.	15	15
Nombre de lignes ADSL installées.	5	4
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	1.500	949
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	150	110
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	81%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	200	197
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	2.000	1.433
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	25	23
Nombre de serveurs installés.	5	3
Nombre de technologies à large bande identifiées.	5	0
Nombre de plateformes avec signature digitale.	3	2
Nombres d'entreprises mobilisées dans le secteur des NTICs.	300	257
Nombre d'organismes qui bénéficieront des résultats.	200	156
Nombre d'entreprises qui ont intégré une vitrine virtuelle suite aux projets.	60	55
Nombre d'installations de softwares libres.	500	2
Nombre de connexions en réseau.	15	15
Nombre de visiteurs des sites internet et/ou de consultations informatiques.	7.000	6.972
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	75	62
Km ² du SUDOE dans lesquels l'accès aux NTICs se sont améliorés.	175.000	124.800
Nombre d'infrastructures auto-suffisantes.	10	10
Nombre de nouveaux utilisateurs des NTICs implantées.	1.200	1.088
Nombre d'utilisateurs des NTICs pour effectuer des démarches administratives.	500.000	1.736
Nombre d'entités publiques avec des activités développées grâce à l'introduction des NTICs.	200	165
Nombre d'entreprises qui amélioreront leur potentiel d'innovation grâce aux applications développées.	100	48
Nombre d'entités qui utiliseront le software libre.	150	30
Nombre de nouveaux projets qui utiliseront les plateformes implantées.	300	1
Contribution au développement et à la consolidation de solutions en e-learning (OUI/NON).	OUI	NON

Les résultats obtenus pour la majorité des indicateurs de résultats démontrent que les objectifs fixés sont sur le point d'aboutir. Il apparaît très clairement que les partenariats ont misé sur les actions de communication pour mener à bien leurs desseins. En effet, les projets du 1^{er} appel à projets ont organisé un nombre conséquent d'événements, parmi lesquels les groupes de discussions et les séminaires tant nationaux comme transnationaux ont prédominé. Toutefois, il faut souligner que le projet **PORTEDEJO** a, à lui seul, organisé une dizaine d'initiatives. Il est indéniable que cela donne, alors, lieu à l'élaboration de documents et à des outils de communication des plus divers. Les moyens les plus prisés ont été, jusqu'à présent, les supports de diffusions tels que la presse écrite ou encore les dépliants. En définitive, la stratégie adoptée se trouve strictement liée à la nature des organismes d'une part, et au but à atteindre, d'autre part. En effet, les projets qui sont portés par des administrations publiques ou se trouvant très fortement liés à celles-ci se manifestent essentiellement à travers des communiqués de presse. Aussi, les projets faisant intervenir des entreprises, comme **INFOVIVEROS**, **E-TOURISM**, **TIC PYME** et **e-ASLA** ont tendance à organiser soit des journées de mise en relation entre entreprises et centres de recherche ou des groupes de travaux techniques mais également de nombreuses enquêtes et travaux sur le terrain. Par conséquent, ces derniers ont fortement contribué aux résultats des indicateurs « nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés » et « nombre d'analyses, de diagnostics et d'études ».

Il est inévitable que l'ampleur des actions précitées se répercute au niveau des indicateurs de réalisations. L'inverse, en outre, aurait été préoccupant. C'est pourquoi, il est tout à fait naturel de retrouver des données importantes en ce qui concerne le « nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion », surtout lorsque différents projets ont pris part à des foires. Pourtant, les données les plus satisfaisantes sont celles qui se rapportent au « nombre d'entreprises mobilisées » dans ce domaine d'intervention (257), ainsi qu'aux « organismes ayant pris part aux projets approuvés ou pilotes » puisque 45 nouvelles entreprises ont été créées, et 55 ont intégré un vivier d'entreprise virtuel. Ainsi l'un des objectifs spécifique de la mesure : « favoriser la création et le développement d'entreprises de services liés aux TIC » a été incontestablement satisfait.

Comme il ne pouvait en être autrement sur cette mesure, diverses actions de formation liées aux nouvelles technologies ont eu lieu. La majorité d'entre elles (60%) s'adressaient aux utilisateurs des outils développés dans le cadre des projets. En outre, des cours sur les systèmes d'information géographique ou encore en informatique (connaissance de base) ont été dispensés. Dans ce dernier cas, l'initiative était destinée aux chefs d'entreprises.

Considérant les indicateurs de réalisation plus spécifiques, il s'avère que ceux liés aux investissements dans les infrastructures de communication de petite envergure et qui permettent d'apporter des solutions adaptées aux caractéristiques des zones rurales pour la fourniture de services TIC, sont également le reflet d'un beau succès. Par exemple, le projet **CYBERAL**, a pu procéder à l'installation d'antennes de connexion satellite et réseau WIFI et a mis en place 5 DESLAN pour la connexion ADSL grâce aux « infrastructures aidées ou créées ». Ce dernier, mais tout particulièrement le projet **ADMITRON** ont permis l'accès aux NTIC des régions de faible densité. ADMITRON a rendu possible l'accès intranet et BOP digital de 125 administrations publiques.

Par ailleurs, l'investissement dans les infrastructures de communication de petite envergure s'est traduit par l'installation de serveurs dans au moins 14 administrations locales. L'équipement d'administrations ou d'organismes à but non lucratif s'est montré jusqu'ici peu significatif.

L'une des recommandations de la stratégie de Lisbonne relative à la promotion de services publics en ligne a également abouti. De fait, 15 nouveaux services ont vu le jour. Ils sont relatifs à entre autres : l'aide à la création d'entreprises, des prestations d'informations pour les jeunes ou pour leurs tuteurs, l'aide à la recherche d'emploi, des systèmes d'informations géographique ou encore aux informations de cadastre.

En ce qui concerne les indicateurs d'impact, les effets produits ne peuvent se vérifier que de façon fractionnée puisqu'ils ne peuvent être établis que pour les projets ayant clôturé. La perspective actuelle permet d'affirmer que l'objectif fixé en ce qui concerne la surface définie comme étant à bonifier est réalisable d'ici fin 2008. De plus, les infrastructures qui devraient avoir un caractère durable sont d'ores et déjà opérationnelles. Par ailleurs, d'après les informations reçues, il est possible d'affirmer que le programme a permis de développer l'offre de services TIC à haute valeur ajoutée dans les zones rurales à des conditions tarifaires non discriminatoires. En ce qui concerne l'e-gouvernement et l'innovation des entreprises, les effets produits par les résultats sont très encourageants, et ce, bien que le « nombre d'utilisateurs des NTIC pour effectuer des démarches administratives » soit pour l'instant très peu élevé. Toutefois, les trois nouveaux projets programmés **ADMITRON II**, **e-ASLA** et **CERDIGSEG** pourront, d'ici la fin du programme, venir corroborer l'objectif prévu.

Quant aux priorités horizontales, les conclusions de l'étude des données transmises par les chefs de file permettent d'avancer qu'en matière de :

1. Politique environnementale : le domaine d'intervention considéré par cette mesure n'a pas une incidence marquée sur celle-ci. Toutefois, une grande majorité de projets déclarent être attaché à l'utilisation de produits recyclables ;
2. Politique d'égalité des chances : une large partie de la population a été initiée soit aux NTIC, soit a été formée sur les produits développés par les projets. Dans chaque cas, l'égalité des chances semble avoir été respectée. En outre, il est démontré que l'opportunité a été la même tant bien pour les femmes, que pour les hommes puisqu'ils sont respectivement 27 et 28 à avoir créé une entreprise.
3. Politique d'emploi : celle-ci a été la plus favorisée. Cela découle du fait que le projet **INFOVIVEROS** a indirectement créé 55 postes de travail en aidant 45 entreprises à s'établir. Ces postes sont ceux qui présentent, le plus vraisemblablement, un caractère durable. Des emplois créés pour faire face à la mise en œuvre des projets, seulement 7 ont été déclarés actuellement comme étant des embauches permanentes.
4. Utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : comme il ne pouvait en être autrement ici, au moins 81% des partenariats font un large usage d'outils liés aux NTIC dans le cadre des projets. Les zones à faible densité ont également fait l'objet d'une attention toute particulière, puisqu'elles étaient la cible d'une grande majorité de projets.

En définitive, les projets de la mesure 3.2 finalisant en 2005 ont démontré avoir mis en place des mécanismes permettant la mise en relation des acteurs publics ou parapublics avec la société civile. Ainsi, les partenariats ont joué **un rôle dans le développement de la société de l'information dans le Sud-ouest européen en contribuant au développement de l'internet, en particulier à l'accès au haut débit, à la progression de la connexion des entreprises et des ménages, ainsi qu'au développement des services publics en ligne.**

3.3.4) La priorité 4 : développement d'un cadre de coopération pérenne par les acteurs du SUDOE à travers la mise en place de démarches territoriales communes

La priorité 4 intitulée : « le renforcement de la connaissance du territoire par des démarches communes dans l'optique de l'affirmation de l'identité du SUDOE » se propose de possibilité la mobilisation de l'ensemble des acteurs à tous les niveaux de la région et de les inciter à mettre en place des pratiques de coopération transnationale.

Pour la période 2000-2006, cette priorité qui ne concerne qu'une seule mesure a un budget de 7.300.127€ Parmi les mesures ouvertes à concours, celle-ci représente donc la plus modeste portion puisqu'elle ne représente que 6,54% du budget total du programme, soit un montant FEDER de 4.394.864€.

En comparaison avec l'année antérieure, celle-ci a peu progressé dans son ensemble. En effet, la différence enregistrée est de 6,58%.

Étant donné que cette priorité ne comporte qu'une seule mesure, l'analyse approfondie de la situation pour celle-ci se fera à travers l'étude même de la mesure.

3.3.4.1) La mesure 4.1 : promouvoir des méthodes, des structures et des outils territoriaux communs et renforcer l'identité du SUDOE

Tableau 29: Liste des projets approuvés - mesure 4.1

CODE	ACRONYME	TITRE	COÛT ÉLIGIBLE	FEDER APPROUVÉ	TAUX DE COFINANCEMENT
Mesure 4.1			7.137.660,45 €	4.394.864,00 €	61,57%
SO/4.1/F3	FEDERES	Formation et développement de l'expertise des ressources en Europe du Sud	2.547.000,00 €	1.449.150,00 €	56,90%
SO/4.1/E5	FOREMED	Organisation de réseaux et d'actions de coopération sur la forêt méditerranéenne	1.148.278,80 €	751.406,20 €	65,44%
SO/4.1/E11	SITMUN	Système territorial d'information municipal	882.050,00 €	490.100,00 €	55,56%
SO2/4.1/E14	AQUA-CONTROL	Mise en place d'un système d'indicateurs pour une gestion durable de la ressource eau dans l'espace SUDOE	874.818,39 €	556.060,77 €	63,56%
SO2/4.1/E23	TECNOMED	Création de réseaux et d'actions de coopération à travers l'implantation des nouvelles technologies dans la forêt méditerranéenne	936.373,64 €	657.280,22 €	70,19%
SO2/4.1/E20	TERRITORIA	Une nouvelle orientation pour la politique de développement dans le territoire rural	749.139,62 €	490.866,81 €	65,52%

La mesure 4.1 vise la mobilisation des acteurs régionaux par le biais de la mise en place de méthodes, structures et outils territoriaux assurant l'affirmation du SUDOE. Ainsi, les **six projets approuvés** sur celle-ci prévoient non seulement de partager l'expérience à acquérir tout au long du projet avec d'autres participants du réseau à créer, mais encore avec des organismes intervenant dans le même secteur d'activité. Les instruments à mettre en place grâce à des réflexions interrégionales se réfèrent à des systèmes de gestion territoriale ou d'économie durable. Les thèmes abordés sont : la formation, la gestion des ressources naturelles ou hydriques ainsi que les territoires.

Tableau 30: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 4.1

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	34,37%

Des six projets que compte la mesure, trois d'entre eux appartiennent au premier appel à projets et finalisaient au cours du dernier semestre 2005. Or, le degré d'exécution financière atteint en fin d'année est de **34,37%**. Il s'agit d'un pourcentage modique. Toutefois, cela tient au fait que ces trois projets, lesquels parvenaient à leur terme, représentent 62% du budget programmé de la mesure dans laquelle ils s'inscrivent. Il peut en être déduit que les plus importantes dépenses ont été engagées sur la fin des projets.

Tableau 31: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 4.1

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'actions de communication et de diffusion.	45	42
Nombre de documents et d'outils de communication et de diffusion élaborés.	40	35
Nombre d'échanges d'expériences et de réunions de travail organisés.	130	122
Nombre d'analyses, de diagnostics et d'études réalisés.	180	125
Nombre de réseaux créés ou consolidés.	5	5
Nombre de projets pilotes mis en oeuvre.	30	26
Nombre d'actions de formation organisées.	5	6
Nombre de petites infrastructures aidées ou créées.	1	1
Nombre d'outils d'aménagement du territoire créés.	65	13
Nombre de nouveaux produits créés.	15	1
INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de personnes sensibilisées par les actions de communication et de diffusion.	2.500.000	6.535
Nombre d'emplois créés liés au développement des projets (hommes/femmes).	60	20
Projets qui utilisent plusieurs outils liés aux NTICs.	100%	33,33%
Nombre d'organismes impliqués dans les projets approuvés et/ou dans les projets pilotes.	35	33
Nombre personnes formées dans le domaine (hommes/femmes).	450	265
Nombre de méthodes, stratégies, guides pratiques et bases de données élaborés.	10	8
Km ² sur lesquels les projets se sont développés.	275.000	40.697
Nombre de produits valorisant l'identité du SUDOE installés.	5	2
Nombre d'études d'impact environnemental réalisées.	2	1
INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre d'emplois créés et maintenus (hommes/femmes).	10	11
Nombre de nouveaux partenaires impliqués dans les réseaux.	20	8
Nombre de pratiques innovantes liées à l'identité du SUDOE.	5	5
Nombre de produits utilisés par les bénéficiaires finaux.	5	4
Nombre de pratiques adoptées par des entités externes au partenariat.	5	2
Km ² sur lesquels les projets ont eu une répercussion.	170.000	20.499

En ce qui concerne les indicateurs de réalisation, les informations obtenues montrent que celui correspondant aux actions de communication est sur le point de se concrétiser. En effet, cette quantité se limite uniquement aux séminaires, conférences et aux expositions. Par ailleurs, il faut également tenir compte des entretiens réalisés par certains membres du partenariat, où l'objectif est de sensibiliser les bénéficiaires cibles. A titre d'exemple, le projet **FOREMED** a réalisé 72 entretiens dont le but était de sensibiliser les propriétaires forestiers sur les actions développées par le projet afin de consolider et de renforcer le réseau de coopération, mais aussi de créer des jumelages technico-territorial sur certains aspects de la gestion forestière. Le phénomène est identique pour l'indicateur lié aux documents et aux outils de communication. Cela démontre essentiellement que les acteurs des projets attirent les bénéficiaires finals par des moyens conventionnels tels que la presse écrite ou audiovisuelle ainsi que par des documents de divulgation. Les données transmises permettent de vérifier qu'aux moins 6535 personnes ont pris conscience des actions entreprises dans l'espace SUDOE. Bien que ce chiffre soit très inférieur à l'objectif programmé, ce dernier pourrait, en fin de programme, être surpassé puisque le projet **AQUA CONTROL** prévoit de sensibiliser approximativement 2.000.000 de personnes. Aussi, un des résultats les plus satisfaisant est le constat obtenu par l'un des indicateurs de résultat et faisant référence à l'implication de 33 organismes sur les 35 prévus dans les « projets approuvés et/ou dans les projets pilotes ».

Par ailleurs, l'un des objectifs propre à cette mesure tels que les échanges d'expériences et de savoir-faire dans et avec la fonction publique, il se trouve largement accompli grâce aux 122 expériences partagées et réunions de travail organisées parmi lesquelles une majorité sont soit des groupes de travail technique soit des visites techniques.

Les critères définis comme étant en conformité avec la politique régionale communautaire ont été accomplis avec succès à travers la création ou la constitution de réseaux ayant trait à des thématiques spécifiques telles que les zones rurales, la gestion des ressources hydriques ou encore la mise en réseau de sites pilotes. Il en est de même pour les projets pilotes entrepris. Ces derniers permettent principalement de renforcer la connaissance du territoire et de mettre en place des outils de gestion territoriale. Ainsi, le projet **SITMUN** a créé 5 prototypes de système d'information géographique pour la gestion des municipalités.

Cependant, les deux indicateurs de réalisation qui sont davantage liés à la thématique de la mesure tels que : le « nombre d'outils d'aménagement du territoire créés » et le « nombre de nouveaux produits créés » se trouvent actuellement en deçà du seuil fixé. L'explication découle du fait que ces projets avaient prévu de matérialiser la majorité des études ou des actions pilotes par un résultat tangible. Or, cela n'a, dans certains cas, pu être plausible.

Toutefois, ces analyses, diagnostics ou études ont permis d'établir des plans d'actions ainsi que des méthodologies pour une plus grande harmonisation des pratiques territoriales. De tous les projets conclus, seuls les systèmes d'information géographique ont pu à la fois être installés et transférés à des tiers. En ce qui concerne les projets en cours, seul **AQUACONTROL** a déclaré avoir créé des produits tels que, entre autres : une base de données sur la gestion durable de l'eau dans le SUDOE et un jeu sur l'eau qui sont, d'ores et déjà, utilisés par les bénéficiaires finals.

Finalement, les indicateurs d'impacts prouvent que les actions menées sur, à peu près, 36% du territoire SUDOE ont admis 8 nouveaux partenaires aux réseaux, parmi lesquels il y a autant d'administrations publiques comme d'organismes à but non lucratif. Aussi, elles ont eu des répercussions non seulement à l'intérieur du SUDOE, mais aussi en dehors, comme c'est le cas du projet **SITMUN** qui s'est également fait connaître au Chili.

Concernant les priorités horizontales, la mesure 4.1 a contribué à la :

1. Politique environnementale, de développement rural et durable : ces trois champs ont été pris en compte en fonction du domaine d'intervention des projets **AQUA CONTROL, FOREMED, TERRITORIA**.
2. Politique d'égalité des chances : que ce soit par rapport au nombre de personnes employées ou formées, les données disponibles permettent d'affirmer que le principe concernant l'égalité des chances a été respecté ;
3. Politique d'emploi : la politique de l'emploi puisqu'elle a permis l'embauche de 20 personnes, et au moins la moitié d'entre elles ont conservé leur poste après la conclusion du projet, et à ;
4. L'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication : sur ce point, il est à regretter que seuls deux projets sur les six de la mesure aient fait usage d'outils tels que des plateformes NTIC pour assurer la gestion de l'information dans le partenariat.

En conclusion, les projets de la mesure 4.1 ont mis en œuvre des actions de réflexion, d'accompagnement et de promotion des territoires du SUDOE. Ils ont également conduit à la **réalisation d'outils transférables et à la connaissance de ces derniers au-delà des frontières du continent européen**.

3.3.5) La priorité 5 : assistance technique

Les indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact pour la priorité 5 concernent d'une part, la gestion opérationnelle du programme et d'autre part les actions de communication et diffusion mises en œuvre conformément à ce stipulé dans le Règlement (CE) n° 1159/2000.

Tableau 32: Quantification de l'indicateur de ressources - priorité 5

INDICATEUR DE RESSOURCES	OBJECTIF 2008	REALISE AU 31/12/2005
Degré d'exécution budgétaire atteint	100%	34,42%

Le degré d'exécution budgétaire de cette priorité au 31 décembre 2005 atteignait 34,42 % des fonds engagés. Ce pourcentage d'exécution, comme exposé dans le tableau 38, est inférieur au taux moyen d'exécution du programme (41,35 %). Néanmoins, cette différence doit être attribuée d'une part à l'approbation tardive du programme et par conséquent, la mise en marche tardive de ses activités. D'autre part, à la multiplication des actions et outils de communication qui ont été réellement engagés à partir de 2004.

Tableau 33: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - priorité 5

INDICATEURS DE RÉALISATION	OBJECTIF 2008	REALISE AU 31/12/2005
Nombre d'actions et d'outils de communication et de diffusion élaborés à destination du public en général.	10	6
Nombre d'actions et d'outils de communication et de diffusion élaborés pour les projets.	5	3
Nombre de réunions par Comité (10 par Comité).	20	11

INDICATEURS DE RÉSULTAT	OBJECTIF 2008	REALISE AU 31/12/2005
Nombre de participants aux séminaires de communication et de diffusion réalisés pour le public en général.	5.000	1.602
Nombre de personnes sensibilisées par les actions et les outils de communication et de diffusion réalisés pour les projets.	500	618
Nombre d'exemplaires des documents et outils de communication et de diffusion élaborés.	50.000	12.200
Niveau de satisfaction des gestionnaires de projets au regard de l'assistance et de l'appui reçus (de 1 à 10).	10	7,6
Participation paritaire hommes/femmes aux réunions et Comités des organes de suivi et de gestion du Programme (OUI/NON).	OUI	OUI

INDICATEURS D'IMPACT	OBJECTIF 2008	REALISE AU 31/12/2005
Contribution à la consolidation et à la valorisation des organes de suivi et de gestion du Programme (OUI/NON).	OUI	OUI
Contribution à la consolidation et à la valorisation des résultats des projets (OUI/NON).	OUI	OUI

Indicateurs de réalisation

Concernant les actions et outils de communication mis en œuvre pour le public en général, 6 interventions des 10 prévues à échéance 2008 étaient déjà réalisées au 31 décembre 2005. Il s'agit du site Internet, de la brochure de présentation générale du Programme, du cd-rom pour les porteurs de projet du 2nd appel à projets. D'autres actions comme les séminaires de lancement des appels à projets ou les conférences de presse avaient également été réalisés mais à plusieurs occasions.

Il est important de signaler par ailleurs, que deux autres outils de communication envers le public en général ont été préparés au cours du second semestre 2005 mais dont la réalisation effective ne s'est faite qu'au début de 2006. Il s'agit d'un séminaire sur les résultats des projets ainsi que la parution et publication du bulletin de liaison du Programme (SUDOE News).

En ce qui concerne les actions et outils de communication réalisés pour les projets, 3 des 5 instruments étaient réalisés au 31 décembre 2005. Il s'agit des divers guides élaborés pour les projets⁶, l'Extranet, les journées d'information sur la gestion de projets transnationaux.

⁶ Voir les guides répertoriés dans le chapitre 3 ainsi que les power points réalisés pour les journées d'information sur la gestion de projets transnationaux.

Concernant la gestion opérationnelle du Programme, 11 comités de programmation et de suivi avaient eu lieu au 31 décembre 2005. Chacun de ces comités compte avec au minimum une réunion au moins une fois par an depuis 2002. Plusieurs consultations écrites de ces deux comités ont été réalisées, conformément à ce stipulé dans leur règlement interne respectif, afin de faciliter la gestion du Programme.

Indicateurs de résultat

Au 31 décembre 2005, 6 séminaires ont été réalisés et ont compté avec la participation totale de 1.602 personnes. Ces chiffres seront nettement à la hausse en 2006 puisque un séminaire sur les résultats des projets approuvés s'est tenu à Toulouse au mois de janvier 2006 et que d'autres devraient être programmés en cours d'année.

Concernant les personnes sensibilisées pour le compte des bénéficiaires finals, afin de comptabiliser leur nombre, il a été choisi de retenir le nombre de personnes habilitées dans le système d'identification de l'Extranet. Au 31 décembre 2005, 618 personnes y étaient répertoriées. L'objectif de 500 personnes pour 2008 est déjà dépassé et la tendance suivra à la hausse durant les prochains exercices car au fur et à mesure de l'avancement des projets, les chefs de file habilitent des personnes de leur partenariat pour effectuer la gestion administrative et financière, ainsi que les partenaires associés.

Au 31 décembre 2005, 12.200 documents et outils de communication avaient été élaborés. Il s'agit principalement des documents de diffusion (cd-rom, brochure, publication, cd-rom) ainsi que du matériel de publicité (stylos, pochettes, poches, porte-documents).

Au regard des informations fournies par l'évaluateur dans l'actualisation de l'évaluation intermédiaire, le niveau de satisfaction des gestionnaires de projets au regard de l'assistance et de l'appui reçus s'élève à 7,6 points.

Indicateurs d'impact

Malgré que l'évaluation de ces deux indicateurs dans cette priorité s'avère difficile du fait de la complexité d'établir une relation causale à long terme, des indices peuvent toutefois être repérés. Ils laissent présager que les activités menées dans cette priorité contribuent efficacement tant à la consolidation et valorisation des organes de suivi et de gestion du programme comme à la consolidation et valorisation des résultats des projets.

3.3.6) Les indicateurs globaux

L'objectif global du programme est de garantir un développement social et économique équilibré qui soit à la fois cohérent et durable de l'espace Sud-ouest européen dans son ensemble, tout particulièrement par la coopération en matière de planification spatiale. La réalisation de cet objectif peut être mesurée par les **indicateurs globaux** suivants:

1. Amélioration de l'intégration de la politique de planification spatiale et mise en œuvre via une augmentation du nombre de stratégies conjointes développées.
2. Développement d'une culture de coopération transnationale et interrégionale, via une augmentation du nombre de partenariats et de procédures de collaboration.

Ces indicateurs globaux ont été mesurés en utilisant les cibles et les indicateurs suivants :

Tableau 34: Quantification des indicateurs globaux

INDICATEURS GLOBAUX	OBJECTIF 2008	REALISE 2005
Nombre de stratégies spatiales conjointes développées	30	9
Nombre de nouveaux réseaux de collaboration ou de partenariats créés*	45	67
Nombre de projets approuvés en continuité avec le travail d'Interreg II C ou avec des réseaux constitués dans ce cadre	5	2
Nombre de régions impliquées dans les réseaux	20	31
Nombre d'entités publiques impliquées dans les réseaux	40	108
Nombre d'organismes privées impliquées dans les réseaux	15	0
Nombre moyen de partenaires par projet	4	6
Nombre de projets impliquant plus de trois pays	32	60
Nombre total de réseaux qui impliquent à la fois des partenaires publics et privés	40	0
Nombre de nouvelles coopérations qui prévoient de se maintenir au-delà de la fin des projets	30	23
Degré d'intensité des relations entre les partenaires participant dans un même projet [1]	qualitatif	3

Au 31 décembre 2005, d'après les informations facilitées par les projets, 9 « stratégies spatiales conjointes » ont été développées. Elles concernent à la fois le territoire au sens général du terme (**EURMET, CIUMED, PIRENE II et PIRENE III, PLACA 4 S, TERRITORIA, SITMUN**), et l'innovation et la recherche (**ATI, REPARTIR et REPARTIR +, WATCH IT**). Même si cet indicateur est pour l'instant en-dessous des objectifs fixés, cette situation peut s'expliquer par le fait que le développement de stratégies spatiales conjointes est plus lié aux mesures 1.1, 1.2 et 4.1. Au regard du nombre de projets approuvés dans ces mesures (12 projets), en termes relatifs, l'objectif atteint en 2005 peut être considéré comme élevé.

Le programme INTERREG III B SUDOE compte uniquement 2 projets étant des phases d'exécution complémentaires à des « projets développés dans le cadre du programme INTERREG II C » (**EURMET, PIRENE**). Néanmoins, au regard des formulaires de

candidature, un grand nombre de partenaires impliqués dans des projets approuvés dans le cadre du programme SUDOE avaient déjà initié des contacts grâce à des projets de coopération développés dans la période antérieure de programmation. Par conséquent, ces contacts ont amené à la constitution de nouveaux partenariats. Ainsi, même si cette situation ne représente pas la majorité des cas, au 31 décembre 2005, le programme SUDOE enregistré 67 « nouveaux réseaux de collaboration ou de partenariats ».

Une conséquence directe de cette situation se reflète dans le « nombre de régions impliquées dans les réseaux » (31 au 31 décembre 2005 contre 20 prévues à échéance 2008) : Effectivement, comme abordé dans le point 3.2.2.6, toutes les régions de l'espace SUDOE ont des partenaires impliqués dans des projets approuvés. Les acteurs de ces régions sont divers, mais la majorité d'entre eux sont des entités publiques nationales, régionales et locales (comme l'indique le graphique 8). En ne tenant pas compte des doubles participations, ce sont donc 108 « entités publiques » du SUDOE qui sont impliquées dans les réseaux. Bien que la participation des partenaires privés ait été prévue dans le programme opérationnel, elle n'a pas pu être effective à cause de la Décision portant approbation du Programme d'Initiative Communautaire INTERREG III B espace Sud-ouest européen qui n'a pas considéré ce type de participation.

Par ailleurs, en ce qui concerne la composition des partenariats, deux indicateurs sont à prendre en considération : le « nombre moyen de partenaires par projet » et « le nombre de projets impliquant plus de trois pays ». Comme cela a été présenté dans le point 3.2..2.7, la moyenne s'élève à 6 partenaires par projet. Au niveau de la transnationalité des projets, sur les 76 projets approuvés au 31 décembre 2005, 60 d'entre eux étaient composés de partenaires impliquant au minimum 3 pays. Ces deux indicateurs ont largement été dépassés à la suite des comités de programmation, ce qui démontre nettement la réussite de la coopération transnationale au sein de l'espace.

Enfin, 23 projets prévoient de maintenir leurs coopérations au-delà de la période d'exécution de leur projet. Il est encore difficile de porter un jugement à ce sujet puisque peu de projets au 31 décembre 2005 étaient administrativement clos, ce qui ne permettait pas de connaître leur perspective d'avenir.

Concernant le dernier indicateur, portant sur le degré d'intensité des relations entre les partenaires participant dans un même projet, au regard des actions menées par les projets, la majorité des partenariats ont développé dans des domaines variés des réalisations concrètes systématiques.

En guise de conclusion, les indicateurs globaux du programme laissent clairement apparaître l'intérêt qu'il a suscité sur l'ensemble du territoire et auprès des bénéficiaires potentiels.

ANNEXES

- 3.1 Modèle de fiche de suivi interne de projet
- 3.2 Guide pour la gestion des projets transnationaux
- 3.3 Manuel d'instructions des demandes de certification des dépenses et demandes de remboursement FEDER
- 3.4 Fiches de présentation des 7 projets approuvés en 2005
- 3.5 Évolution du plan financier du programme par mesures

4). EXECUTION FINANCIÈRE

4.1). PLAN FINANCIER DU PROGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2005.

Après l'approbation de la reprogrammation financière approuvée par la Commission européenne par la décision C (2004) 4127 du 18 octobre 2004, le comité de suivi du programme, lors de sa réunion du 21 juin de 2005, a approuvé à l'unanimité la modification du complément de programmation afin de l'adapter au nouveau cadre financier.

Ce cadre est reflété dans le tableau ci-dessous. Par conséquent, le cadre financier du programme en vigueur au 31 décembre 2005 est identique à celui de l'année précédente. Il est présenté dans ce présent rapport en guise de préambule afin de commencer l'analyse de l'exécution financière du programme en son point de départ.

Tableau 35: Plan financier INTERREG III B SUDOE

PLAN FINANCIER INTERREG III B SUDOE			
TOTAL 2000-2006 (€)			
	COÛT TOTAL	FEDER	CONTREPARTIE PUBLIQUE NATIONALE
mesure 1.1.	4.360.000,00	2.624.928,00	1.735.072,00
mesure 1.2.	10.255.337,00	6.173.921,00	4.081.416,00
mesure 1.3.	18.082.570,00	10.885.956,00	7.196.614,00
PRIORITÉ 1	32.697.907,00	19.684.805,00	13.013.102,00
mesure 2.1.	17.113.615,00	10.302.520,00	6.811.095,00
mesure 2.2.	11.212.183,00	6.749.859,00	4.462.324,00
mesure 2.3.	8.427.139,00	5.073.326,00	3.353.813,00
PRIORITÉ 2	36.752.937,00	22.125.705,00	14.627.232,00
mesure 3.1.	13.856.370,00	8.342.054,00	5.514.316,00
mesure 3.2.	12.305.809,00	7.408.368,00	4.897.441,00
PRIORITÉ 3	26.162.179,00	15.750.422,00	10.411.757,00
mesure 4.1.	7.300.127,00	4.394.864,00	2.905.263,00
PRIORITÉ 4	7.300.127,00	4.394.864,00	2.905.263,00
mesure 5.1.	5.494.995,00	3.307.987,00	2.187.008,00
mesure 5.2.	3.296.997,00	1.984.792,00	1.312.205,00
PRIORITÉ 5	8.791.992,00	5.292.779,00	3.499.213,00
TOTAL	111.705.142,00	67.248.575,00	44.456.567,00

4.2). DEGRÉ D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DU PROGRAMME

L'objectif de ce point est de souligner d'une part les principaux aspects liés au degré d'exécution du Programme pour l'annuité 2005 et d'autre part, l'évaluation de l'avancement financier atteint depuis le début des activités du Programme jusqu'au 31 décembre 2005.

Dans le point 4.2, une analyse comprenant les paragraphes suivants de la gestion financière du Programme est réalisée :

- COMPROMIS FINANCIERS CONTRACTÉS PAR LE PROGRAMME AVEC SES BÉNÉFICIAIRES FINALS ;
- RÉALISATION DES DÉPENSES AGRÉGÉES. DONNÉE RELATIVE À 2005 ET DONNÉE CUMULÉE AU 31 DÉCEMBRE 2005. DÉCLINAISON AU NIVEAU DES PRIORITÉS ET DES MESURES ;
- DEGRÉ D'ACCOMPLISSEMENT DU PROGRAMME SELON SES PRÉVISIONS FINANCIÈRES ET SELON L'ACCOMPLISSEMENT DE LA RÈGLE N+2 ;
- PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR LE PROGRAMME À SES BÉNÉFICIAIRES: AVANCE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE, PAIEMENTS AUX BÉNÉFICIAIRES DES PROJETS SELON LEUR TYPOLOGIE ;
- RÉFÉRENCE AU SOLDE DU COMPTE UNIQUE DU PROGRAMME.

Pour faciliter cette analyse, le point 4.2. a été divisé en 9 sous-sections :

- 4.2.1) FEDER compromis par le Programme pour les projets approuvés par rapport au FEDER programmé ;
- 4.2.2) Degré d'exécution budgétaire du Programme. Annuité 2005 et donnée cumulée pour la période 2000-2005 ;
- 4.2.3) Relation entre les prévisions financières et les paiements sollicités à la Commission européenne pour l'année 2005 ;
- 4.2.4) Accomplissement de la Règle N+2 pour l'année 2005 ;
- 4.2.5) Avance financière de la Priorité 5 : Assistance Technique ;
- 4.2.6) Paiements effectués par l'Autorité de paiement selon leur nombre et leur typologie (année 2005 et cumulé pour la période 2001-2005) ;
- 4.2.7) Paiements cumulés effectués par l'Autorité de paiement depuis le début du Programme jusqu'au 31 décembre 2005 au niveau des projets, selon leur typologie et ordonnés par mesures et priorités ;
- 4.2.8) Paiements effectués par l'Autorité de paiement au cours de l'année 2005 au niveau des projets, selon leur typologie et ordonnés par mesures et priorités ;
- 4.2.9) Solde du compte unique du Programme au 31 décembre 2005.

4.2.1) FEDER compromis par le programme pour les projets approuvés par rapport au FEDER programmé.

Au 31 décembre 2005, **76** projets ont été approuvés dans le cadre des différents appels à projets lancés par le programme jusqu'alors.

Le tableau suivant montre la relation entre la dotation FEDER par priorités et le FEDER compromis par le programme en fonction des 76 projets approuvés.

Tableau 36: FEDER engagé au 31 décembre 2005 - FEDER total programmé SUDOE (€)

FEDER engagé au 31 décembre 2005 / FEDER total programmé SUDOE (€)			
Priorité / Mesure	FEDER engagé pour les projets approuvés (au 31/12/2005)	Dotation FEDER du Programme suite à la reprogrammation et à l'indexation	% d'exécution au 31/12/2005
Priorité 1	19.646.792,60	19.684.805,00	99,81%
Priorité 2	21.936.723,81	22.125.705,00	99,15%
Priorité 3	15.750.419,61	15.750.422,00	100,00%
Priorité 4	4.394.864,00	4.394.864,00	100,00%
TOTAL	61.728.800,02	61.955.796,00	99,63%

La conclusion du tableau est claire: pratiquement toutes les ressources du programme ont été assignées aux projets approuvés.

Le reliquat existant à la date de fermeture du présent rapport est dû à de petits dégagements qui ont été opérés pour quelques projets entre la date de lancement du second appel à projets (une fois que les ressources existantes par priorité résultant de la reprogrammation financière de 2004 aient été connues) et le 31 décembre 2005.

Il convient de préciser que la priorité 5 (assistance technique) ne finance pas de projets, et la quantité budgétisée dans cette dernière (5.292.778 €) est consommée de façon régulière dans le temps.

En dressant une prévision à court terme, et étant donné qu'à l'heure de la rédaction du présent rapport une bonne partie des projets approuvés sont en cours d'achèvement, il est prévisible qu'une quantité encore à déterminer de ressources reviendront au programme vu que ces projets ne les auront pas consommées dans leur globalité. Par conséquent, le programme devra décider au cours de l'année 2006 comment ces ressources seront employées.

4.2.2) Degré d'exécution budgétaire du programme. Annuité 2005 et donnée cumulée pour la période 2000-2005.

Le degré d'exécution budgétaire du programme, au niveau des mesures et des priorités, pour ce qui concerne l'annuité 2005 et la période 2000-2005, est présenté dans les deux tableaux suivants, lesquels sont présentés selon le format demandé par la Commission européenne dans le Vade-mecum au nom de « tableau 10 »

La base de calcul des montants référencés dans les tableaux est la dépense validée par les différents correspondants nationaux du programme (organismes chargés de valider l'éligibilité des dépenses dans le programme) selon l'année de paiement des ces dépenses certifiées par les bénéficiaires finals du programme (partenaires du programme). Toutes les dépenses qui figurent dans ce tableau ont été déclarées par l'autorité de paiement du programme à la Commission européenne.

Les tableaux et les graphiques démontrent:

- En date du 31 décembre 2005, les correspondants nationaux du programme ont validé les dépenses effectuées et payées par les bénéficiaires finals pendant l'année 2005 pour un montant de **12.569.966,07€** Il est important de souligner que pendant les mois suivant décembre 2005, les correspondants nationaux ont continué (et continuent) à valider des dépenses qui ont été payées durant l'année 2005. Par conséquent, le programme n'est pas encore en condition de considérer comme clos le montant définitif que les bénéficiaires finals du programme ont consommé pendant l'annuité 2005. Une explication plus détaillée de ce fait est donnée tout au long de ce même point.
- En date du 31 décembre 2005, les correspondants nationaux du programme ont validé des dépenses effectuées et payées par les bénéficiaires finals depuis le début du programme pour un montant de **46.195.156,41€ (annexe 4.1)**.
- Au regard des dépenses cumulées depuis le début du programme, c'est la priorité 2 qui a connu un plus grand dynamisme. En date du 31 décembre 2005, c'est la seule priorité qui se situe au-dessus de la moyenne du programme.

Tableau 37: Dépenses éligibles subventionnées, certifiées et payées

INTERREG III B SUDOE, 2005

Titre: DÉPENSES ÉLIGIBLES SUBVENTIONNÉES CERTIFIÉES ET PAYÉES. INTERREG IIIB SUDOE					
Année 2005 (en euro)					
Axe prioritaire/Mesure	Total*** (Il s'agit du Coût total Programmé)	Dépenses totales éligibles certifiées et effectivement payées	% du coût éligible	Divers****	Domaine d'intervention **
	1	2	3=2/1		
Axe prioritaire n° 1	32.697.907,00	3.910.568,77	11,96%		
Mesure 1.1	4.360.000,00	326.931,05	7,50%		..
Mesure 1.2	10.255.337,00	989.027,22	9,64%		..
Mesure 1.3	18.082.570,00	2.594.610,50	14,35%		
Axe prioritaire n° 2	36.752.937,00	3.804.206,95	10,35%		
Mesure 2.1	17.113.615,00	2.475.975,47	14,47%		..
Mesure 2.2	11.212.183,00	317.641,42	2,83%		..
Mesure 2.3	8.427.139,00	1.010.590,06	11,99%		
Axe prioritaire n° 3	26.162.179,00	3.682.839,04	14,08%		
Mesure 3.1	13.856.370,00	1.296.457,66	9,36%		
Mesure 3.2	12.305.809,00	2.386.381,38	19,39%		
Axe prioritaire n°4	7.300.127,00	656.440,05	8,99%		
Mesure 4.1	7.300.127,00	656.440,05	8,99%		
Assistance technique	8.791.991,00	515.911,26	5,87%		
Mesure 5.1	5.494.994,00	484.296,09	8,81%		
Mesure 5.2	3.296.997,00	31.615,17	0,96%		
Total concernant le FEDER	111.705.141,00	12.569.966,07	11,25%		..
Total concernant le FSE					..
etc.					
Total					
Total concernant le FEDER	111.705.141,00	12.569.966,07	11,25%		
Total concernant le FSE					
Total concernant le FEOGA					
Total concernant l'IFOP					
Axe prioritaire/Soutien transitoire *****					
Axe prioritaire n° 1					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
Axe prioritaire n° 2					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
Axe prioritaire n° 3					
etc.					
Assistance technique					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
Total	111.705.141,00	12.569.966,07	11,25%		

* Présenter un tableau couvrant la dernière année civile complète et un tableau reprenant les montants cumulés jusqu'à la fin de l'année précédente (pour le rapport annuel)

** Le domaine d'intervention doit être codé pour chaque mesure à l'aide de la classification type au niveau à trois chiffres; si besoin (en cas de mesures hétérogènes), donner plusieurs codes avec le pourcentage correspondant

*** Cette colonne contient les montants qui servent de base au calcul de la contribution des Fonds (soit le coût total éligible, soit la dépense totale, publique ou assimilée, éligible)

**** Y compris, à titre d'information, dans le cas de l'objectif n° 2, le montant total du FEOGA section Garantie pour les mesures visées à l'article 33 du règlement (CE) n° .../99 (article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° .../99)

***** Uniquement pour les objectifs 1 et 2 et le cas échéant

Tableau 38: Dépenses éligibles subventionnées, certifiées et payées

INTERREG III B SUDOE, 2000-2005

Titre: **DÉPENSES ÉLIGIBLES SUBVENTIONNÉES CERTIFIÉES ET PAYÉES. INTERREG IIIB SUDOE**

Année 2000-2005

(en euro)

Axe prioritaire/Mesure	Total*** (Il s'agit du Coût total Programmé)	Dépenses totales éligibles certifiées et effectivement payées	% du coût éligible	Divers****	Domaine d'intervention **
	1	2	3=2/1		
Axe prioritaire n° 1	32.697.907,00	11.954.867,08	36,56%		
Mesure 1.1	4.360.000,00	913.011,90	20,94%		..
Mesure 1.2	10.255.337,00	2.886.441,27	28,15%		..
Mesure 1.3	18.082.570,00	8.155.413,91	45,10%		
Axe prioritaire n° 2	36.752.937,00	19.467.638,70	52,97%		
Mesure 2.1	17.113.615,00	12.361.329,80	72,23%		..
Mesure 2.2	11.212.183,00	4.386.650,78	39,12%		..
Mesure 2.3	8.427.139,00	2.719.658,12	32,27%		
Axe prioritaire n° 3	26.162.179,00	9.237.658,85	35,31%		
Mesure 3.1	13.856.370,00	3.669.528,56	26,48%		
Mesure 3.2	12.305.809,00	5.568.130,29	45,25%		
Axe prioritaire n°4	7.300.127,00	2.509.180,69	34,37%		
Mesure 4.1	7.300.127,00	2.509.180,69	34,37%		
Assistance technique	8.791.991,00	3.025.811,09	34,42%		
Mesure 5.1	5.494.994,00	2.597.713,21	47,27%		
Mesure 5.2	3.296.997,00	428.097,88	12,98%		
Total concernant le FEDER	111.705.141,00	46.195.156,41	41,35%		..
Total concernant le FSE					..
etc.					
Total					
Total concernant le FEDER	111.705.141,00	46.195.156,41	41,35%		
Total concernant le FSE					
Total concernant le FEOGA					
Total concernant l'IFOP					
Axe prioritaire/Soutien transitoire *****					
Axe prioritaire n° 1					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
Axe prioritaire n° 2					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
Axe prioritaire n° 3					
etc.					
Assistance technique					
Régions sans soutien transitoire					
Régions avec soutien transitoire					
Total	111.705.141,00	46.195.156,41	41,35%		

* Présenter un tableau couvrant la dernière année civile complète et un tableau reprenant les montants cumulés jusqu'à la fin de l'année précédente (pour le rapport annuel)

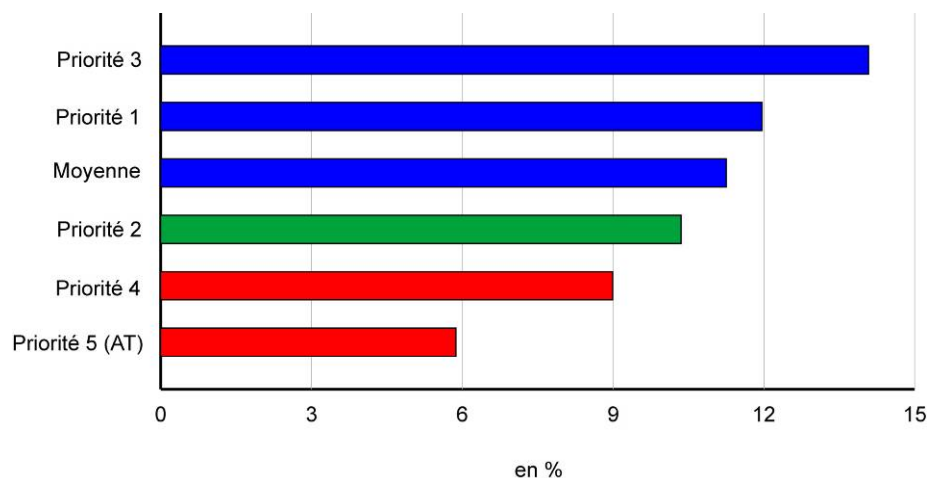
** Le domaine d'intervention doit être codé pour chaque mesure à l'aide de la classification type au niveau à trois chiffres; si besoin (en cas de mesures hétérogènes), donner plusieurs codes avec le pourcentage correspondant

*** Cette colonne contient les montants qui servent de base au calcul de la contribution des Fonds (soit le coût total éligible, soit la dépense totale, publique ou assimilée, éligible)

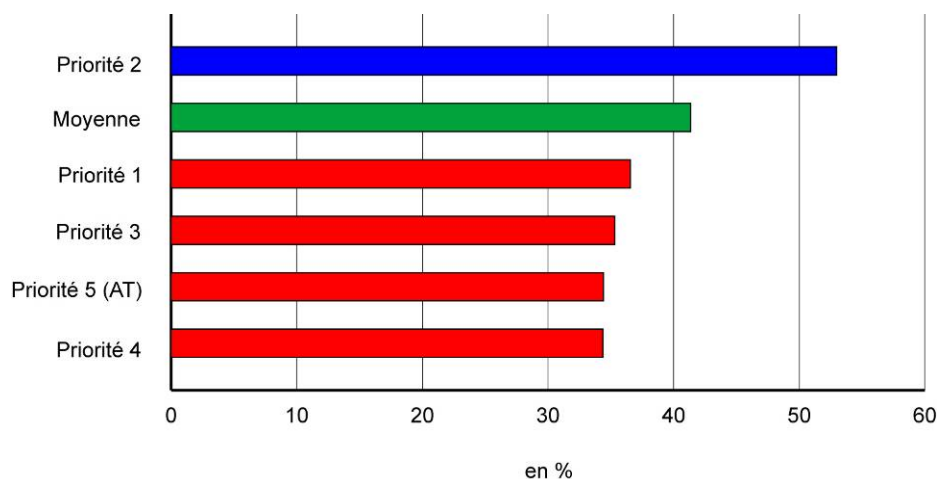
**** Y compris, à titre d'information, dans le cas de l'objectif n° 2, le montant total du FEOGA section Garantie pour les mesures visées à l'article 33 du règlement (CE) n° .../99 (article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° .../99)

***** Uniquement pour les objectifs 1 et 2 et le cas échéant

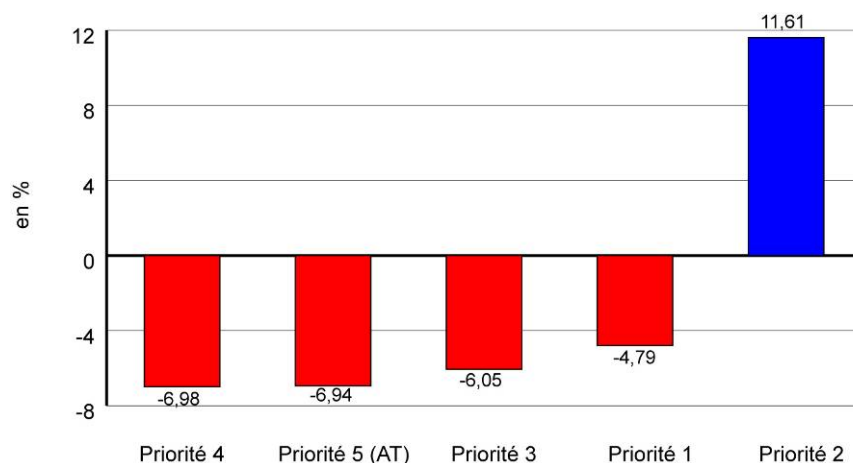
**Graphique 9: Pourcentage de consommation de la priorité pendant l'année 2005
(en relation au budget total du programme 2000-2006)**



**Graphique 10: Pourcentage de consommation de la priorité pendant la période 2000-2005
(en relation au budget total du programme 2000-2006)**



**Graphique 11: Pourcentage d'exécution par priorités - relation avec la moyenne du programme
(période 2000-2005)**

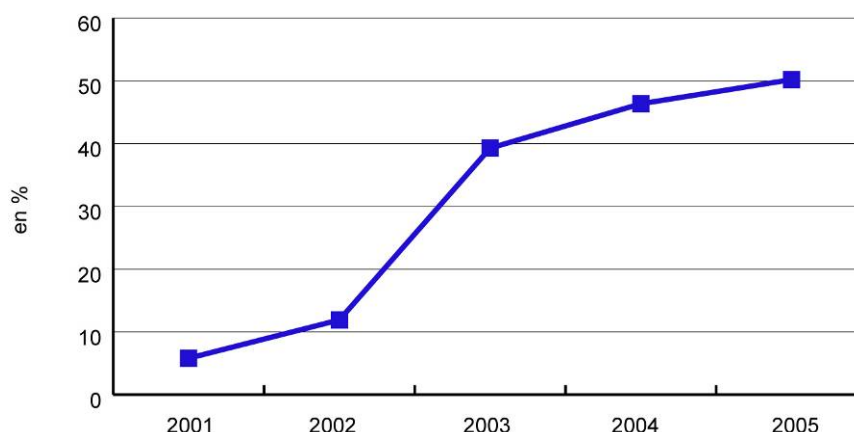


- Toutefois, au cours de l'année 2005, ces sont les priorités 3 et 1 qui ont montré un plus grand dynamisme.
- Le graphique 11 montre de manière plus concrète l'écart qui sépare chaque priorité de la moyenne du programme en date du 31 décembre 2005. En ce sens, il convient d'affirmer que bien que cette moyenne soit obtenue grâce au bon comportement de la priorité 2, aucune Priorité ne présente un pourcentage d'exécution significativement bas par rapport à cette moyenne. En réalité, le pourcentage d'exécution de la priorité ayant la plus faible exécution (priorité 4) est à peine inférieur à **15%** de la moyenne du programme.

Tableau 39: Rythme d'exécution financière du Programme

RHYTHME D'EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME						
						€
	(1) DÉPENSE DÉCLARÉE (déclaration à la CE du 26/12/2005)	(2) DÉPENSE CUMULÉE (déclaration à la CE du 26/12/2005)	(3) PROGRAMMATION ANNUELLE (basée sur le Plan financier du Programme)	(4)=(1)/(3) % execution pour l'année (en fonction de son Plan Financier)	(5) PROGRAMMATION ANNUELLE CUMULÉE (basée sur le Plan Financier du Programme)	(6)=(2)/(5) % d'exécution financière cumulée en fonction de la Programation financière du Programme cumulée pour chaque année
2001	953.397,90	953.397,90	16.426.485,00	5,80%	16.426.485,00	5,80%
2002	3.221.614,25	4.175.012,15	18.624.589,00	17,30%	35.051.074,00	11,91%
2003	16.905.564,69	21.080.576,84	18.616.282,00	90,81%	53.667.356,00	39,28%
2004	12.544.613,50	33.625.190,34	18.885.595,00	66,42%	72.552.951,00	46,35%
2005	12.569.966,07	46.195.156,41	19.472.897,00	64,55%	92.025.848,00	50,20%
2006			19.679.294,00		111.705.142,00	
TOTAL	46.195.156,41		111.705.142,00			

Graphique 12: Rythme d'exécution financière du Programme - pourcentage d'exécution financière cumulé en fonction de la programmation financière du Programme cumulé pour chaque année



- Le tableau 39 et le graphique 12 montrent quelle a été l'évolution du « rythme » d'exécution financière du Programme jusqu'au 31 décembre 2005. La colonne 6 du tableau 39, ainsi que le graphique 12 montrent comment le programme, depuis son lancement, a augmenté son rythme d'absorption des ressources. Ainsi, on

constate comment le programme est passé d'absorber 5% des ressources programmées en 2001 à absorber, selon les données de décembre 2005, à plus de 50% de toutes les ressources programmées entre l'année 2001 et l'année 2005. De plus, ce pourcentage n'a cessé de croître dans le temps comme l'indiquent le tableau et le graphique.

- De plus, à première vue, il pourrait paraître que le pourcentage d'exécution atteint au 31 de décembre 2005 est bas. Toutefois, face à ce fait, il est nécessaire de faire une réflexion. Le plan financier approuvé pour le programme INTERREG III B SUDOE distribue les 112 millions d'euros de manière constante tout au long des six annuités de programmation financière (2001 à 2006). On déduit ainsi que le pourcentage d'exécution, pour avoir une évolution constante d'absorption de fonds, devrait être semblable durant chaque année d'exécution. Néanmoins, deux faits rendent improbable cette possibilité :
 - o Le premier appel à projets n'a été lancé qu'au cours de l'année 2002. La majorité des projets ont été approuvés jusqu'en mai 2003. Ceci est la raison essentielle du retard pour obtenir les premiers résultats du point de vue de l'avancement financier du programme. Il faut rappeler que le programme a été définitivement approuvé en novembre 2001 (bien que la date d'éligibilité des dépenses ait été fixée au 1^{er} décembre 2000 pour les projets du 1^{er} appel à projets).
 - o En outre, ce n'est qu'en 2005 que la grande majorité des accords d'octroi FEDER des projets approuvés lors du second appel à projets a été signée (25 sur 27). Cela signifie que ce n'est que pratiquement qu'au milieu de l'année 2005 que la plus grande partie des ressources assignées au programme a été "mobilisée". Dès lors, il convient de souligner que le programme donne entière liberté aux projets pour que ceux-ci établissent le calendrier de dépenses qui leur convient, en se limitant à surveiller que l'agrégation de plans financiers par année ne suppose pas un risque pour le bon fonctionnement du degré d'exécution du programme. C'est pour cette raison que le pourcentage de dépenses prévues ne suit pas une évolution linéaire dans le temps.

Enfin, il est important de faire un dernier commentaire sur la vitesse du rythme de croissance de l'absorption des ressources par le programme. Le tableau 39 et le graphique 11 mettent en évidence que l'année 2003 marque le début de la croissance du rythme d'exécution financière du programme. Ils montrent par ailleurs qu'à partir d'alors, que le rythme d'absorption, bien qu'il ait continué à monter, il s'est produit à une vitesse plus faible, même décroissante avec le temps.

Aussi, faut-il rappeler que les données sur lesquelles l'analyse est basée sont celles connues (et certifiées) par le programme en fin de chaque année civile. À ce sujet, il est logique de penser, qu'en fin 2005, la donnée sur les dépenses effectuées durant l'année 2003 est une donnée pratiquement définitive. Toutefois, toujours en date du 31 décembre 2005, des dépenses effectuées et payées par les bénéficiaires finals pendant l'année 2004 n'ont pas encore été certifiées par le programme, et à plus forte raison cette situation se produit pour les dépenses effectuées pendant l'annuité 2005.

En réalité, cette situation reflétée dans le tableau xx et le graphique xx (T5) présente une information connue à un moment donné, mais qui sera modifiée dans les mois suivants. De ce fait, selon les données recensées à la date de réalisation de ce rapport, le pourcentage annoncé pour 2004, fixé à 46,35% dans le tableau, est déjà situé à plus de 51%. Pour cette

raison, la pente de la courbe du graphique **xx** atteindra, pour l'année 2004 et 2005, une valeur semblable à celle déjà obtenue pour 2003 une fois qu'un plus grand nombre de données relatives aux dépenses effectuées et payées durant ces années seront connues.

4.2.3) Relation entre les prévisions financières et les paiements sollicités à la Commission européenne pour l'année 2005.


Le 26 avril 2004, le programme a fait une prévision de paiement à la Commission européenne pour l'année 2005 de 11.225.022€ (remboursement FEDER). D'autre part, le 20 avril 2005, une nouvelle prévision de paiement a été envoyée à la Commission pour cette année 2005, atteignant cette fois 11.087.898€.

Au cours de 2005, le programme a reçu de la Commission européenne un total de 8.795.199,80€. Ce montant a été versé au programme suite à une déclaration de dépenses effectuée dans les derniers jours de l'année 2004.

En date du 26 septembre 2005, une nouvelle déclaration de dépenses a été envoyée par l'autorité de paiement à la Commission européenne. Suite à cette déclaration, le programme a reçu un remboursement FEDER de 1.605.440,54€ au mois de janvier 2006.

Par conséquent, si deux remboursements sont pris en considération, le programme a reçu pendant l'annuité 2005 un total de 10.400.640,34€. Ce montant représente 92,65% de la prévision effectuée pour l'année 2005 en avril 2004, et 93,80% si on se réfère à la prévision effectuée en avril 2005. Le tableau suivant présente le résultat de manière schématique.

Tableau 40: Relation entre la prévision de demandes de paiement pour 2005 et les demandes réalisées (2005)

RELATION ENTRE LA PRÉVISION DE DEMANDES DE PAIEMENT POUR 2005 ET LES DEMANDES RÉALISÉES (2005) (€)		
PRÉVISION 2004 (Lettre de l'AUG à la CE d'avril 2004) concernant 2005	COFINANCEMENT REÇU	POURCENTAGE COUVERT
11.225.022,00	10.400.640,34	92,66%
PRÉVISION 2005 (Lettre de l'AUG à la CE d'avril 2005) concernant 2005		93,97%
11.068.470,00		
 Versé en 2 transferts: le premier, pour un montant de 8.795.199,80€, reçu le 01/03/2005, et le second, demandé en septembre 2005, et reçu le 02/01/2006, pour un montant de 1.605.440,54€.		

4.2.4) Accomplissement de la règle N+2 pour l'année 2005

Tout comme l'année précédente, le programme est parvenu à respecter la règle N+2 pour l'exercice 2005.

Le tableau 41 démontre que le montant à atteindre pour respecter la règle N+2 s'élevait à 45.974.364,31€. Ainsi, on peut vérifier que celui-ci a sensiblement été dépassé de 1%.

De ce fait, il convient d'effectuer les considérations suivantes :

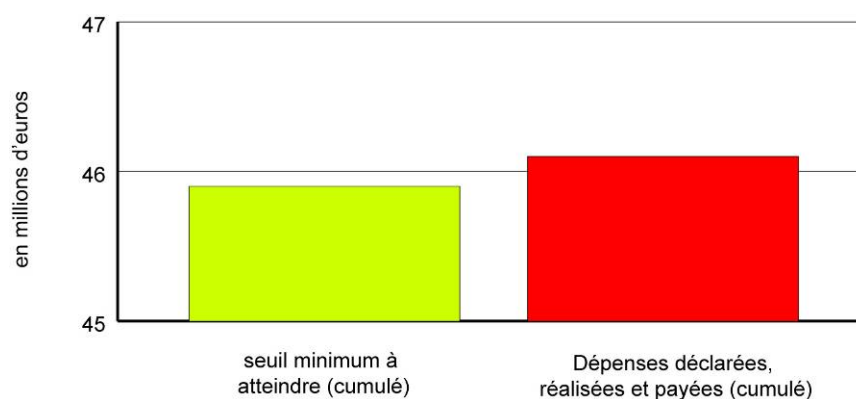
- Depuis juin 2005, et de la même façon que lors de l'annuité précédente, un suivi de l'avance et des prévisions de dépenses des projets approuvés a été effectué. Une première évaluation a permis de constater que des dépenses suffisantes se trouvaient dans le circuit pour pouvoir respecter la règle N+2 à la fin de l'exercice. Ensuite, le montant de la dépense existant était supérieur à celle de l'annuité précédente.
- Cependant, le secrétariat commun a pris contact avec la majorité des projets, afin de leur rappeler l'importance de certifier des dépenses à des périodes régulières et surtout, à l'approche de la fin de chaque exercice, il leur est conseillé de mettre en œuvre leur certification suffisamment tôt pour que les correspondants nationaux disposent du temps nécessaire pour réaliser la validation des dépenses.
- Comme prévu, en début d'automne, les dépenses certifiées par les projets et les dépenses validés par les correspondants nationaux ont crû de manière constante et rapide. De cette façon, avec suffisamment d'avance par rapport à la clôture de l'exercice, le volume des dépenses certifiées aux correspondants nationaux a été supérieur au niveau minimum exigé pour respecter la règle N+2.
- Toutefois, les correspondants nationaux se sont trouvés face à quelques difficultés. D'une part, il a fallu faire face au volume des demandes de validation reçues. D'autre part, les demandes de validation de dépenses n'étaient pas toujours accompagnées des documents exigés et correctement remplis.
- Ainsi, du point de vue financier, les mois de novembre et décembre ont été marqués par la validation des dépenses des correspondants nationaux et par le suivi réalisé par l'autorité de gestion et le secrétariat commun de cette tâche. Ces derniers ont agi de cette façon d'une part, avec les quatre États afin qu'ils sachent régulièrement quel était le degré d'accomplissement de l'objectif à atteindre avant la fin de l'année et d'autre part, en aidant les projets dans la réalisation de leur envoi des certifications des dépenses.
- Comme exposé précédemment, l'année a été clôturée par une déclaration de dépenses qui dépassait légèrement le minimum exigé (voir tableau 41). Cependant, il faut ajouter qu'à cette date, les bénéficiaires du programme avaient certifié des dépenses payées à leurs correspondants nationaux respectifs pour une valeur qui dépassait de plus de 3 millions d'euros la quantité finalement déclarée. Toutefois, cet excès représentait en fin d'année des dépenses effectuées, payées et certifiées par les bénéficiaires, mais encore non validés par les correspondants nationaux. Les motifs pour lesquels ces dépenses n'avaient pas encore été validées à la date de fermeture de l'exercice sont nombreux : demandes de correction et/ou d'explication sur la documentation apportée, demandes d'envoi d'information additionnelle, volume de demandes de validation

de dépenses, etc. La grande majorité de ces certifications a été validée au cours des premiers mois de 2006.

Tableau 41: Accomplissement de la règle N+2 - annualité 2005

ACCOMPLISSEMENT DE LA RÈGLE N+2. ANNUALITÉ 2005		
Dépenses réalisées et payées (en €)		
	Seuil minimum à atteindre (cumulé)	Dépenses déclarées, réalisées et payées (cumulé)
€	45.974.364,31	46.195.156,41
INDICE	100	101,00

Graphique 13: Degré d'accomplissement - règle "N+2" 2005



4.2.5) Avance financière de la priorité 5 : assistance technique

L'activité de la priorité 5, au niveau de l'avancement financier, est reflétée dans les tableaux présentés ci-dessous et qui font référence aux aspects suivants :

- Frais de fonctionnement du secrétariat commun en 2005 ;
- Frais du programme par mesures en 2005 ;
- Frais du programme par mesures (cumulé 2000-2005).

Tableau 42: Priorité 5 - assistance technique - secrétariat commun (année 2005)

PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. SÉCRETARIAT COMMUN (année 2005)	
GROUPE D'ACTIVITÉS	COÛT TOTAL ÉLIGIBLE (€)
Secrétariat Commun	
Frais de gestion, de suivi et de contrôle	77.839,31
Frais de personnel	222.544,34
Frais d'information, de publicité, d'études et de rapports	31.486,90
TOTAL	331.870,55

Tableau 43: Priorité 5 - assistance technique- dépenses au niveau des mesures (année 2005)

PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. DÉPENSES AU NIVEAU DES MESURES (année 2005)	
PRIORITÉ 5	COÛT TOTAL ÉLIGIBLE (€)
Mesure 5.1.: gestion, mise en oeuvre, suivi et contrôle	484.296,09
Mesure 5.2.: information, évaluation, etc	31.615,17
TOTAL	515.911,26

Tableau 44: Priorité 5 - assistance technique - dépenses au niveau des mesures (période 2000-2005)

PRIORITÉ 5. ASSISTANCE TECHNIQUE. DÉPENSES AU NIVEAU DES MESURES (période 2000-2005)	
PRIORITÉ 5	COÛT TOTAL ÉLIGIBLE (€)
Mesure 5.1.: gestion, mise en oeuvre, suivi et contrôle	2.597.713,21
Mesure 5.2.: information, évaluation, etc	428.097,88
TOTAL	3.025.811,09

4.2.6 Paiements effectués par l'autorité de paiement selon leur nombre et leur typologie (année 2005 et cumulé pour la période 2001-2005)

Selon leur typologie, trois catégories de paiements aux projets existent dans le cadre du programme INTERREG IIIB espace Sud-ouest européen: avance, paiements intermédiaires et paiement à titre du solde final. En outre, le programme effectue des dépenses au titre de l'assistance technique, qui sont aussi remboursées par la Commission européenne.

Les deux tableaux suivants montrent les montants FEDER payés par le programme selon la typologie du paiement.

Tableau 45: Ordres de transfert de FEDER aux projets pendant l'année 2005 (priorités 1 à 4)

RÉALISÉS PENDANT L'ANNÉE 2005 (Priorités 1 à 4)				
ORDRES DE TRANSFERT DE L'AIDE FEDER (en €)				
AVANCES	PAIEMENTS INTERMÉDIAIRES	SOLDE FINAL	ASSISTANCE TECHNIQUE	TOTAL
-	8.834.821,76	250.885,24	678.714,53	9.764.421,53

Tableau 46: Ordres de transfert de FEDER aux projets - cumulé 2001-2005 (priorités 1 à 4)

ORDRES DE TRANSFERT DE FEDER AUX PROJETS CUMULÉ 2001-2005 (Priorités 1 à 4)				
ORDRES DE TRANSFERT DE L'AIDE FEDER (en €)				
AVANCES	PAIEMENTS INTERMÉDIAIRES	SOLDE FINAL	ASSISTANCE TECHNIQUE	TOTAL
961.169,22	16.480.941,96	250.885,24	1.499.141,22	19.192.137,64

En 2005, aucun paiement au titre de l'avance FEDER n'a été réalisé; au contraire, les premiers remboursements au titre de solde final à des projets se sont produits. En comparant aux autres annuités, il s'agit clairement d'une preuve indiquant que le programme est entré dans une phase plus avancée de son développement.

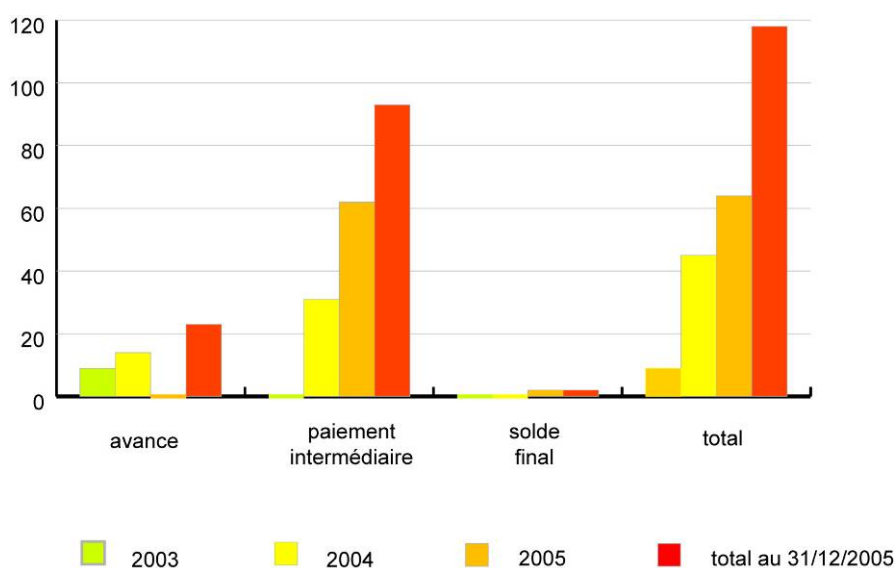
Des paiements ont été effectués pour un montant atteignant presque 10 millions d'euros, ce qui implique plus de 50% de l'ensemble des paiements réalisés par le programme depuis son début. Ceci est sans doute une autre démonstration très claire d'un plus grand dynamisme du programme du point de vue financier.

Le tableau et le graphique suivants présentent les paiements effectués du point de vue de leur nombre absolu.

Tableau 47: Nombre de paiements ordonnés par l'autorité de paiement

NOMBRE DE PAIEMENTS ORDONNÉS PAR L'AUTORITÉ DE PAIEMENT				
En fonction de leur nature et de l'année de paiement				
	AVANCE	PAIEMENT INTERMÉDIAIRE	SOLDE FINAL	TOTAL
2003	9	0	0	9
2004	14	31	0	45
2005	0	62	2	64
total au 31/12/2005	23	93	2	118

Graphique 14: Nombre de paiements effectués par l'autorité de paiement (selon leur nature et année de paiement)



Les valeurs indiquées sont tout aussi explicites que celles obtenues à partir des montants transférés : au 31 décembre 2005, le programme avait effectué 118 paiements à des projets, dont 93 étaient à titre de paiement intermédiaire. Concernant l'annuité 2005, ce sont 62 paiements intermédiaires qui ont été réalisés (66,66%).

Par conséquent, on constate que le programme a eu, du point de vue de l'avancement des projets, sa consolidation durant l'année 2005. On peut affirmer qu'au cours de cette annuité, la phase maximale de développement du point de vue du développement des projets a été atteinte. Cette phase, selon les prévisions, se poursuivra durant les deux autres exercices à venir.

4.2.7) Paiements cumulés effectués par l'autorité de paiement depuis le début du programme jusqu'au 31 décembre 2005 au niveau des projets, selon leur typologie et ordonnés par mesures et priorités

Le tableau présenté ci-après montre quel a été l'avancement des 76 projets approuvés par le programme du point de vue des paiements FEDER reçus jusqu'à la fin de l'année 2005. Dans ce tableau, les 27 projets approuvés dans le cadre du second appel à projets sont matérialisés par le fond de couleur jaune. Ces derniers n'avaient pas encore reçu de remboursement FEDER lors de l'annuité 2005.

En ce qui concerne les 49 projets du premier appel à projets, le tableau fait état de comportements différents. Ainsi, face à des projets qui ont choisi de solliciter des remboursements de manière assez fréquente (trois ou quatre paiements intermédiaires pour chacun d'entre eux), d'autres ont choisi d'espacer leurs demandes de remboursement.

Plusieurs causes peuvent être avancées pour expliquer ces comportements différents, qui sont logiquement possibles grâce à la flexibilité attribuée par le programme : les projets ne sont pas obligés de solliciter un remboursement à un moment déterminé ou dès l'obtention d'un volume de dépenses déterminé. Le programme n'exige pas cette régularité pour les motifs suivants:

- 1) Pour faire un meilleur suivi des tâches effectuées dans une période déterminée de la vie d'un projet, le programme utilise les rapports intermédiaires d'activité liés aux demandes de remboursement. Au sein de chaque partenariat, le temps dont les partenaires ont besoin pour compiler toute l'information justificative d'une période diffère. L'ampleur différente des partenariats joue une influence significative pour expliquer ce fait.
- 2) Dans la mesure du possible, l'on souhaite préserver l'indépendance des projets quant à leur planification financière, en interférant le moins possible dans leurs plans, une fois que le programme les considère adéquats.
- 3) Étant donné que la nature institutionnelle des partenariats est diverse, leur planification financière diffère en conséquence. De cette façon, on observe que les partenariats où prédominent les administrations publiques, les demandes de paiement sont moins nombreuses que pour les partenariats composés d'autres types d'institutions. Au niveau du programme, comprenant donc que ce comportement est lié en grande partie aux besoins de trésorerie des uns et des autres, on essaye de rendre compatible cette réalité avec la gestion financière globale du programme.

Tableau 48 : Ordres de transfert du FEDER aux projets (cumulé au 31/12/2005)

ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (CUMULÉ AU 31/12/2005) (1/3)

ACRONYME	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		SOLDE FINAL		TOTAL	
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER
URDISP SO 1.1 F1	272.168,17	5.882,02	109.334,67												115.216,69	42,33%
EURMET SO 1.1/F4	459.198,00		178.637,03												178.637,03	38,90%
Mesure 1.1.	731.366,17	5.882,02	287.971,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293.853,72	40,18%	
CUMED SO 1.2 E1	977.974,64	23.882,15	105.616,49	81.791,69	132.383,85										343.674,18	35,14%
URGENTE SO 1.2 P4	901.836,80	25.862,32	184.307,10	116.912,19											327.081,61	36,27%
REVITAL SO 1.2/E6	1.000.970,50		180.071,02												180.071,02	17,99%
PPIER SO 1.2/F8	523.301,00		190.528,33	139.443,07											329.971,40	63,06%
Mesure 1.2.	3.404.082,94	49.744,47	660.522,94	338.146,95	132.383,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.180.798,21	34,69%	
EETSE SO 1.3/E1	342.563,00	29.662,01	18.146,40	118.661,48											166.469,89	48,60%
INNOVA SO 1.3 E3	727.179,90	2.907,76	42.759,24	44.533,03											90.200,03	12,40%
SUP DE MODE SO 1.3/F2	1.163.039,50	14.392,75	304.428,64												318.821,39	27,41%
AGROINTEC SO 1.3 E6	1.476.704,50	30.557,69	23.264,08	134.496,75											188.318,52	12,75%
REPARTIR SO 1.3 F7	333.000,00	13.319,11	97.089,91												110.408,02	33,16%
EUORREG SO 1.3 E13	592.621,00	64.988,59	72.347,30	114.441,56											251.777,45	42,49%
SURTEC SO 1.3 E15	1.088.770,40	25.191,45	360.694,03	309.150,27											695.035,75	63,84%
VIDROSO SO 1.3/P21	756.000,00	19.799,00	38.454,51	93.688,84											151.942,35	20,10%
RIITT SO 1.3 F23	207.923,00		48.452,01	57.771,63											106.223,64	51,09%
INNOCOOP SO 1.3/E35	606.876,20		40.401,35	163.466,50											203.867,85	33,59%
INTPLASTIC SO 1.3/E36	1.319.002,08	13.709,12	305.540,17	204.750,26											523.999,55	39,73%
TECNOEMPRENDE SO 2/1.3/E39	920.434,26														0,00	
EMPRENDE INNOVA SO 2/1.3/E41	1.064.754,48														0,00	
R+D+I PARA PYMES SO 2/1.3/E55	844.830,14														0,00	
MEBLARO SO 2/1.3/E56	228.513,34														0,00	
INDICO SO 2/1.3/E59	777.591,80														0,00	
AVANTEC SO 2/1.3/E62	791.975,04														0,00	
WATCH ITI SO 2/1.3/E72	1.008.645,67														0,00	
REPARTIR+ SO 2/1.3/F37	468.458,97														0,00	
ATI SO 2/1.3/F53	792.460,21														0,00	
Mesure 1.3.	15.511.343,49	214.527,48	1.351.576,64	1.240.960,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.807.064,44	18,10%	
Priorité 1	19.646.792,60	270.153,97	2.300.071,28	1.579.107,27	132.383,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4.281.716,37	21,79%	

ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (CUMULÉ AU 31/12/2005) (2/3)

ACRONYME	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		TOTAL			
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER
			SOLDE FINAL												FEDER	
PORTS NETS SO 2.1 E1	1.223.926,90	114.126,06	255.835,13											369.961,19	30,23%	
ARBOSUDOE SO 2.1 E2	1.083.090,00		62.923,90	159.910,80	109.868,69									332.703,29	30,72%	
TERRISC SO 2.1 E6	495.900,00	16.530,00	70.773,36	88.033,04										175.336,40	35,36%	
AQUA-GEST-SO SO2.1/F12	837.876,40		188.149,61											188.149,61	22,46%	
ECOVERGER SO2.1/F13	391.480,50		69.271,57	116.381,60										185.653,17	47,42%	
RURACQUA 21 SO2.1/E14	270.460,56		3.553,39	80.998,15	28.088,62									112.640,16	41,65%	
MW-SUDOE SO2.1/P20	508.548,00		35.620,13	36.173,85	104.855,39									176.649,37	34,74%	
POST-PRESTIGE SO2.1/E27	4.300.000,00		4.290.625,00											4.300.000,00	100,00%	
ENERSILVA SO2/2.1/E39	623.151,09													0,00		
Mesure 2.1.	9.734.433,45	130.656,06	4.976.752,09	481.497,44	242.812,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5.841.093,19	60,00%	
MIRA SO2.2/F7	745.990,26		239.221,71	264.255,74										744.987,69	99,87%	
L'HUITIEME MERVEILLE SO2.2/F12	370.000,00		98.756,00	197.244,00										296.000,00	80,00%	
VIA LACTEA SO2.2/E18	234.299,35	18.743,94												18.743,94	8,00%	
VALUO SO2.2/E19	798.392,19		65.956,29											65.956,29	8,26%	
ALMA SO2.2/P20	1.279.105,54	179.370,62	70.840,15	132.997,63	50.363,49									433.571,89	33,90%	
PASSARELLES LATINES SO2.2/F21	1.215.290,35		56.828,95	172.039,42										228.868,37	18,83%	
IAP-XX SO2.2/P22	845.050,00	77.650,00	251.318,20											328.968,20	38,93%	
ARQ. S.XX SO2.2/E32	322.120,00													0,00		
MIRAI SO2.2/F35	708.544,06													0,00		
VILLES NEUVES DU SUD OUEST SO2.2/F40	553.943,89													0,00		
Mesure 2.2.	7.072.735,64	275.764,56	782.921,30	766.536,79	50.363,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.117.096,38	29,93%	
VALTESCO SO 2.3 E1	226.577,75		29.558,81	46.247,05										75.805,86	33,46%	
PORTA NATURA SO 2.3 E3	1.324.750,00		53.969,54	208.172,12	62.299,55	134.366,69								458.807,90	34,63%	
FESERPAE SO 2.3 E10	409.089,00	12.009,63	67.779,12											79.788,75	19,50%	
BIOFEP SO2.3/F11	252.427,50		32.584,59	45.106,20										77.690,79	30,78%	
REPPARP SO2.3/E14	432.150,00													0,00	0,00%	
TOURISME ET L'ARTISANAT SO2.3/F17	590.242,00	39.349,46	75.413,01	203.596,15										318.358,62	53,94%	
TERRA OLEA SO2.3/E19	550.719,36													0,00		
GASTRA SO2.3/E32	752.397,27													0,00		
LEGUMSOE SO2.3/F47	465.609,19													0,00		
Mesure 2.3.	5.003.962,07	51.359,09	259.305,07	503.121,52	62.299,55	134.366,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.010.451,92	20,19%	
Priorité 2	21.811.131,16	457.779,71	6.018.978,46	1.751.155,75	355.475,64	134.366,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8.968.641,49	41,12%	

ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (CUMULÉ AU 31/12/2005) (3/3)

ACRONYME	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		TOTAL		
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER
PIRENE II SO 3.1 E1	2.134.685,75		588.576,73	511.249,41										1.099.826,14	51,52%
IDEA-STCC SO 3.1 E2	1.473.456,13		127.147,91											127.147,91	8,63%
PLACA 4S SO2/3.1/E7	1.129.645,04													0,00	
PIRENE III SO2/3.1/F5	1.469.437,76													0,00	
Mesure 3.1.	6.207.224,68	0,00	715.724,64	511.249,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.226.974,05	19,77%
PORTEJO SO3/2/E7	1.159.200,00		184.835,70	151.771,10										336.606,80	29,04%
E-TOURISM SO3.2/F9	808.075,00	142.656,60	97.594,32	212.408,90	155.158,57									607.818,39	75,22%
CYBERAL SO 3.2 E11	696.867,00	20.904,48	142.911,38	285.243,90										449.059,76	64,44%
INFOVIVEROS SO 3.2 E12	1.267.844,61		161.797,20											161.797,20	12,76%
ADMITRON SO3.2/E15	799.372,09	31.977,00	106.281,91	380.041,68										518.300,59	64,84%
GEO-LINK SO3/2/E18	215.375,00		14.196,27	50.894,58	38.945,64									104.026,49	48,30%
TIC PYME SO2/3.2/E24	997.650,44													0,00	
ADMITRON II SO2/3.2/E34	659.903,83													0,00	
LIMEX SO2/3.2/E40	346.692,25													0,00	
E-ASLA SO2/3.2/E41	1.120.206,50													0,00	
CERDIGSEG SO2/3.2/P23	810.419,01													0,00	
EATLASDOE SO2/3.2/F43	661.589,20													0,00	
Mesure 3.2.	9.543.194,93	195.538,08	707.616,78	1.080.350,16	194.104,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.177.609,23	22,82%
Priorité 3	15.750.419,61	195.538,08	1.423.341,42	1.591.599,57	194.104,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3.404.583,28	21,62%
FEDERES SO4.1/F3	1.449.150,00		286.373,05	324.555,86										610.928,91	42,16%
FOREMED SO4.1/E5	751.406,20		40.648,46	169.517,46										210.165,92	27,97%
SITMUN SO4.1/E11	490.100,00	37.697,46	9.266,69	81.116,97	54.024,23	34.855,10								216.960,45	44,27%
AQUA-CONTROL SO2/4.1/E14	556.060,77													0,00	
TECNOMED SO2/4.1/E23	657.280,22													0,00	
TERRITORIA SO2/4.1/E20	490.866,81													0,00	
Mesure 4.1.	4.394.864,00	37.697,46	336.288,20	575.190,29	54.024,23	34.855,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.038.055,28	23,62%
Priorité 4	4.394.864,00	37.697,46	336.288,20	575.190,29	54.024,23	34.855,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.038.055,28	23,62%
TOTAL PRIORITÉS 1 à 4	61.603.207,37	961.169,22	10.078.679,36	5.497.052,88	735.987,93	169.221,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17.692.986,42	28,72%

PROJETS APPROUVÉS LORS DE LA ZEME APPEL A PROJETS

Au regard du tableau précédent, on peut souligner les données suivantes :

- Tous les projets approuvés dans le cadre du premier appel à projets avaient au 31 décembre 2005, au moins une demande de paiement intermédiaire FEDER, à l'exception du projet REPPARP (SO/2.3/E13). Ce dernier a signé l'accord d'octroi FEDER au dernier trimestre 2004, et a eu des dépenses validés par les correspondants nationaux en 2005 qui ont fait l'objet d'une demande de remboursement qu'en 2006.
- 70% des projets (du premier appel à projets) ont déjà eu deux remboursements FEDER à la date du 31 décembre 2005. Ce pourcentage se réduit à 12% si l'on calcule le pourcentage de projets ayant reçu un troisième remboursement FEDER. Par conséquent, il convient d'affirmer que la plupart des projets sont actuellement dans la phase de réalisation du troisième demande de remboursement. De même, ces informations permettent de détecter que la moyenne de remboursements par projet peut être établie à deux ou trois paiements intermédiaires par projet, et une dernière demande de solde final.
- En date du 31 décembre 2005, deux projets avaient déjà reçu le remboursement FEDER correspondant au solde final. Sans doute, pendant l'année 2006, ce nombre sera beaucoup plus important.

4.2.8) Paiements effectués par l'autorité de paiement au cours de l'année 2005 au niveau des projets, selon leur typologie et ordonnés par mesures et priorités

Comme complément au point précédent, le tableau suivant montre quel a été le comportement des paiements effectués par le programme aux projets pendant l'année 2005.

En approfondissant l'idée décrite dans le point précédent, le tableau permet de voir comment des 62 paiements intermédiaires effectués pendant l'année 2005, 34 d'entre eux (55%) l'ont été sous la forme d'un second paiement intermédiaire. Si l'analyse est menée en tenant compte des paiements effectués jusqu'au troisième paiement intermédiaire, le pourcentage atteint 75%. Par conséquent, au cours l'année 2005, la plupart des projets du premier appel à projets avaient déjà entrés dans leur phase de son développement maximal.

Tableau 49 : Ordres de transfert du FEDER aux projets (cumulé au 31/12/2005)

ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (année 2005) (1/3)														
ACRONYME	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		TOTAL	
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER
URBDISP SO 1.1 F1	272.168,17		178.637,03										0,00	0,00%
EURMET SO1.1/F4	459.198,00												178.637,03	38,90%
Mesure 1.1.	731.366,17	0,00	178.637,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	178.637,03	24,43%
CIUMED SO 1.2 E1	977.974,64		184.307,10	81.791,69	116.912,19	132.383,85							214.175,54	21,90%
URGENTE SO 1.2 P4	901.836,80		180.071,02										301.219,29	33,40%
REVITAL SO1.2/E6	1.000.970,50		190.528,33	139.443,07									180.071,02	17,99%
PPIER SO1.2/F8	523.301,00												329.971,40	63,06%
Mesure 1.2.	3.404.082,94	0,00	554.906,45	338.146,95	132.383,85	132.383,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.025.437,25	30,12%
EETSE SO1.3/E1	342.563,00			118.661,48									118.661,48	34,64%
ISNOVA SO 1.3 E3	727.179,90			44.533,03									44.533,03	6,12%
SUP DE MODE SO1.3/F2	1.163.039,50												0,00	0,00%
AGROINTEC SO 1.3 E6	1.476.704,50			134.496,75									134.496,75	9,11%
REPARTIR SO 1.3 F7	333.000,00		97.088,91										97.088,91	29,16%
EURORREG SO 1.3 E13	592.621,00		72.347,30	114.441,56									186.788,86	31,52%
SURTEC SO 1.3 E15	1.088.770,40			309.150,27									309.150,27	28,39%
VIDROSO SO1.3/P21	756.000,00			93.688,84									93.688,84	12,39%
RITTI SO 1.3 F23	207.923,00			57.771,63									57.771,63	27,79%
INNOCOOP SO1.3/E35	606.876,20			163.466,50									163.466,50	26,94%
INTPLASTIC SO1.3/E36	1.319.002,08		305.540,17	204.750,26									510.290,43	38,69%
TECNOEMPRENDE SO2/1.3/E39	920.434,26												0,00	
EMPRENDE INNOVA SO2/1.3/E41	1.064.754,48												0,00	
R-D+I PARA PYMES SO2/1.3/E55	844.830,14												0,00	
MEBLARO SO2/1.3/E56	228.513,34												0,00	
INDICO SO2/1.3/E59	777.591,80												0,00	
AVANTEC SO2/1.3/E62	791.975,04												0,00	
WATCH ITI SO2/1.3/E72	1.008.645,67												0,00	
REPARTIR+ SO2/1.3/F37	468.458,97												0,00	
ATI SO2/1.3/F53	792.460,21												0,00	
Mesure 1.3.	15.511.343,49	0,00	474.976,38	1.240.960,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.715.936,70	11,06%
Priorité 1	19.646.792,60	0,00	1.208.519,86	1.579.107,27	132.383,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.920.010,98	14,86%

ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (anné_2005) (2/3)

ACRONYME:	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		TOTAL			
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER
			SOLDE FINAL												FEDER	FEDER
PORTS NETS SO 2.1 E1	1.223.926,90													0,00	0,00%	
ARBOSUDOE SO 2.1 E2	1.083.090,00			159.910,80	109.868,69									269.779,39	24,91%	
TERRISC SO 2.1 E6	495.900,00			88.033,04										158.806,40	32,02%	
AQUA-GEST-SO SO/2.1/F12	837.876,40			188.149,61										188.149,61	22,46%	
ECOVERGER SO/2.1/F13	391.480,50			116.381,60										116.381,60	29,73%	
RURAOQUA 21 SO/2.1/E14	270.460,56			80.998,15	28.088,62									109.086,77	40,33%	
IMW-SUDOE SO/2.1/P20	508.548,00			36.173,85	104.855,39									141.029,24	27,73%	
POST-PRESTIGE SO/2.1/E27	4.300.000,00													9.375,00	0,22%	
ENERSILVA SO/2.1/E39	623.151,09													0,00		
Mesure 2.1.	9.734.433,45	0,00	256.922,97	481.497,44	242.812,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9.375,00	992.608,01	10,20%	
MIRA SO/2.2/F7	745.990,26			264.255,74										505.765,98	67,80%	
L'HUITIEME MERVEILLE SO/2.2/F12	370.000,00			197.244,00										197.244,00	53,31%	
VIA LACTEA SO/2.2/E18	234.299,35													0,00	0,00%	
VALUO SO/2.2/E19	798.392,19			65.956,29										65.956,29	8,26%	
ALMA SO/2.2/P20	1.279.105,54			132.997,63	50.363,49									183.361,12	14,34%	
PASSARELLES LATINES SO/2.2/F21	1.215.290,35			172.039,42										172.039,42	14,16%	
IAP-XX SO/2.2/P22	845.050,00			251.318,20										251.318,20	29,74%	
ARQ. S.XX SO/2.2/E32	322.120,00													0,00		
MIRAI SO/2.2/F35	708.544,06													0,00		
VILLES NEUVES DU SUD OUEST SO/2.2/F40	553.943,89													0,00		
Mesure 2.2.	7.072.735,64	0,00	317.274,49	766.536,79	50.363,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241.510,24	1.375.685,01	19,45%	
VALTESCO SO 2.3 E1	226.577,75			46.247,05										46.247,05	20,41%	
PORTA NATURA SO 2.3 E3	1.324.750,00			208.172,12	62.299,55	134.366,69								404.838,36	30,56%	
FESERPAE SO 2.3 E10	409.089,00			67.779,12										67.779,12	16,57%	
BIOFEP SO/2.3/F11	252.427,50			45.106,20										45.106,20	17,87%	
REPPARP SO/2.3/E14	432.150,00													0,00	0,00%	
TOURISME ET L'ARTISANAT SO/2.3/F17	590.242,00			203.596,15										203.596,15	34,49%	
TERRA OLEA SO/2.3/E19	550.719,36													0,00		
GASTRA SO/2.3/E32	752.397,27													0,00		
LEGUMSOE SO/2.3/F47	465.609,19													0,00		
Mesure 2.3.	5.003.962,07	0,00	67.779,12	503.121,52	62.299,55	134.366,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	767.566,88	15,34%	
Priorité 2	21.811.131,16	0,00	643.976,58	1.751.155,75	355.475,64	134.366,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250.885,24	3.135.859,90	14,38%	

ORDRES DE TRANSFERT DU FEDER AUX PROJETS (anné_2005) (3/3)

ACRONYME:	FEDER APPROUVÉ	AVANCE FEDER	1er PAIEMENT INTERMEDIAIRE		2ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		3ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		4ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		5ème PAIEMENT INTERMEDIAIRE		SOLDE FINAL		TOTAL	
			FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER	FEDER
PIRENE II SO 3.1 EI	2.134.685,75		127.147,91	511.249,41											511.249,41	23,95%
IDEA-STCC SO 3.1 E2	1.473.466,13														127.147,91	8,63%
PLACA 4S SO2/3.1/E7	1.129.645,04														0,00	
PIRENE III SO2/3.1/F5	1.469.437,76														0,00	
Mesure 3.1.	6.207.224,68	0,00	127.147,91	511.249,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	638.397,32	10,28%	
PORTEDEJO SO/3.2/E7	1.159.200,00		184.835,70	151.771,10											336.606,80	29,04%
E-TOURISM SO3.2/F9	808.075,00			212.408,90	155.158,57										367.567,47	45,49%
CYBERAL SO 3.2 E1	696.867,00			286.243,90											285.243,90	40,93%
INFOVIVEROS SO 3.2 E12	1.267.844,61		161.797,20												161.797,20	12,76%
ADMITRON SO3.2/E15	799.372,09		106.281,91	380.041,68											486.323,59	60,84%
GEO-LINK SO3.2/E18	215.375,00			50.884,58	38.945,64										89.830,22	41,71%
TIC PYME SO2/3.2/E24	997.650,44														0,00	
ADMITRON II SO2/3.2/E34	659.903,83														0,00	
LIMEX SO2/3.2/E40	346.692,25														0,00	
E-ASLA SO2/3.2/E41	1.120.206,50														0,00	
CERDIGSEG SO2/3.2/P23	810.419,01														0,00	
EATLASUDOE SO2/3.2/F43	661.589,20														0,00	
Mesure 3.2.	9.543.194,93	0,00	452.914,81	1.080.350,16	194.104,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1.727.369,18	18,10%	
Priorité 3	15.750.419,61	0,00	580.062,72	1.591.599,57	194.104,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.365.766,50	15,02%	
FEDERES SO4.1/F3	1.449.150,00			324.555,86											324.555,86	22,40%
FOREMED SO4.1/E5	751.406,20			169.517,46											169.517,46	22,56%
SITMUN SO4.1/E11	490.100,00			81.116,97	54.024,23	34.855,10									169.996,30	34,69%
AQUA-CONTROL SO2/4.1/E14	556.060,77														0,00	
TECNOMED SO2/4.1/E23	657.280,22														0,00	
TERRITORIA SO2/4.1/E20	490.866,81														0,00	
Mesure 4.1.	4.394.864,00	0,00	0,00	575.190,29	54.024,23	34.855,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664.069,62	15,11%	
Priorité 4	4.394.864,00	0,00	0,00	575.190,29	54.024,23	34.855,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	664.069,62	15,11%	
TOTAL PRIORITÉS 1 à 4	61.603.207,37	0,00	2.432.559,16	5.497.052,88	735.987,93	169.221,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250.885,24	9.085.707,00	14,75%	

PROJETS APPROUVÉS LORS DU 2nd APPEL À PROJETS

4.2.9) Solde du compte unique du programme au 31 décembre 2005

Le solde financier pour le compte unique du programme au 31 décembre 2005, présenté dans le tableau ci-dessous s'obtient par la somme des transferts reçus de la Commission en fonction de l'avance reçue (année 2002) et du FEDER reçu de la Commission en fonction des déclarations de dépenses effectuées (durant les années 2003, 2004 et 2005), ainsi que des transferts effectués par le programme aux projets en fonction des avances, des paiements intermédiaires ou des soldes finals ou des paiements au titre de l'assistance technique.

Tableau 50: Solde financier du compte unique du programme au 31 décembre 2005

SOLDE FINANCIER DU COMPTE UNIQUE DU PROGRAMME (€)					
31 décembre 2005					
	2002	2003	2004	2005	CUMULÉ
Transferts					
(1) Transfert reçus	4.631.181,00	357.941,63	7.736.527,68	8.795.199,80	21.520.850,11
(2) Transferts émis (avances, paiements intermédiaires, assistance technique)			9.427.716,11	9.764.421,60	19.192.137,71
2.1_ avances			961.169,22		961.169,22
2.3. paiements intermédiaires			7.646.120,20	8.834.821,76	16.480.941,96
2.3. soldes finales				250.885,24	250.885,24
2.4. assistance technique			820.426,69	678.714,60	1.499.141,29
(3) = (1)-(2) SOLDE DU COMPTE					2.328.712,40

L'avance et les transferts de l'aide FEDER réalisés par la Commission européenne au programme ont été versés sur un compte unique habilité à cet effet au Trésor public espagnol. Ce compte ne génère ni intérêts ni charges.

ANNEXES

- 4.1 Déclaration des dépenses communiquées par l'autorité de paiement à la commission européenne du 26 décembre 2005

5) DISPOSITIONS ADOPTÉES POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DU PROGRAMME

5.1) ACTIVITÉS DE SUIVI

5.1.1) FONDOS 2000

FONDOS 2000 est une application informatique développée par le Ministère de l'Économie et des Finances de l'Espagne, qui a été choisie par le programme comme outil de base pour sa gestion et son suivi.

Cette application a été développée par le dit Ministère dans le but de permettre la gestion intégrale des différentes formes d'intervention cofinancées par la Commission européenne dans le Cadre Communautaire d'Appui 2000-2006. Par conséquent, cette application prévoit le traitement des différents Fonds structurels (FEDER, FSE, FEOGA-ORIENTATION et IFOP).

La conception et le vaste objectif de l'application ont rendu précisément difficile, vu la spécificité qu'au sein du FEDER suppose une Initiative comme INTERREG, (et dans celle-ci un programme de coopération transnationale), d'adapter le fonctionnement de FONDOS 2000 à la réalité d'un programme d'une telle complexité de gestion.

De ce fait, la spécificité d'INTERREG en général et du Programme INTERREG III B SUDOE en particulier a rendu obligatoire la réalisation d'ajustements de l'application, de telle forme qu'elle puisse fournir la plus grande et meilleure quantité d'information possible.

L'Intervention Générale de l'Administration de l'Etat (IGAE), selon les demandes adressées par l'autorité de gestion et par l'autorité de paiement, a effectué divers ajustements au cours de l'année 2005. Toutefois, ceci n'a pas paralysé le processus de saisie des données du programme dans l'application, qui a suivi son cours.

En résumé, l'application reprend toute l'information relative aux données des bénéficiaires qui prennent part au programme, la programmation et l'exécution financière du programme et les indicateurs prévus et atteints à chaque niveau.

De manière schématique et en ce qui concerne la programmation et l'exécution financière, FONDOS 2000 est préparé pour contenir l'information suivante (schéma non exhaustif) :

1_PROGRAMMATION FINANCIÈRE, AU NIVEAU:

- DU PROGRAMME ;
- DES PRIORITÉS ;
- DES MESURES ;
- DES PROJETS ;
- DES PARTENAIRES.

Pour chacun des niveaux indiqués ci-dessus, l'information suivante est disponible (liste non exhaustive) :

- FEDER octroyé ;
- COÛT ELEGIBLE ;

- CONTREPARTIE NATIONALE PUBLIQUE ;
- INDICATEURS ;
- Répartition du coût approuvé pour chaque niveau, incluant:
 - o Le coût éligible selon la typologie de la dépense ;
 - o Le coût éligible selon l'annuité de la dépense programmée.

2_EXECUTION FINANCIÈRE, AU NIVEAU :

- DU PROGRAMME;
- DES PRIORITÉS;
- DES MESURES;
- DES PROJETS;
- DES PARTENAIRES.

A chaque niveau indiqué ci-dessus, l'information suivante est disponible

- DÉPENSE RÉALISÉE, PAYÉE ET CERTIFIÉE PAR LES BÉNÉFICIAIRES (partenaires) DÛMENT VALIDÉE PAR LES CORRESPONDANTS NATIONAUX (ET RENFORCÉE PAR L'AUTORITÉ DE GESTION). AGRÉGATION SELON LE NIVEAU CHOISI (partenaires, projet, mesure, priorité).
- FONDOS 2000 ORDONNE L'INFORMATION ANTÉRIEURE SELON LE NOM DE VALIDATION DU PARTENAIRE, À LAQUELLE IL ASSIGNE UN NUMÉRO. CHAQUE VALIDATION OFFRE L'INFORMATION RELATIVE À:
 - o LA DÉPENSE VALIDÉE SELON LA TYPOLOGIE DE DÉPENSE ;
 - o LA DATE DE SIGNATURE DE LA VALIDATION ;
 - o LE FEDER À PERCEVOIR ;
 - o LA CONTREPARTIE PUBLIQUE NATIONALE APPORTÉE ;
 - o LES INDICATEURS ATTENDUS AVEC LA DÉPENSE VALIDÉE.
- LES CERTIFICATIONS DE DÉPENSE DE L'AUTORITÉ DE GESTION VERS L'AUTORITÉ DE PAIEMENT. L'AUTORITÉ DE GESTION CERTIFIE PROJET À PROJET (sur la base de demandes de paiements réalisées par les chefs de file). POUR CHAQUE CERTIFICAT, FIGURE L'INFORMATION SUR LES VALIDATIONS DE DÉPENSES QUI LE COMPOSE.

3 _CONSULTATIONS ET RAPPORTS

Au travers d'un système de demande d'information, l'application ordonne de manière systématique l'information selon les nécessités de la consultation.

En date de 31 décembre 2005, une bonne partie de l'information citée était déjà chargée dans l'application.

Concrètement, étaient disponibles :

- La PROGRAMMATION, au niveau des priorités et des mesures, et dans sa majorité, en ce qui concerne les projets approuvés dans le cadre du premier appel à projets, au niveau des projets et des partenaires ;
- L'EXÉCUTION, en ce qui concerne une partie significative des partenaires et les projets appartenant au premier appel à projets ;
- La PROGRAMMATION, au niveau des priorités et des mesures, et, dans sa majorité, en ce qui concerne les projets approuvés dans le cadre du premier appel à projets, au niveau de projets et des partenaires ;
- L'EXÉCUTION, en ce qui concerne une partie significative des partenaires et des projets appartenant au premier appel à projets.

En ce qui concerne l'information qui, en date de clôture du dernier exercice n'avait pas encore été saisie dans l'application, il est important de dire qu'une fois les derniers ajustements élaborés, elle sera disponible dans sa totalité au cours de l'année 2006.

L'**annexe 5.1** montre d'une manière très claire certaines des principales fenêtres d'information de l'application. L'exemple proposé est illustré par des fenêtres présentant une information globale du programme, pour descendre ensuite au niveau de la priorité 1 et de la mesure 1.2. Ce document se termine par des exemples de validations (paiements) et demandes de paiement (certificats) du projet CIUMED (SO/1.2/E1)⁷

5.1.2.) Autres formes de suivi du programme

Comme indiqué auparavant, FONDOS 2000 est une application pensée pour la gestion intégrale du programme. Toutefois, sa mise en adéquation avec le programme SUDOE a constitué un processus lent, ce qui a obligé d'établir un système de gestion et de suivi parallèle.

En date du 31 décembre 2005, le programme emploie une double méthodologie pour garantir sa gestion correcte et effective. D'une part, le système FONDOS 2000 est utilisé, dans lequel sont enregistrés les principaux points de repère, surtout du point de vue de la gestion financière du programme et de leurs projets. D'autre part, deux autres instruments basés sur des applications informatiques plus conventionnelles ou génériques, comme Excel ou Access, ont été mis en œuvre.

Vu le degré d'avancement du programme, au côté du système FONDOS 2000, les outils informatiques indiqués précédemment continueront à être utilisés. Ces deux outils sont gérés simultanément, dans le but d'éliminer de possibles divergences entre eux.

⁷Le projet CIUMED est proposé à titre d'exemple. Plus généralement, les informations qu'il est possible de consulter dans FONDOS 2000 se résument à travers l'explication suivante : « en date dd/mm/aaaa, le partenaire «3» du projet «b», avec code «d» va enregistrer une validation de dépense de la partie du Correspondant National «d», pour un montant global «e». À ce montant, et en fonction de la taxe de cofinancement du partenaire, ainsi que des maxima à respecter depuis son Plan Financier approuvé «f», lui appartient un remboursement FEDER «g». Ladite validation (appelée «paiement» par l'Application) a un code «h» et fait partie de la Demande de remboursement «i» (appelé certification par l'application) et dans la même ont été inclus les validations «k», «l», «m» et «n», deux appartenant au partenaire «1» du projet «b» et les deux restantes au partenaire «4» du même projet. Dans sa globalité, l'Autorité de Gestion a signé la dépense pour une valeur «o» en ce qui concerne le projet «b», une fois que l'application a calculé (de manière automatique) son tous les paramètres inclus sont dans les limites approuvées tant au niveau de partenaire comme de projet».

5.2) ACTIVITÉS D'ÉVALUATION : ACTUALISATION DE L'ÉVALUATION INTERMÉDIAIRE

Au cours de l'année 2005, l'autorité de gestion, en collaboration avec la Commission européenne et les États membres, a initié le dispositif pour procéder à l'actualisation de l'évaluation intermédiaire. Pour cela, un groupe technique d'évaluation a été constitué et a ensuite étudié l'ensemble des offres reçues. L'actualisation de l'évaluation intermédiaire a été réalisée également par un évaluateur externe indépendant (ECOTEC Research and Consulting Limited). Elle a été présentée au comité de suivi du Programme (juin 2005) et approuvée par procédure de consultation écrite réalisée en décembre 2005.

Les principaux éléments de l'étude ont été les suivants :

- **Révision de l'application des recommandations formulées dans le contexte de l'évaluation intermédiaire 2003 ;**
- **Analyse des réalisations et des résultats obtenus en fonction des objectifs et de l'exécution financière du programme ;**
- **Analyse des impacts obtenus et des perspectives de réalisation des objectifs ;**
- **Conclusions et recommandations.**

Ces principaux éléments sont présentés dans la brève synthèse suivante :

- **Révision de l'application des recommandations formulées dans le contexte de l'évaluation intermédiaire 2003**

Les recommandations faites par l'évaluation intermédiaire ont été classées en trois grands domaines (amélioration de la capacité d'absorption financière ; amélioration de la gestion opérationnelle ; et amélioration des procédés de programmation et de planification). Pour cette révision, l'évaluateur a identifié les recommandations formulées en 2003 et a examiné les mesures adoptées pour les rendre opérationnelles afin d'identifier les progrès réalisés suite à leur adoption.

Au regard des analyses réalisées, l'évaluateur a observé que la portée des recommandations formulées en 2003 était limitée et très conditionnée par le retard pris dans la mise en marche du programme. Cependant, l'évaluateur a constaté que toutes les recommandations ont été prises en compte et analysées par les organes de gestion du programme, et dans certains cas, des mécanismes ont été établis pour assurer leur application.

- **Analyse des réalisations et des résultats obtenus en fonction des objectifs et de l'exécution financière du programme**

Après l'analyse des réalisations et des résultats, l'évaluateur a pris en compte que les prévisions d'exécution financière du programme sont satisfaisantes, et que 2004 a été la première année de « normalité » en termes d'exécution physique et financière, puisque la majorité des projets ont présenté des chiffres d'exécution élevés.

Ainsi, l'évaluateur a constaté un rythme adéquat d'exécution financière pour 2004, ce qui contraste avec les années précédentes. Par ailleurs, 2004 et 2005 ont été les années au cours desquelles une plus grande part du budget a été exécutée et, à son avis, la tendance pour l'année 2006 devrait être analogue.

De plus, l'évaluateur a fait part de sa satisfaction concernant l'avancement des activités physiques des projets. L'ensemble des indicateurs permet de constater que les objectifs prévus sont en voie d'être atteints en 2006, et ce pour toutes les priorités, surtout pour les priorités 2 et 3. Les ratios d'efficacité du programme sont satisfaisants et l'attribution des ressources semble adéquate en termes d'efficacité physique.

- **Analyse des impacts obtenus et des perspectives de réalisation des objectifs**

Dans cette analyse, l'évaluateur a essayé d'apporter une réponse sur d'une part, quels ont été les impacts dérivés des réalisations et les résultats attendus du programme, et d'autre part, quels ont été les progrès constatés par rapport aux objectifs opérationnels et stratégiques établis dans le programme.

L'évaluateur a observé une nette tendance positive vers une augmentation du niveau d'intégration de l'espace SUDOE dans le reste de l'Union européenne. Les projets ont contribué à élever le niveau d'identité de l'espace, et il n'y a aucun doute sur le fait que les plus de 440 participants impliqués dans les projets ont contribué à intensifier les interactions économiques et sociales sur le territoire.

- **Conclusions et recommandations**

Suite à l'analyse réalisée, l'évaluateur a formulé trois types de conclusions : une série de conclusions qui portent sur l'application des recommandations incluses dans le rapport de l'évaluation intermédiaire de 2003 ; ensuite, les conclusions à caractère général sur la mise en œuvre du programme ; et finalement, quelques conclusions qualitatives importantes.

En résumé, pour ce qui concerne le traitement qui a été donné aux recommandations de l'Évaluation intermédiaire, l'équipe d'évaluation a constaté que toutes les recommandations ont été prises en compte et analysées par les organismes de gestion du programme et que dans certains cas, des mécanismes visant à en assurer l'accomplissement ont été adoptés.

Concernant les conclusions d'ordre général, les prévisions d'exécution financière ont été correctes et au niveau de l'efficacité physique, l'évaluateur a constaté un bon comportement général du programme. Les ratios d'efficacité observés sont également convenables, et les projets de coopération transnationale ont commencé à produire une série d'impacts qui méritent d'être pris en considération. Cependant, l'évaluateur n'a pas estimé que le système d'indicateurs qui régit le programme soit le plus adéquat pour quantifier son efficacité physique.

En ce qui concerne les conclusions d'ordre qualitatif, l'évaluateur a constaté le besoin de créer un groupe de prospective pour la mise en valeur de l'Espace Sud-ouest européen. De plus, il convient de souligner que la coopération transnationale dans le cadre du PIC Interreg III B Sud-ouest européen ne se traduit pas par les mots *fonds* ou *financement*, mais *par exercices de collaboration, coopération, partage d'expériences et accès à de nouveaux réseaux et structures*.

En guise de conclusion finale, la suivante réflexion émise par l'évaluateur peut être reprise : « L'Espace du Sud-ouest Européen dans le cadre de l'initiative communautaire INTERREG est de toute évidence un élément favorable à la coopération dans ce domaine spatial de l'Union européenne. Il est vrai aussi qu'il existe à l'origine un manque de tradition de collaboration et que le programme est relativement récent, mais il n'en demeure pas moins, vu la durabilité manifeste des partenaires, que les éléments qui sont la proximité et les similitudes entre les territoires facilitent considérablement la coopération transnationale et, de ce fait, le développement territorial de l'espace. Nous pouvons affirmer que la proximité et

les similitudes sont deux éléments qui se manifestent avec force sur cet espace et que, par conséquent, la probabilité de durabilité et de pérennisation dans le temps des réseaux et des stratégies nées de la participation au programme est élevée ».

Dans le chapitre en relation aux recommandations, l'évaluateur a travaillé sur deux catégories : d'une part, les recommandations opérationnelles qui visent à contribuer au succès de la mise en œuvre du programme dans le Sud-ouest européen. D'autre part, les recommandations stratégiques qui cherchent à informer sur la future période de programmation des Fonds structurels 2007-2013.

De cette façon, parmi les recommandations opérationnelles, l'évaluateur a fait ressortir que le groupe de prospective, pilotage ou soutien, doit commencer à travailler à la mise en valeur du programme. Également, le système d'indicateurs actuellement en vigueur dans le complément de programme doit être révisé avec la nécessité d'établir un système basique d'indicateurs simples à interpréter pour que les projets et leurs gestionnaires puissent quantifier et mesurer les résultats de leurs opérations. Il serait aussi important de procéder à la mise en marche de l'application FONDOS 2000 pour que celle-ci puisse être utilisée comme outil de gestion du programme. Enfin, il ajoute la célébration de séminaires thématiques sur l'espace SUDOE pour que les projets puissent faire connaître leurs bonnes pratiques. Finalement, il a également conseillé de continuer l'effort important consenti jusqu'à présent au niveau de l'actualisation et de la mise à jour des informations sur le site Internet du programme.

Parmi les recommandations pour la future période de programmation, l'évaluateur a recommandé d'élever la composante innovation au niveau de priorité. De plus, selon lui, il conviendrait de favoriser la création de consortiums plus importants pour le territoire qui garantiraient le caractère plus structurant des résultats et qui augmenteraient le niveau d'intégration des différents acteurs du territoire.

5.3) ACTIVITÉS DE CONTRÔLE : GROUPE DE CONTRÔLE FINANCIER

Pendant l'année 2005, le groupe de contrôle financier du programme, constitué au cours de l'année 2004, a continué le développement de son activité. Il a procédé à l'approbation de ses normes de mode opératoire (**annexe 5.2**) et à l'étude et approbation des cahiers des prescriptions techniques et administratives (**annexes 5.3 et 5.4**) nécessaires pour la contractualisation de l'assistance technique. Cette dernière aura à charge l'élaboration de l'échantillon de projets qui seront soumis à contrôle, la réalisation d'audits, les rapports annuels, la déclaration de fermeture et le rapport complémentaire, concernant le programme opérationnel INTERREG III B SUDOE, conformément aux chapitres IV et V du Règlement (CE) n° 438/2001 de la Commission du 2 mars 2001.

À la suite de ce travail, la passation de contrat pour la sélection des auditeurs externes a été réalisée fin 2005. La passation de contrat a été réalisée conformément à la législation espagnole.

Tout au long de cette année, le groupe de contrôle financier a été convoqué à trois reprises aux dates figurent ci-dessous :

Tableau 51: Chronogramme des réunions du groupe de contrôle financier 2005

	Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Deuxième réunion du GCF	21											
Troisième réunion du GCF				5								
Quatrième réunion du GCF							12					

5.4) PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS LA GESTION DE L'INTERVENTION

La gestion d'un programme transnational dans lequel participent quatre États, chacun avec son propre système de fonctionnement, résulte particulièrement complexe.

Ainsi, dans le cas de l'Espagne, la représentation de l'État dans le programme incombe au Ministère des Finances qui assume cette représentation en coordination avec les communautés et villes autonomes (17+2).

En ce qui concerne la France, la représentation du pays dans le programme incombe au Conseil Régional de l'une des six régions participantes au programme (Conseil régional Midi-Pyrénées). Mais le Conseil Régional doit agir en coordination avec le reste des Conseils Régionaux et avec la Préfecture de la Région Midi-Pyrénées comme représentante de l'État.

Pour le Portugal, le système est plus centralisé : c'est le Ministère des Finances qui assume la représentation, en coordination avec les six Commissions de Coordination et de Développement Régional et les deux Régions Autonomes (Açores et Madère).

Finalement, dans le cas du Royaume-Uni, comme le Programme ne concerne que Gibraltar, la représentation est assumée par le Département de Commerce, Industrie et Télécommunications du Gouvernement de Gibraltar.

Ces différences entre les systèmes légaux et administratifs des divers États membres qui composent le Programme ont été surmontées en partie grâce au travail des organes de gestion, spécialement à travers le contact avec les projets et l'élaboration des outils d'information et des manuels de procédure administrative et financière du programme SUDOE.

En outre, l'approbation tardive du programme (20 novembre 2001) a induit un certain retard dans le développement du programme et des projets. Néanmoins, et comme indiqué dans le rapport d'exécution précédent, des progrès sont évidents : tous les différents mécanismes et instruments nécessaires au bon fonctionnement du programme ont déjà été adoptés. L'exécution financière a été satisfaisante tout comme l'efficacité physique du Programme. Les projets de coopération transnationale dans le cadre du Sud-ouest européen ont commencé à produire une série d'impacts et de résultats. En définitive la création d'une dynamique de coopération entre tous les acteurs de l'espace SUDOE est bien réelle.

Néanmoins, le problème fondamental rencontré encore est le risque permanent que suppose l'application de l'article 31 du Règlement Général (CE) n° 1260/1999 (sur le dégagement d'office des crédits de la part de la Commission européenne à l'issue de la deuxième année suivant celle de l'engagement si aucun paiement n'a été effectué ou si aucune demande de paiement n'a été admissible, règle N+2). Même si sa finalité en termes généraux est bien justifiée pour poursuivre des objectifs raisonnables en termes de gestion efficace de l'aide, son application dans le cadre d'un programme transnational est difficile. En effet, ce genre de programme, en comparaison avec les autres programmes opérationnels à caractère national, requiert une gestion singulière.

Malgré cela, comme indiqué dans le chapitre précédent, l'application de la règle N+2 a été une nouvelle fois évitée dans ce présent programme pour l'année 2005.

De plus, il convient de signaler à nouveau qu'en vertu de l'accord atteint au sein du programme, trois langues de travail ont été établies (espagnol, français et portugais). Même si cela peut représenter des difficultés au moment de la communication et de l'emploi de

ressources pour pouvoir disposer des différents documents officiels et méthodologiques, cela facilite considérablement une plus grande participation des différents intervenants et bénéficiaires potentiels. Ainsi l'expérience a démontré que les avantages sont plus nombreux que les inconvénients.

5.5) ASSISTANCE TECHNIQUE ET GESTION OPÉRATIONNELLE DU PROGRAMME

5.5.1) Cinquième comité de suivi

Le 21 juin 2005, s'est tenue à Funchal (Madeira, Portugal) la cinquième réunion du Comité de suivi du Programme INTERREG III B SUDOE.

Le Comité a compté sur la présence de 26 personnes représentant les administrations nationales, régionales et locales, la Commission européenne, l'autorité de gestion et le secrétariat commun. Les assistants se répartissaient comme suit:

Tableau 52: Assistance au cinquième comité de suivi

	Hommes	Femmes	TOTAL
ESPAGNE	7	3	10
FRANCE	1	4	5
PORTUGAL	3	5	8
ROYAUME UNI	1	0	1
C. EUROPEENNE	1	1	2
TOTAL	13	13	26

Durant cette réunion (*annexe 5.5*), un état d'avancement physique et financier du programme a d'abord été présenté par l'autorité de gestion. Ensuite, la modification du complément de programmation a été proposée dans le but d'adapter ses cadres financiers à la décision 4127 approuvée par la Commission européenne au mois d'octobre 2004. Cette décision a modifié l'ancienne décision 2769 après la nouvelle programmation financière du programme autorisée au mois de juin 2004 par le comité de suivi suite à l'indexation apportée par chaque État participant au programme et à la reprogrammation financière.

Ensuite, le rapport annuel 2004, réalisé en respectant la structure et les contenus définis dans les orientations du document de travail de la Communauté européenne et dans le Règlement (CE) N° 1260/1999, a été soumis à l'approbation des membres du comité de suivi. Suite aux débats et commentaires de chaque délégation et après que l'autorité de gestion ait annoncé son intention d'intégrer dans la mesure du possible tous les commentaires, le rapport annuel d'exécution 2004 a été approuvé.

Par ailleurs, l'assistance technique du programme a été abordée en examinant les dépenses réalisées pendant l'année 2004 et il a été procédé à l'approbation du budget du secrétariat commun pour l'année 2005.

Également, l'autorité de gestion a présenté un état d'avancement du travail de contrôle de l'article 10 du Règlement (CE) n° 438/2001. Il a été précisé que l'IGAE est l'organe responsable de ce contrôle. Le règlement interne du groupe de contrôle a déjà été établi et tous les membres de ce groupe de contrôle sont d'ores et déjà identifiés. L'autorité de gestion a également signalé qu'elle avait déjà pris contact auprès du service de passation des marchés afin que ce dernier publie l'offre publique pour sélectionner l'entreprise qui réalisera le travail concernant les contrôles de l'article 10.

Suite aux débats, le processus mis en œuvre pour la réalisation de l'actualisation de l'évaluation intermédiaire du programme a été expliqué, indiquant par ailleurs, qu'il est prévu qu'elle soit terminée à la fin du mois de décembre.

Enfin, le plan de communication pour l'année 2005 a été approuvé. Les contenus du plan ont été concentrés sur la diffusion et la valorisation des résultats des projets. Celle-ci sera réalisée de manière à mieux démontrer la plus value de la coopération transnationale, les résultats des projets, les outils développés et utilisés, ainsi que les bonnes pratiques.

En dernier lieu, dans le cadre de la discussion sur la définition des prochaines zones de coopération territoriale pour la prochaine période de programmation 2007-2013, le comité a approuvé une déclaration à l'unanimité d'appui à la défense de l'espace SUDOE. Selon le comité, le SUDOE est un espace qui a montré son efficacité et qui a toujours atteint les objectifs proposés. Par ailleurs, le comité a considéré que l'espace dans sa composition actuelle répond pleinement à une logique claire puisqu'il correspond, d'une part, à un espace doté d'une forte identité et d'autre part, cette zone géographique est confrontée à des problèmes et défis communs. Également, les membres du comité ont estimé la nécessité de lancer un appel auprès la Commission européenne avant la prise de décision sur cette question.

5.5.2) Sixième comité de programmation

Le 2 mars 2005, s'est tenu à Lisbonne le sixième comité de programmation du programme. Un total de 26 membres a assisté à ce comité représentant les administrations nationales, régionales et la Commission européenne, l'autorité de gestion et le secrétariat commun dont les membres ont apporté leur appui.

Tableau 53: Assistance au cinquième comité de programmation

	Hommes	Femmes	TOTAL
ESPAGNE	8	4	12
FRANCE	1	3	4
PORTUGAL	3	5	7
ROYAUME UNI	1	0	1
C. EUROPEENNE	1	0	1
TOTAL	14	12	26

Lors de ce comité, il a été procédé à l'examen et à la sélection des projets présentés dans la priorité 2 lors du second appel à projets (**annexe 5.6**). Au final, 7 projets ont été retenus.

5.5.3) Consultations au comité de programmation

En vertu des compétences qui lui ont été attribuées au chapitre 5.2 du P.I.C et dans l'article 7 de l'accord d'octroi d'aide FEDER signé entre les chefs de file des projets approuvés et l'Autorité de Gestion, le Comité de programmation a examiné, au cours de l'année 2005, des demandes de modifications des projets à l'occasion de **6 consultations** : une lors de la réunion du comité le 2 mars 2005 et cinq par voie écrite (lancées successivement aux mois d' avril, juillet, septembre, octobre et décembre).

Sur la base de ces premières informations, il convient de remarquer que les projets ont besoin de manière fréquente de modifier un ou plusieurs aspects de leur contrat initial. Le

tableau ci-dessous indique la répartition des demandes en fonction du type de modifications autorisées par le programme.

Tableau 54: Récapitulatif des consultations au comité de programmation - année 2005

PRIORITÉ	MESURE	NOMBRE DE PROJETS DEMANDEURS	TYPE DE MODIFICATIONS SOLLICITÉES			
			PARTENARIAT	CALENDRIER	CADRE FINANCIER*	CONTENU
1	1.1	1		1		
	1.2	4		4		
	1.3	12	5	8	5	5
2	2.1	6		5	1	
	2.2	7	1	5	1	
	2.3	5	1	3	1	
3	3.1	2		1	1	
	3.2	4	1	3	2	1
4	4.1	4	1	3	1	1
TOTAL		45	9	33	12	7

*sans compter les modifications dans la répartition du budget par année qui font suite à un changement de calendrier

Sur les 76 projets approuvés pour l'ensemble du programme, **38 au total ont sollicité des modifications** : 30 correspondant au premier appel à projet et 8 au second appel à projet. Le décalage entre ce chiffre et le total de demandes examinées indiquées dans le tableau ci-dessus, à savoir 45, vient du fait que certains projets ont présenté plus d'une demande à différents moments de l'année. Ainsi les projets ISNOVA, PORTA NATURA, MW/SUDOE et VIA LACTEA ont été inscrits dans deux consultations et le projet AGROINTEC a sollicité des modifications à quatre reprises.

La majorité des demandes présentées concernent des modifications du calendrier des projets, qui pour la plupart s'accompagnent logiquement d'une modification de la répartition du budget par annualité (celle-ci n'étant pas considérée comme une modification substantielle du cadre financier, à proprement parler).

Ainsi, sur les 45 demandes examinées, 28 ont concerné uniquement un allongement de la durée total des projets (soit 62%). Le nombre de mois supplémentaires sollicités est en moyenne de 5 et s'échelonne, suivant les cas, entre 1 et 12 mois. En 2005, ce dernier cas de figure a concerné 3 projets qui ont rencontré des difficultés parfois externes au projet. Citons par exemple le cas du projet AQUA-GEST-SO dont certaines activités ont dû être interrompues à cause de fouilles archéologiques survenues sur l'un des sites d'intervention du projet.

Pour 10 de ces demandes, les modifications sollicitées ont porté simultanément sur plus d'un aspect :

- 5 à la fois sur le partenariat, le cadre financier et le contenu (dont 3 présentées par des projets du second appel à projet);
- 1 sur le partenariat, le calendrier et le cadre financier ;
- 1 au niveau du partenariat et du calendrier ;

- 2 pour le calendrier et le cadre financier ;
- et 1 dernier cas concernait à la fois le calendrier et le contenu.

Enfin, 4 demandes ont porté sur des modifications du cadre financier uniquement qui correspondent à des redistributions de budget entre partenaires ; 2 font suite à des changements du partenariat uniquement et la dernière sur le contenu.

A l'échelle des 27 projets approuvés dans le cadre du second appel à projet, 30% ont sollicité une demande de modification après avoir officiellement démarré leurs activités depuis moins d'un an.

Pour conclure sur ce point, signalons que cette analyse ne sera significative et porteuse d'enseignements qu'un fois le programme terminé et toutes les demandes de modifications prises en compte.

5.5.4) Assistance à d'autres événements

5.5.4.1) OPEN DAYS 2005

Co-organisés par la Commission européenne et le Comité des régions, les « OPEN DAYS semaine des régions et des villes » se sont déroulés à Bruxelles du 10 au 13 octobre 2005. Suite aux appels à communication, la Direction Générale de la Consejería d'Economie du Gouvernement de Cantabrie a intégré le consortium «From convergence to competitiveness» composé de 6 régions espagnoles et 2 régions polonaises. Cet événement a été l'occasion pour la Direction Générale de présenter le Programme INTERREG III B SUDOE (*annexe 5.7*), en tant qu'autorité de gestion, dans le cadre de l'atelier « gestion et mise en œuvre de projets : bonnes pratiques » organisé le 12 octobre. Près de 150 personnes ont assisté à cet exposé qui a brièvement présenté l'initiative communautaire INTERREG avant de s'attarder sur le programme SUDOE.

Le programme INTERREG III B SUDOE avait également un stand d'exposition aux côtés des autres membres du consortium. Les publications réalisées par le programme étaient proposées aux visiteurs, ainsi que le matériel de publicité (stylos, poches...).

5.5.4.2) Séminaires INTERACT

24-25 février 2005, Strategic territorial Development Workshop

Ce séminaire organisé par le point qualification et transfert du programme INTERACT et en collaboration avec le programme ESPON, avait pour but de discuter sur le rôle que les programmes INTERREG transnationaux peuvent jouer dans le développement stratégique territorial de l'Europe. Les ateliers étaient menés par des professionnels mettant en œuvre les programmes ainsi que par des responsables des États membres de l'Union.

14-15 mars 2005, « INTERREG III B and III C finance network workshop »

En mars 2005, des membres de l'autorité de gestion et du secrétariat commun ont assisté à Paris à une réunion organisée par le programme INTERACT et à laquelle étaient convoqués les membres du « réseau finance », c'est-à-dire les personnes chargées des questions financières au sein des programmes INTERREG III B et III C. La réunion était divisée en deux journées, organisées en six sessions de travail et une de clôture. Les points abordés étaient liés à quelques éléments des aspects les plus importants concernant la gestion

financière des programmes (éligibilité des dépenses, contrôle de premier niveau, dégagement d'office et la nouvelle période de programmation,).

24-25 mai 2005, Rome « Network of communication officers of INTERREG III B, III C and Interact Programmes »,

Le point « qualification et transfert » du Programme INTERACT a organisé à Rome les 24 et 25 mai 2005 le premier séminaire du réseau des responsables de communication des Programmes INTERREG III B, INTERREG III C et INTERACT.

Ce séminaire était divisé en 7 sessions de travail au cours desquelles ont été abordés principalement les plans de communication des projets approuvés et des programmes ainsi que les liens existant entre les deux. Une session était consacrée au travail avec la presse et une autre, assurée par la Commission européenne, sur les perspectives du règlement sur les actions de communication pour la période 2007-2013.

Cette réunion a permis d'échanger les bonnes pratiques et outils développés par chaque espace pour mettre en œuvre les actions de communication et de diffusion. Les échanges ont permis également de constater les difficultés rencontrées par les projets pour mettre en place leurs actions de communication et de constater que ces difficultés étaient similaires pour l'ensemble des espaces de coopération.

12-13 septembre 2005, Baltic Sea Ressort Graal-Müritz (Allemagne) « Network meeting of INTERREG finance staff - 2nd Financial Round Table »

Ce séminaire, auquel a assisté un représentant du Secrétariat commun, fait suite à celui qui a eu lieu en mars de la même année. L'objectif principal des travaux a consisté à identifier les difficultés les plus fréquentes et au travers des expériences de chacun, tenter de trouver les solutions les mieux adaptées. Ces deux journées ont été organisées autour de 3 sessions de travail qui ont abordé respectivement : le thème de l'éligibilité des dépenses, le défi du dégagement d'office et quelques orientations qui peuvent être d'ores et déjà tracées pour la période de programmation 2007-2013. Pour chaque session, les discussions ont démarré sur la base de témoignages des participants. A ce titre, le représentant du programme III B SUDOE a fait une présentation du circuit financier du programme.

28-29 septembre 2005, « Steps towards territorial cooperation programmes 2007-2013 »

En septembre 2005, des membres de l'autorité de gestion ont assisté à Bruxelles à une réunion convoquée par le programme INTERACT « Steps towards territorial cooperation programmes 2007-2013 » portant sur la préparation des nouveaux programmes de coopération territoriale de l'Objectif 3 dans le cadre de la prochaine période de programmation.

La réunion était divisée en deux journées, organisées en différentes sessions de travail. Les points abordés au sein de l'atelier relatif à la coopération transnationale ont été la définition des futures zones de coopération et la mise en œuvre de projets structurants.

5.5.4.3) Réunions organisées par les projets approuvés

INPLASTIC, réunion technique à Bilbao, 27-28 janvier 2005

Le projet INPLASTIC a organisé les 27 et 28 janvier une réunion technique à laquelle a été convié le secrétariat commun. La première journée a surtout permis de faire le point de situation et d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les partenaires au moment de réaliser les demandes de validation. Lors de la seconde journée, une présentation des actions fixées pour chacun des partenaires a eu lieu, et en particulier, une démonstration des outils développés par le partenariat telle que la plateforme CVP.

eATLASUDOE, Réunion de lancement du projet à Toulouse le 4 février 2005

Cette réunion a été l'occasion de cadrer de manière plus précise le fonctionnement du partenariat, les activités communes à l'ensemble du projet et propres à chaque partenaire et avec la présence du Secrétariat commun, de rappeler les principales règles en matière de gestion administrative et financière à respecter. Tous les partenaires étaient représentés et ont fait état des activités qu'ils avaient démarré cette date.

WATCH IT!, Journée de présentation du projet, Ermua le 14 février 2005

Après un accueil officiel par des représentants institutionnels de la Municipalité de Ermua, chaque partenaire a procédé à la présentation du territoire concerné par le projet, des difficultés rencontrées et auxquelles les activités programmées doivent palier et enfin, le contenu du programme d'action dont ils ont la charge. Au-delà des partenaires fortement représentés, cet événement a réuni un grand nombre de participants parmi lesquels de nombreux représentants de la presse.

AGROINTEC, 1^{ère} journée d'innovation et de technologie agroalimentaire, Cadiz, 17 février 2005

L'Institut pour l'emploi et le développement socio-économique et technologique de la Région de Cadiz, en tant que chef de file du projet cité, en collaboration avec les autres partenaires du projet, a organisé le 17 février la 1^{ère} Journée d'Innovation et de Technologie Agroalimentaire. Cette journée avait plusieurs objectifs dont celui de divulguer le projet aux représentants des entités locales, aux organisations professionnelles du secteur viticole, de la pêche et agro-alimentaire. Mais surtout, elle devait leur permettre de connaître et d'accéder à des outils leur permettant de élever la qualité de leur secteur industriel.

CIUMED, Réunion du partenariat, Santander, 22 février 2005

Le 22 février s'est tenue à Santander une réunion du projet CIUMED, à laquelle ont assisté tous les membres du partenariat. Cette réunion avait pour but d'apporter une assistance technique en ce qui concerne les demandes de validation et de remboursement. Aussi, à cette occasion, chaque partenaire a présenté les activités qui lui sont assignées (actions, travaux réalisés, en cours et à venir), et par ailleurs le chef de file a donné une prévision du calendrier et de l'exécution financière du projet.

PORTS NETS, 1^{er} séminaire international sur les ports propres, Santander, 5-6 juin 2005

Le partenariat a organisé à Santander le 5 et 6 Juin le 1^{er} séminaire international sur les ports propres. La première journée était dédiée principalement à la présentation des actions réalisées au cours du projet dès le diagnostic des sources de pollution à la mise en place d'un point propre, en passant par les différentes sortes d'impact environnemental que peut produire la construction d'un port de plaisance, de pêche ou mixte. La seconde journée concernait davantage les résultats obtenus grâce aux actions entreprises. Ainsi, la signalétique utilisée dans tous les ports du partenariat et ayant un caractère de transfert a été dévoilée au public présent.

REPPARP, Célébration de la signature officielle du protocole de création de l'itinéraire culturel européen « Primeros pobladores y arte rupestre del Sudoeste de Europea », Santillana del mar, le 15 juillet 2005.

A caractère fortement institutionnel et très médiatisé, cet évènement a marqué un temps fort dans la mise en œuvre du projet dont la principale finalité est de faire reconnaître au niveau européen le réseau mis en place au travers des différents sites qui peuvent être visités. Elle s'est terminée par une visite du site d'Altamira et la présentation de l'exposition réalisée.

eATLASUDOE, présentation du projet dans le cadre du 2nd Sommet mondial des villes et des pouvoirs locaux sur la Société de l'information qui s'est tenu à Bilbao les 9, 10 et 11 novembre 2005.

Les objectifs généraux du projet ont d'abord été présentés et les partenaires ont tour à tour exposé leur contribution au projet en l'agrémentant des premiers résultats obtenus.

VALUO, Séminaire de clôture du projet, 14-15 novembre 2005, Valencia

Le projet VALUO a développé une méthodologie appelée « méthode VALUO » afin d'évaluer l'évolution du marché immobilier dans les zones d'intervention publique dans les centres-villes anciens du Sud-ouest européen. Le partenariat a présenté la méthodologie développée et les résultats obtenus dans les 7 villes du SUDOE étudiées. Le plan de communication et de diffusion des résultats du projet a également fait l'objet d'un exposé.

Une présentation générale du Programme INTERREG III B SUDOE a été faite en ouverture du colloque, ainsi qu'un exposé des projets approuvés similaires au champ d'action du projet VALUO.

EURMET, séminaire de clôture du projet, Barcelone, 5 et 6 décembre 2005.

Le projet EURMET sur l'analyse des aires métropolitaines du SUDOE à partir des images satellites a tenu son colloque de clôture les 5 et 6 décembre 2005 à Barcelone. Le partenariat a présenté la méthode de travail commune développée et les résultats obtenus pour l'ensemble des villes étudiées. Des experts extérieurs au projet avaient été sollicités pour faire part de leurs observations sur le projet.

Une présentation générale du Programme INTERREG III B SUDOE a été faite en ouverture du colloque, ainsi qu'un exposé des projets approuvés similaires au champ d'action du projet EURMET.

5.6) MESURES ADOPTÉES POUR GARANTIR LA PUBLICITÉ DE L'INTERVENTION

Suite à la proposition et à l'adoption du plan d'actions de communication et de diffusion pour l'année 2005 présenté lors du comité de suivi de Funchal, les mesures énoncées ont été mises en œuvre tout au long de l'année et ce conformément au Règlement (CE) N° 1260/2000 de la Commission, du 30 mai 2000, sur les activités d'information et de publicité que doivent réaliser les États membres, relatives aux interventions des Fonds structurels.

Cette partie fait état des actions de diffusion réalisées. Un premier point sera consacré à l'identité visuelle du programme. Il sera suivi d'une présentation de la journée d'information sur la gestion de projets transnationaux organisée en juin 2005 pour les chefs de file des projets approuvés du second appel à projets. Ensuite, la publication « les projets approuvés » sera présentée. Enfin, le dernier point portera sur le site Internet du programme.

5.6.1) L'identité visuelle du programme INTERREG III B SUDOE

L'identité visuelle du programme est composée du logotype et de l'image visuelle. Ces deux éléments, réalisés et utilisés par le Programme depuis sa mise en œuvre ont été formalisés en 2005.

5.6.1.1) Enregistrement de la marque INTERREG III B SUDOE

La marque européenne INTERREG III B SUDOE accompagnée de sa représentation graphique qu'est le logotype du Programme a été enregistrée auprès de l'Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI) le 25 juillet 2005 (**annexe 5.8**). Le dépôt du dossier de demande de marque européenne avait été déposé auprès de cet organisme le 5 décembre 2003 suite à la réalisation du manuel d'utilisation du logotype du Programme en espagnol, français et portugais.

5.6.1.2) L'image visuelle INTERREG III B SUDOE

Réalisée en 2004 pour le lancement du second appel à projets, l'image visuelle du Programme a été définie grâce à la réalisation de son livre de normes graphiques. Suite à la description de la composition de l'image visuelle, deux parties du livre sont consacrées à la déclinaison de l'image visuelle dans tous les cas d'application : la papeterie d'une part (papier à lettres, enveloppes, porte-documents...) et d'autre part sur divers supports comme des produits de publicité (poches), des bandeaux d'annonce pour le site Internet et des panneaux d'affichage.

L'image visuelle est composée de trois éléments :

- Une bande sur fond orange dans laquelle apparaissent le nom du Programme et le nom de l'espace en quatre langues (espagnol, français, portugais et anglais) ;
- La carte de l'espace Sud-ouest européen à l'échelle NUTS II apparaît sur fond bleu au centre de l'image ;
- Les logotypes du Programme et de l'Union européenne constituent la troisième partie de l'image.

A titre d'illustration, figurent ci-dessous deux exemples de l'image visuelle du programme déclinés sous deux différents formats (fax et PowerPoint).



5.6.2) Journée d'information sur la gestion de projets transnationaux

Une journée d'information sur la gestion de projets transnationaux a été organisée par les organes de gestion du programme le 28 juin 2005 à Santander (*annexe 5.9*). Cette session d'information était destinée aux chefs de file des projets approuvés lors du second appel à projets.

La fréquentation à cette journée a été satisfaisante, puisqu'un seul des projets invités n'a pas participé. En comptabilisant le nombre de participants émanant des projets (59 personnes) et le nombre de personnes présentes des organes de gestion du programme et des personnes invitées à intervenir par l'autorité de gestion (14 personnes), ce sont 72 personnes qui ont assisté à cette journée.

Tableau 55: Assistance à la journée d'information sur la gestion des projets transnationaux

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
ESPAGNE	31	18	49
FRANCE	6	11	17
PORTUGAL	2	3	5
ROYAUME-UNI	1	-	1
TOTAL	40	32	72

Cette journée était divisée en deux sessions de travail.

Suite à l'accueil des participants, l'autorité de gestion a présenté les éléments essentiels de l'accord d'octroi FEDER, à savoir les obligations du chef de file ainsi que les modifications pouvant être apportés à cet accord. Une seconde présentation était dédiée aux actions de diffusion et de communication que doivent entreprendre les chefs de file pour faire connaître les résultats de leurs actions transnationales.

La seconde session était consacrée à l'exécution physique et financière du projet. Cette même session était divisée en trois parties. La première était centrée sur le fonctionnement du circuit financier ainsi que sur les différents types de demande de remboursement de l'aide FEDER et leur contenu. Afin de mieux concrétiser cet exposé, il avait été demandé au chef de file du projet SURTEC, approuvé lors du 1^{er} appel à projets, de venir faire part de son expérience en la matière.

En dernier lieu, les correspondants nationaux ont expliqué le fonctionnement de leur système respectif de validation des dépenses et des contrôles de 1^{er} et 2nd niveau. Suite à ces présentations, une session de questions-réponses entre les chefs de file des projets et les intervenants a été organisée.

La journée d'information s'est clôturée par une présentation des perspectives de la coopération transnationale pour la période 2007-2013.

Au regard des résultats fournis dans les 38 questionnaires d'évaluation remis au secrétariat commun, les chefs de file de projet ont été satisfaits de cette journée d'information. Les résultats figurent ci-après.

1- À l'aide de la grille d'évaluation numérotée de 1 à 5 (soit de peu satisfaisant à très satisfaisant), veuillez indiquer vos appréciations sur :

	1	2	3	4	5
La logistique, l'organisation	0 %	0 %	3 %	47 %	50 %
Les présentations	0 %	5 %	16 %	50 %	29 %
Le matériel distribué	0 %	3 %	18 %	50 %	29 %
Degré général de satisfaction	0 %	3 %	8 %	68 %	21 %

2- Cette journée a-t-elle répondu à vos attentes ?

Oui: **92 %** Non: 3 % NSP: 5 %

3- Après cette journée, souhaiteriez vous recevoir des informations complémentaires ?

Oui: **74 %** Non: 21 % NSP: 5 %

4- Pouvez-vous à présent expliquer à l'ensemble des partenaires de votre projet les modalités de gestion d'un projet transnational ?

Oui: **74 %** Non: 13 % NSP: 13 %

Les résultats du questionnaire d'évaluation de cette journée montrent un degré de satisfaction notoire de la part des participants quant aux informations reçues. Effectivement, c'est au cours de cette journée qu'ont été présentés aux chefs de file le « guide pour la gestion de projets transnationaux » d'une part et le « manuel d'instruction pour les chefs de file et les partenaires » dans le cadre des demandes de remboursement FEDER d'autre part. Ces deux documents faisaient partie de la documentation distribuée aux participants, ainsi que les différents power-points présentés par les intervenants (**annexe 5.10**).

Quant aux informations complémentaires que souhaitaient recevoir les participants, ces derniers ont indiqué qu'il s'agissait de savoir quelles étaient les dépenses éligibles mais aussi quels sont les procédés à mettre en œuvre pour sous-traiter quelques actions de leur projet.

5.6.3) La publication « les projets approuvés »

L'autorité de gestion avait décidé en 2004 d'éditer une publication présentant les 49 projets approuvés lors du premier appel à projets et de l'appel à projets extraordinaire. Élaborée et imprimée au cours du second semestre 2004, le premier volume de cette publication a été disponible dès janvier 2005.

Cette publication, éditée en espagnol, français et portugais est structurée de la façon suivante :

Une introduction présente le contenu du livre et est suivie d'une présentation de l'Initiative communautaire INTERREG et du programme INTERREG III B SUDOE. Ensuite, quatre parties correspondant aux quatre priorités du programme regroupent les fiches de présentation des projets inhérentes à chaque priorité. Une dernière partie est constituée par une liste des institutions impliquées dans les projets recensés.

Les 49 fiches de présentation des projets approuvés en 2002 et 2003 ont été élaborées à partir des formulaires de candidature. Chaque fiche a été conçue de la même façon, à la fois dans son contenu comme dans sa conception graphique (**annexe 5.11**).

Concernant le contenu, l'acronyme et le titre du projet figurent en en-tête. Un premier paragraphe intitulé « présentation du projet » présente d'abord la problématique du projet pour l'espace SUDOE dans son ensemble et sont ensuite énumérés les objectifs définis par le partenariat pour

Un second paragraphe intitulé « résultats » présente de façon synthétique les différentes étapes du déroulement de l'exécution des actions transnationales mises en œuvre tout en faisant état des résultats espérés pour chacune d'entre elles.

Une second partie de la fiche est dédiée au partenariat du projet avec d'une par la mention des coordonnées du chef de file et d'autre part la liste des partenaires du projet. Les informations sur le budget du projet figurent ensuite et sont mentionnés le coût total du projet et le montant FEDER octroyé. Figure enfin la direction du site Internet du projet si ce dernier existait au moment de l'élaboration de la publication.

Sur le plan graphique, il a été demandé aux chefs de file d'apporter leur concours. En effet, chaque fiche est illustrée du logotype du projet et d'une photographie représentant au mieux le projet, fournis par le chef de file. L'autre élément illustrant chaque fiche est une carte de l'espace SUDOE à l'échelle NUTS II sur laquelle figure la localisation du chef de file et ses partenaires.

Cette publication a été éditée à 4.000 exemplaires et a été diffusée auprès des bénéficiaires finals ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la coopération transnationale, à savoir :

- La Commission européenne ;
- Les États membres du SUDOE ;
- Les départements et assemblées provinciales du SUDOE ;
- Les régions et assemblées régionales du SUDOE ;
- Les services déconcentrés de l'État en région des 6 régions du SUDOE ;
- Les maires des villes chefs lieu de département des 6 régions du SUDOE ;
- Les bureaux de représentation des régions du SUDOE à Bruxelles ;
- Les chambres consulaires du SUDOE ;
- Les Conseils Économiques et Sociaux du SUDOE ;
- Les associations européennes ;
- Les députés européens de l'espace SUDOE ;
- Le secrétariat INTERACT et les autres secrétariats des programmes INTERREG III B et INTERREG III A (en liaison avec le SUDOE) ;

Au cours du second semestre 2005, le second volume de la publication présentant les 27 projets approuvés du second appel à projets a été réalisé selon les mêmes principes. Le document a été terminé en décembre 2005 et mis sous presse durant cette période.

5.6.4) Le site Internet www.interreg-sudoe.org et l'Extranet

Au cours de l'année 2005, les 27 fiches de présentation des projets approuvés du second appel à projets ont été introduites sur le site Internet en espagnol, français et portugais.

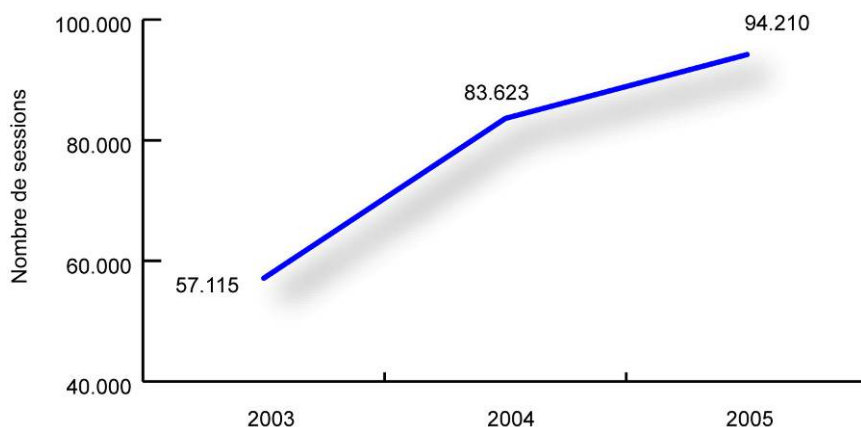
Par ailleurs, concernant l'Extranet, toutes les personnes participant à la mise en œuvre des derniers 27 projets approuvés ont toutes été introduites dans le système afin de pouvoir avoir accès à cette partie du site réservée aux bénéficiaires finals. Tous les documents relatifs au suivi et à la gestion administrative, financière et physique des projets y sont insérés dans les 3 langues.

Au total, ce sont 649 personnes qui sont dotées d'un profil d'accès à l'extranet :

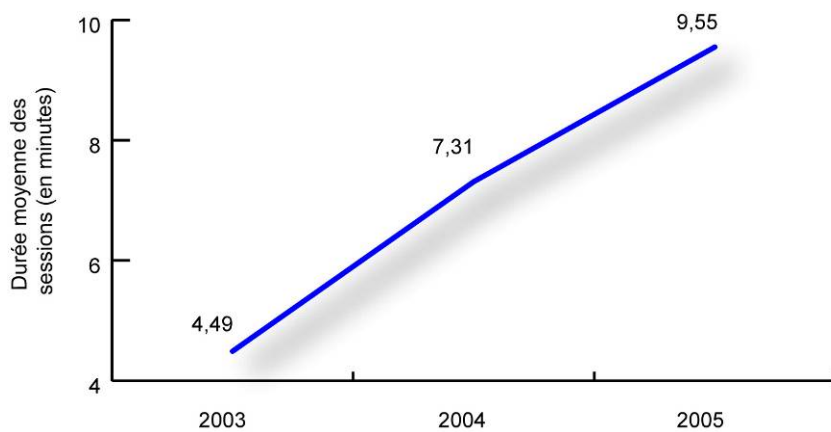
- 76 chefs de file
- 542 partenaires
- 22 correspondants nationaux
- 9 Autorité de gestion et Secrétariat commun

Concernant le site Internet, les statistiques de fréquentation sont reflétées dans les graphiques suivants.

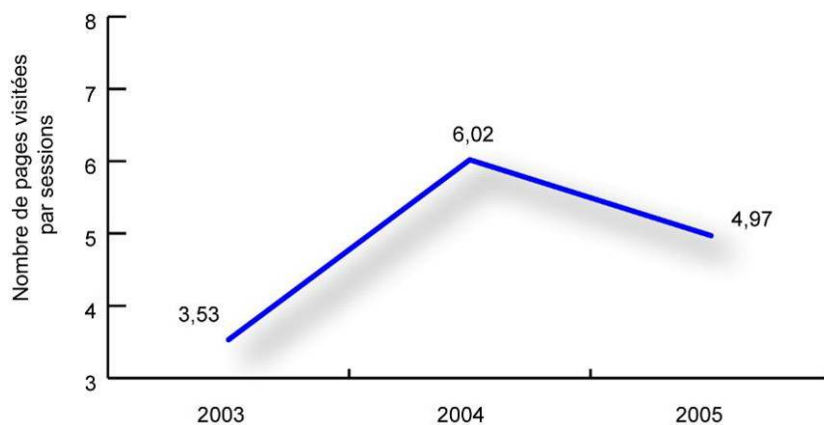
Graphique 15: Nombre de sessions enregistrées du site Internet



Graphique 16: Durée moyenne des sessions enregistrées du site Internet



Graphique 17: Nombre de pages visitées par sessions enregistrées du site Internet



Les statistiques de fréquentation du site Internet sont satisfaisantes dans la mesure où le nombre de sessions a augmenté de 12,66 %, passant de 83.623 sessions en 2004 à 94.210 sessions en 2005. Également, la durée moyenne des sessions a augmenté au cours de cette année 2005 puisque leur durée moyenne atteint les 10 minutes.

En revanche, les statistiques concernant le nombre de pages visitées par sessions ont connu une légère baisse en 2005. Elles étaient de 6,02 pages en 2004 contre 4,97 pages en 2005. Cette baisse s'explique clairement par la publication en 2004 de tous les éléments concernant le second appel à projets, éléments qui n'ont pas retenu l'attention des visiteurs en 2005.

De manière générale, si l'on observe les statistiques de fréquentation du Site Internet depuis 2003, la consultation de cet outil de diffusion des informations relatives au programme et aux projets approuvés n'a cessé d'augmenter. Qualifié de « vitrine » du programme, le site Internet répond bien à cette fonction qu'il convient toutefois de maintenir en mettant à disposition du public en général toutes les informations concernant les résultats tangibles des projets.

5.6.5) Éléments de réflexion sur les actions de communication et diffusion

Les actions de diffusion réalisées par le programme émanent en grande partie des actions et résultats produits par les projets approuvés. En 2005, une nette progression du nombre d'actions de diffusion s'est produite. En effet, de nombreux séminaires ou colloques ainsi que des documents de diffusion des résultats ont été réalisés. Cette situation s'explique tout simplement par le calendrier d'exécution des projets. En 2005, de nombreux projets terminaient leurs actions ou bien entamaient leur dernière phase d'exécution. Conformément au plan de communication figurant dans les formulaires de candidature, la majorité des actions de diffusion étaient programmées en fin d'exécution.

Cette croissance du nombre des activités de communication et diffusion est à mettre en parallèle au rythme d'exécution financière du Programme : les projets approuvés en 2002 ont réellement commencé leurs activités en 2003, pour les terminer en 2005. Donc durant ces années, le rythme d'évolution des actions et parallèlement celui de consommation des crédits ont cru de manière parallèle.

A la lecture des plans de communication prévus par les projets du second appel à projets, cette situation se répètera en 2007 lorsque les projets clôtureront leurs activités et diffuseront les résultats obtenus.

ANNEXES

- 5.1 Exemple des informations disponibles dans l'application FONDOS 2000
- 5.2 Règlement interne du groupe de contrôle financier
- 5.3 Cahier des prescriptions techniques de l'assistance technique pour l'élaboration des contrôles des chapitres IV et V du Règlement (CE) n° 438/2001 de la Commission du 2 mars 2001
- 5.4 Cahier des prescriptions administratives de l'assistance technique pour l'élaboration des contrôles des chapitres IV et V du Règlement (CE) n° 438/2001 de la Commission du 2 mars 2001
- 5.5 Compte-rendu du cinquième comité de suivi
- 5.6 Compte-rendu du sixième comité de programmation
- 5.7 Présentation PowerPoint OPEN DAYS 2005
- 5.8 Enregistrement de la marque INTERREG III B SUDOE
- 5.9 Programme de la journée d'information sur la gestion de projets transnationaux
- 5.10 Présentations PowerPoint diffusées lors de la journée d'information sur la gestion de projets transnationaux
- 5.11 Extrait de la publication présentant les 49 projets approuvés lors du premier appel à projets et appel à projets extraordinaire

6) MESURES MISES EN OEUVRE POUR GARANTIR LA COMPATIBILITÉ AVEC LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Les actions exécutées à travers cette programmation ont appliqué les dispositions des Traités et de la réglementation communautaire adoptée ainsi que les dispositions des politiques communautaires en respectant, comme priorité, la réglementation communautaire en matière d'environnement, de passation de contrat, d'information et de publicité, de compétence, de promotion des petites et moyennes entreprises et de l'égalité des chances et d'emploi.

Réglementation environnementale

Comme il est établi dans le PIC et dans le complément de programmation, les opérations cofinancées par les Fonds structurels doivent être cohérentes avec les principes et les objectifs de développement durable et de protection et d'amélioration de l'environnement prévus au Traité constitutif de l'Union européenne et figurant dans le "Programme communautaire de politique et d'action en matière d'environnement et de développement durable" ainsi qu'avec les engagements pris par l'Union européenne dans le cadre des accords internationaux.

Outre le respect de la politique et de la réglementation communautaire en matière d'environnement, les actions cofinancées par ces Fonds doivent contribuer à un développement durable à travers l'intégration de la protection de l'environnement dans toutes les politiques, conformément à ce qui est disposé dans l'article 6 du Traité d'Amsterdam.

Par ailleurs, le Règlement (CE) n° 1260/1999 du Conseil, du 21 juin, qui établit des dispositions générales sur les Fonds Structurels, dispose dans son article 1 que la mission de l'Union européenne est de promouvoir un développement harmonieux, équilibré et durable des activités économiques, de l'emploi et des ressources humaines et la protection et l'amélioration de l'environnement. Mais il recueille aussi dans son article 2 le mandat contenu dans l'article 6 du Traité d'Amsterdam en disant que "La Commission et les États membres veilleront à ce que la protection de l'environnement s'intègre dans la définition et l'application de l'action des Fonds".

De même, ils doivent respecter la réglementation communautaire en matière d'environnement.

L'un des principes de base qui doit informer toute politique environnementale est celui de la prévention. En ce sens, la Directive 85/337/CEE du Conseil, du 27 juin, relative à l'évaluation des répercussions de projets déterminés sur l'environnement, a représenté l'instrument juridique qui apportait la meilleure réponse à ce besoin.

A posteriori, la Directive 97/11/CE du Conseil, du 3 mars qui modifie la Directive 85/337/CEE, a introduit diverses dispositions destinées à éclaircir, compléter et améliorer les normes relatives au procédé d'évaluation.

Ensuite la Directive 2001/42 du 27 juin 2001, relative à l'évaluation des effets de plans déterminés et de programmes sur l'environnement, a été approuvée.

L'environnement a été pris en compte dans le programme INTERREG III B Sud-ouest européen sur deux aspects : l'un, horizontal car pris en compte dans toutes les priorités et mesures du PIC et l'autre, vertical, dans la priorité 2 " Gestion du patrimoine culturel et naturel et promotion de l'environnement " et plus particulièrement dans la mesure 2.1 « préserver et améliorer la valeur patrimoniale des espaces et des ressources naturelles, dont les ressources en eau : actions relatives à la protection de l'environnement, notamment résultant de catastrophes naturelles et/ou technologiques, à la fois dans leur aspect de nettoyage comme de prévention », en incorporant dans ce cadre de nombreux domaines d'intervention.

En général, les priorités et les mesures conçues dans le programme continuent aujourd'hui à être en vigueur, en observant l'évolution et les tendances qui ont accompagné la politique environnementale communautaire. Ainsi, tous les domaines d'action prioritaires dans le Sixième Programme d'action en matière d'environnement (changement climatique, biodiversité, environnement et santé, ainsi que gestion durable des ressources et des résidus) sont plus ou moins représentés dans le PIC.

Réglementation en matière de marchés publics

L'exécution de ce programme a respecté ce qui est établi au Règlement CEE n° 4253/88, modifié par le Règlement (CEE) n° 2082/93, sur les normes communautaires de marchés publics.

Les adjudications de marchés publics ont été réalisées conformément à la Loi de Contrats des Administrations Publiques dont le texte refondu a été approuvé par le Royal Décret Législatif 2/2000, du 16 juin et qui a été développé par le Règlement Général approuvé par le Royal Décret 1098/2001 du 12 octobre et par la Loi 48/1998 du 30 décembre sur procédés de passation de contrats dans les secteurs de l'eau de l'énergie, des transports et des télécommunications qui supposent la transposition des Directives communautaires en matière de marchés publics :

- Directive 93/36/CEE du Conseil du 14 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats publics d'approvisionnements, modifiée par la Directive 97/52/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 octobre.
- Directive 93/37/CEE du Conseil du 14 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats publics de travaux, modifiée par la Directive 97/52/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 octobre.
- Directive 92/50/CEE du Conseil du 18 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats publics de services, modifiée par la Directive 97/52/CE déjà citée.
- Directive 93/38/CEE du Conseil du 14 juin, sur la coordination des procédés d'adjudication des contrats dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des télécommunications, modifiée par la Directive 98/4/CE du PE et du Conseil du 16 février.

De même, la gestion générale des ressources par l'autorité de gestion, en tant qu'administration publique régionale, est régie par la Loi 6 de 2004 de « Presupuestos Generales » de la Communauté Autonome de Cantabrie pour l'année 2005 qui établit les principes de gestion budgétaire des dépenses et de marchés publics et particulièrement les formes d'exercice de contrôle interne de la gestion économique et financière.

Soutien à l'égalité des chances entre hommes et femmes

Le Traité d'Amsterdam et la Stratégie Européenne sur l'Emploi, avec les nouveaux règlements des Fonds structurels, proposent une intégration horizontale en matière d'égalité des chances. En conséquence, cette priorité figure dans presque tous les axes prioritaires du programme et dans le complément de programmation.

Contribution de l'intervention à la Stratégie Européenne pour l'Emploi (SEE).

Le Traité d'Amsterdam inclut pour la première fois un Titre dédié à la politique pour l'emploi et les lignes fondamentales d'une stratégie de coordination des politiques nationales de l'emploi sont définies : la Stratégie Européenne pour l'Emploi. Le Conseil du Luxembourg met en oeuvre la stratégie conçue par le Traité d'Amsterdam en définissant les dix neuf premières Directrices pour les politiques d'emploi des États membres, basées sur quatre piliers essentiels d'action prioritaire.

Ce cadre configure une stratégie d'emploi au niveau européen qui situe l'occupation au centre de l'attention de la politique de l'Union européenne et qui s'articule comme un processus cyclique annuel, réalisé à tour de rôle, de coordination, de planification, de suivi, d'évaluation et de réadaptation des politiques nationales d'emploi.

Ce Cadre Politique de Référence établit trois stratégies de développement des ressources humaines:

- Encourager des mesures pour la création de postes de travail en contribuant à la diminution des taux de chômage et à l'augmentation du taux d'activité.
- Lutter contre toutes les formes de discrimination au moment de l'accès au marché du travail afin de réduire les déséquilibres existants chez la population active.
- Encourager la valorisation des ressources humaines en leur donnant une qualification adéquate et en améliorant leur adaptabilité aux exigences du marché de travail.

Par ailleurs, ces stratégies ont trois principes d'action comme outils:

- Essor croissant des politiques actives ;
- Option maintenue pour le dialogue social et institutionnel ;
- Implication décidée envers la Stratégie Européenne pour l'emploi.

A leur tour, les stratégies présentes ne sont pas conçues comme des compartiments étanches qui encadrent des lignes d'intervention différenciées du FSE. Au contraire, elles coïncident, avec le reste des Fonds structurels, dans un effort pour améliorer les conditions de vie, pour lutter contre toutes les formes de discrimination et pour promouvoir un développement économique et social durable.

Cohérence avec d'autres politiques

Toutes les actions réalisées pendant la période 2005 dans le PIC INTERREG III B et financées avec des Fonds structurels ont maintenu le principe de cohérence par rapport aux actions et politiques communautaires, y compris celles correspondantes aux réglementations des marchés publics, à la protection et l'amélioration de l'environnement, à l'élimination de différences et à l'encouragement de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans la pratique, les mesures mises en oeuvre pour garantir le respect des politiques communautaires se développent à deux périodes différentes. Tout d'abord, lors la réception de la demande d'aide à chaque appel à projets. Au moment de l'instruction, une première analyse est faite sur la base de ce qui est indiqué dans le formulaire de candidature pour

savoir si les actions prévues sont conformes ou non à la loi et aux traités communautaires d'une part. D'autre part, si ces actions respectent ou non la législation communautaire en matière de marchés publics, d'environnement et d'égalité des chances. Dans une phase plus avancée de l'instruction, est à nouveau vérifiée la conformité des actions du projet avec la politique régionale communautaire, spécialement en ce qui concerne à la protection de l'environnement et à la promotion de l'égalité des chances.

Ensuite, lorsque le projet développe ses activités, les rapports d'exécution que remettent les chefs de file des projets au secrétariat commun constituent une autre source d'information permettant de vérifier dans quelle mesure l'accomplissement des politiques communautaires est effectif ou non. De cette façon, ces rapports contiennent les informations :

- Celles relatives à la passation de marchés publics des biens, équipements et services (date d'adjudication du marché, instance décisionnelle et nombre total d'entreprises consultées, entreprise bénéficiaire, type d'opération, durée du marché, montant du marché) ;
- Celles relatives aux documents de publicité, d'information et de diffusion réalisés (Type de support, objectif, publics cibles, résultats) ;
- Celles relatives aux activités d'information et de diffusion organisées (date, lieu (ville et pays), objet, nombre total de participants, répartition par sexe, répartition par pays) ;
- Celles relatives à l'égalité des chances ;
- Celles relatives à la contribution des projets à la conservation et promotion de l'environnement ;

A cela, seront ajoutés les différents contrôles qui ont été réalisés conformément à ce stipulé dans l'article 4 du Règlement (CE) n° 438/2001 de la Commission et ceux prévus de réaliser conformément à ce stipulé dans l'article 10 du même règlement.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Instruction, sélection et suivi des projets.....	8
Tableau 2: Bilan des projets présentés - projets approuvés, priorité 2, second appel à projets	12
Tableau 3: Nombre d'institutions impliquées par pays et leur nombre	21
Tableau 4: Nombre d'institutions impliquées par pays et leur nombre	21
Tableau 5: Liste des projets approuvés - mesure 1.1	32
Tableau 6: Quantification de l'indicateur de ressource - mesure 1.1	33
Tableau 7: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.1	34
Tableau 8: Liste des projets approuvés - mesure 1.2	37
Tableau 9: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.2	37
Tableau 10: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.2	39
Tableau 11: Liste des projets approuvés – mesure 1.3	42
Tableau 12: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 1.3	44
Tableau 13: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 1.3	45
Tableau 14: Liste des projets approuvés - mesure 2.1	49
Tableau 15: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.1	50
Tableau 16: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 2.1	51
Tableau 17: Liste des projets approuvés - mesure 2.2	54
Tableau 18: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.2	55
Tableau 19: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 2.2	56
Tableau 20: Liste des projets approuvés - mesure 2.3	59
Tableau 21: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 2.3	60
Tableau 22: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact – mesure 2.3	61
Tableau 23: Liste des projets approuvés - mesure 3.1	65
Tableau 24: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 3.1	65
Tableau 25: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 3.1	66
Tableau 26: Liste des projets approuvés - mesure 3.2	69
Tableau 27: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 3.2	70
Tableau 28: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 3.2	71
Tableau 29: Liste des projets approuvés - mesure 4.1	74
Tableau 30: Quantification de l'indicateur de ressources - mesure 4.1	75
Tableau 31: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - mesure 4.1	76
Tableau 32: Quantification de l'indicateur de ressources - priorité 5	79
Tableau 33: Quantification des indicateurs de réalisation, de résultat et d'impact - priorité 5	80
Tableau 34: Quantification des indicateurs globaux	82
Tableau 35: Plan financier INTERREG III B SUDOE.....	85
Tableau 36: FEDER engagé au 31 décembre 2005 - FEDER total programmé SUDOE (€).....	87
Tableau 37: Dépenses éligibles subventionnées, certifiées et payées.....	89
Tableau 38: Dépenses éligibles subventionnées, certifiées et payées.....	90

Tableau 39: Rythme d'exécution financière du Programme	92
Tableau 40: Relation entre la prévision de demandes de paiement pour 2005.....	94
Tableau 41: Accomplissement de la règle N+2 - annualité 2005.....	96
Tableau 42: Priorité 5 - assistance technique - secrétariat commun (année 2005).....	97
Tableau 43: Priorité 5 - assistance technique- dépenses au niveau des mesures (année 2005)	97
Tableau 44: Priorité 5 - assistance technique - dépenses au niveau des mesures.....	97
Tableau 45: Ordres de transfert de FEDER aux projets pendant l'année 2005 (priorités 1 à 4)	98
Tableau 46: Ordres de transfert de FEDER aux projets - cumulé 2001-2005 (priorités 1 à 4).....	98
Tableau 47: Nombre de paiements ordonnés par l'autorité de paiement	99
Tableau 48: Ordres de transfert du FEDER aux projets (cumulé au 31/12/2005).....	101
Tableau 49: Ordres de transfert du FEDER aux projets (année 2005).....	105
Tableau 50: Solde financier du compte unique du programme au 31 décembre 2005	108
Tableau 51: Chronogramme des réunions du groupe de contrôle financier 2005.....	115
Tableau 52: Assistance au cinquième comité de suivi.....	118
Tableau 53: Assistance au cinquième comité de programmation	119
Tableau 54: Récapitulatif des consultations au comité de programmation - année 2005	120
Tableau 55: Assistance à la journée d'information sur la gestion des projets transnationaux.....	127

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Nombre de projets présentés et approuvés par priorités,	17
Graphique 2: Nombre de projets présentés et approuvés par mesures,	17
Graphique 3: Transnationalité des projets présentés et approuvés,	19
Graphique 4: Nationalité des chefs de file des projets présentés et approuvés,	20
Graphique 5: Participation des institutions dans les projets présentés par régions.....	22
Graphique 6: Participation des institutions dans les projets approuvés par régions.....	22
Graphique 7: Nombre de partenaires composant les projets présentés et approuvés,.....	24
Graphique 8: Nombre de partenaires impliqués dans les projets approuvés	25
Graphique 9: Pourcentage de consommation de la priorité pendant l'année 2005	91
Graphique 10: Pourcentage de consommation de la priorité pendant la période 2000-2005	91
Graphique 11: Pourcentage d'exécution par priorités - relation avec la moyenne du programme (période 2000-2005)	91
Graphique 12: Rythme d'exécution financière du Programme - pourcentage d'exécution financière cumulé en fonction de la programmation financière du Programme cumulé pour chaque année.....	92
Graphique 13: Degré d'accomplissement - règle "N+2" 2005.....	96
Graphique 14: Nombre de paiements effectués par l'autorité de paiement.....	99
Graphique 15: Nombre de sessions enregistrées du site Internet.....	131
Graphique 16: Durée moyenne des sessions enregistrées du site Internet	131
Graphique 17: Nombre de pages visitées par sessions enregistrées du site Internet.....	131

LISTE DES CARTES

Carte 1: Nombre de partenaires impliqués dans les projets présentés,	23
Carte 2: Nombre de partenaires impliqués dans les projets approuvés,	23
Carte 3: Nombre d'institutions impliquées par régions.....	26